

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE



Directeur de la publication : Catherine Mahieu, directrice générale des services
Rédaction : direction générale adjointe transition écologique , services du Département de l'Aude
Coordination : direction générale adjointe transition écologique
Maquette et mise en page : Communic@tion interne
Crédits photos et illustrations : Département de l'Aude, gettyImages, SIG Département de l'Aude ,Jean-le-Blanc (LPO), Conservatoire du littoral, Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar), Chambre d'agriculture de l'Aude, Idriss Bigou Gilles, Pascal Rodriguez, Marina Bonetto
Imprimé par l'imprimerie départementale



SOMMAIRE

Le présent rapport rend compte des actions les plus significatives de développement durable réalisées au sein de la collectivité en 2021, il se décline autour des 5 finalités du développement durable.

Pour chacun des axes, il rend compte à la fois :

- des politiques conduites par la collectivité et qui contribuent au développement durable du territoire
- des actions mises en œuvre dans la gestion et le fonctionnement interne pour être exemplaire et agir de manière plus responsable

Introduction	4	6. Proposer à chacun une offre renouvelée d'accès à l'information et à l'histoire grâce aux Archives départementales	55
Axe 1. Lutter contre le changement climatique	12	<i>Les Archives départementales Marcel Raynaud misent sur le numérique</i>	56
1. S'engager avec force pour la transition énergétique sur notre patrimoine	13	6. Rendre les bâtiments des collègues accessibles à tous	57
2. S'appuyer sur les acteurs audois en matière d'énergie renouvelable	15	7. Une politique RH qui favorise l'intégration et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap	58
<i>Une application à grande échelle : du soleil sur les toits en Corbières-Fenouillèdes</i>	17	8. Lutter contre les violences et les discriminations	59
3. Conseiller en rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique	18	9. Faire de la jeunesse notre plus grand atout pour demain	60
4. Réduire les déplacements carbonés et développer les mobilités douces	21	<i>Apprentissage au Département : transmission du savoir-faire et formation de personnels qualifiés</i>	61
<i>Favoriser les mobilités durables domicile/travail des agents départementaux</i>	23		
5. Développer des infrastructures pour les mobilités douces	25	Axe 4. Renforcer la solidarité entre les territoires et les générations	62
6. Prévenir les risques majeurs et aménager avec résilience	26	<i>Réussite scolaire et insertion professionnelle des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : une priorité du Département</i>	63
Axe 2. Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources	30	1. Renforcer l'accessibilité des services au public	64
1. Mettre en œuvre la stratégie départementale pour la biodiversité	31	2. Faire évoluer l'action publique pour un meilleur service à l'usager	66
2. Valoriser et faire découvrir les espaces naturels	32	3. Promouvoir l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap	67
<i>L'étude pour le développement d'un réseau des observatoires ornithologiques dans la Haute-Vallée de l'Aude</i>	33	<i>moiaidant.aude.fr, le nouveau site pour les aidants familiaux</i>	70
3. Assurer une gestion durable des forêts départementales	34	4. le développement durable au cœur de la coopération internationale	72
4. Accompagner les programmes d'actions de préservation et de valorisation de la biodiversité	35		
5. Poursuivre les efforts en matière de zéro phyto	37	Axe 5. Développer une économie durable et solidaire	74
6. S'appuyer sur les pépinières départementales pour répondre aux enjeux du changement climatique	39	<i>Prévenir une crise économique au cœur d'une crise sanitaire</i>	75
7. Intégrer la préservation de la biodiversité dans les projets routiers départementaux	40	1. Développer l'approvisionnement des restaurants collectifs en produits locaux avec Agrilocal	76
8. Gérer durablement la ressource en eau en soutenant les collectivités	44	2. Animer le projet alimentaire territorial	78
9. Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable	45	3. Poursuivre le développement de l'agriculture biologique	81
		4. S'appuyer sur la marque Pays cathare pour valoriser le territoire	82
Axe 3. Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains	46	5. Mobiliser l'aménagement foncier, outil d'aménagement et de développement durable	83
1. Rendre accessible aux personnes en situation de handicap les pratiques sportives et de loisirs	47	6. Promouvoir l'emploi et l'insertion par l'activité économique	84
2. Promouvoir et soutenir une politique sportive volontariste, dynamique et inclusive	48	7. S'impliquer fortement dans les labellisations à haute valeur de qualité pour développer notre attractivité	86
3. Encourager et soutenir les collégiens boursiers pour la pratique d'activités culturelles et sportives	50	<i>Classement du parc Corbières Fenouillèdes</i>	87
4. Sensibiliser au livre et à la lecture le public jeune	51	8. Accompagner les contrats de transition écologique et l'expérimentation d'un revenu de transition écologique des territoires	90
5. Proposer une offre culturelle pour tous sur l'ensemble du territoire audois	53		

INTRODUCTION

La notion de développement durable repose sur trois piliers fondamentaux :
un développement économiquement efficace, socialement équitable
et écologiquement soutenable.

La nouvelle assemblée, installée le jeudi 1^{er} Juillet 2021, incarne et impulse un projet de mandat, construit autour des compétences départementales et d'objectifs volontaristes. Il repose sur une idée centrale, le « prendre soin », qui est au cœur des missions d'un département, que ce soit dans l'accompagnement des populations tout au long de leur vie, ou dans le soutien au développement des territoires. L'administration bâtit en réponse à cette volonté politique, un projet départemental qui s'articule autour de 5 axes :

- ∞ être garant des solidarités humaines
- ∞ être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants
- ∞ être garant de la transition écologique
- ∞ agir avec les Audois
- ∞ être garant d'une bonne gestion des moyens de la collectivité (RH, finances, patrimoine) et de la qualité de vie au travail

On peut noter que le développement durable et maintenant la transition écologique sont au cœur de ce projet et constituent un encouragement à un mode de vie plus doux, basé sur la convivialité, la solidarité et l'inclusion. Autant de valeurs qui sont également au cœur des engagements du mandat de la nouvelle Assemblée et de la volonté exprimée par la direction générale de la collectivité.

Pour rappel, le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les intercommunalités à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Le rapport est construit selon les cinq finalités du développement durable telles que déclinées dans le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux :

1. Lutte contre le changement climatique

2. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

3. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

4. Épanouissement de tous les êtres humains

5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Il est à noter que plusieurs projets auraient pu apparaître sur plusieurs axes témoignant de la transversalité et de la cohérence des actions menées. Il n'est pas une fin en soi mais permet de faire découvrir les avancées sur certains sujets et les possibilités d'amélioration pour les années à venir dans un contexte en constante évolution.

Il convient de souligner que deux années de crise sanitaire ont bouleversé nos modes de fonctionnement, accélérant certaines actions comme le déploiement du télétravail ou la réduction des déplacements carbonés. Cette période a contribué également à rendre d'autant plus d'actualité d'autres sujets comme les alternatives au tout-plastique, le suremballage, la recherche d'espaces d'aménité à forte qualité environnementale...

En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable qui redéfinit le cadre de développement pour les 15 années à venir.

Ce programme fixe 17 Objectifs de développement durable (ODD) à atteindre d'ici 2030 pour les 193 pays engagés. Depuis plusieurs années, nous présentons ce rapport en lien avec ces 17 Objectifs de développement durable.

La France met en œuvre les **OBJECTIFS** **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Éradication de la pauvreté

Éliminer l'extrême pauvreté et la faim



Sécurité alimentaire et agriculture durable

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



Santé et bien-être

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



Éducation de qualité

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Égalité entre les femmes et les hommes

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



Gestion durable de l'eau pour tous

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Énergies propres et d'un coût abordable

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Travail décent et croissance durable

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



Infrastructures résilientes et innovation

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Réduction des inégalités

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Consommation et production responsables

Établir des modes de consommation et de productions durables



Éradication de la pauvreté

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Vie aquatique marine

Conserver et explorer de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



Paix, justice et institutions efficaces

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.



Partenariats pour la réalisation des objectifs

1. Une nouvelle Assemblée élue et une administration renouvelée pour répondre aux enjeux de demain



Nouvelle Assemblée départementale - Juillet 2021

L'Assemblée départementale renouvelée en 2021 souhaite impulser un projet de mandat, construit autour des compétences départementales et d'objectifs volontaristes. Il repose sur une idée centrale, le "prendre soin" et "agir avec", qui est au cœur des missions d'un département, que ce soit dans l'accompagnement des populations tout au long de leur vie, ou dans le soutien au développement des territoires. Disposer d'un projet politique ambitieux et porteur de sens est un levier fondamental d'animation d'une collectivité. Les priorités institutionnelles et les compétences départementales en constituent l'axe central :

- ∞ Les solidarités humaines, avec la nécessaire coordination des interventions départementales en matière d'accompagnement en proximité des publics fragiles (autonomie, insertion, protection de l'enfance, action sociale de proximité). Les politiques volontaristes d'accès aux soins sont consolidées pour répondre aux besoins des populations. L'insertion et l'accès à l'emploi pérenne constituent également des priorités institutionnelles avec le portage de projets à forts enjeux comme le service public de l'insertion et de l'emploi (Spie), l'implication dans des démarches de type territoires zéro chômeurs et le renforcement de notre soutien à l'égard de l'économie sociale et solidaire. Le Département poursuit aussi sa politique forte d'accompagnement du grand âge et l'orienté vers la recherche de solutions innovantes pour permettre aux usagers des prises en charge adaptées. Par ailleurs, la protection de l'enfance constitue une priorité politique avec des enjeux forts en matière de moyens, d'organisations in-

ternes et de partenariats.

- ∞ Les solidarités territoriales et services à la population, avec l'appui aux communes et le suivi de nos actions en matière d'égal accès à l'éducation, à la culture et aux sports. Notre administration a accentué les efforts déployés depuis plusieurs années en matière de qualité de la relation aux usagers et de politique accueil. En matière d'éducation, le Département, fort de sa compétence de gestion des collèges et surtout de l'expérience de ses équipes, initie des projets pour garantir l'égal accès au service public de l'éducation, notamment en ce qui concerne la restauration collective (en lien avec la politique de circuit court) et la mise en place d'une tarification unique et sociale des cantines. Le Département continue son effort d'accompagnement des projets communaux et intercommunaux ainsi que pour les grands projets structurants afin d'assurer le développement et l'attractivité des territoires (plan très haut débit, LGV, etc).
- ∞ Poursuivre nos efforts en matière d'investissement tout en maîtrisant, optimisant et modernisant la gestion de nos ressources et garantir un service public de qualité face aux incertitudes liées aux impacts de la crise sanitaire, notamment sur le plan des ressources humaines et des finances départementales. Il s'agit de poursuivre les démarches de maîtrise, d'optimisation, de simplification et de modernisation pour assurer la pérennité et l'accessibilité aux usagers du service public départemental et garantir à nos agents de bonnes conditions de travail.

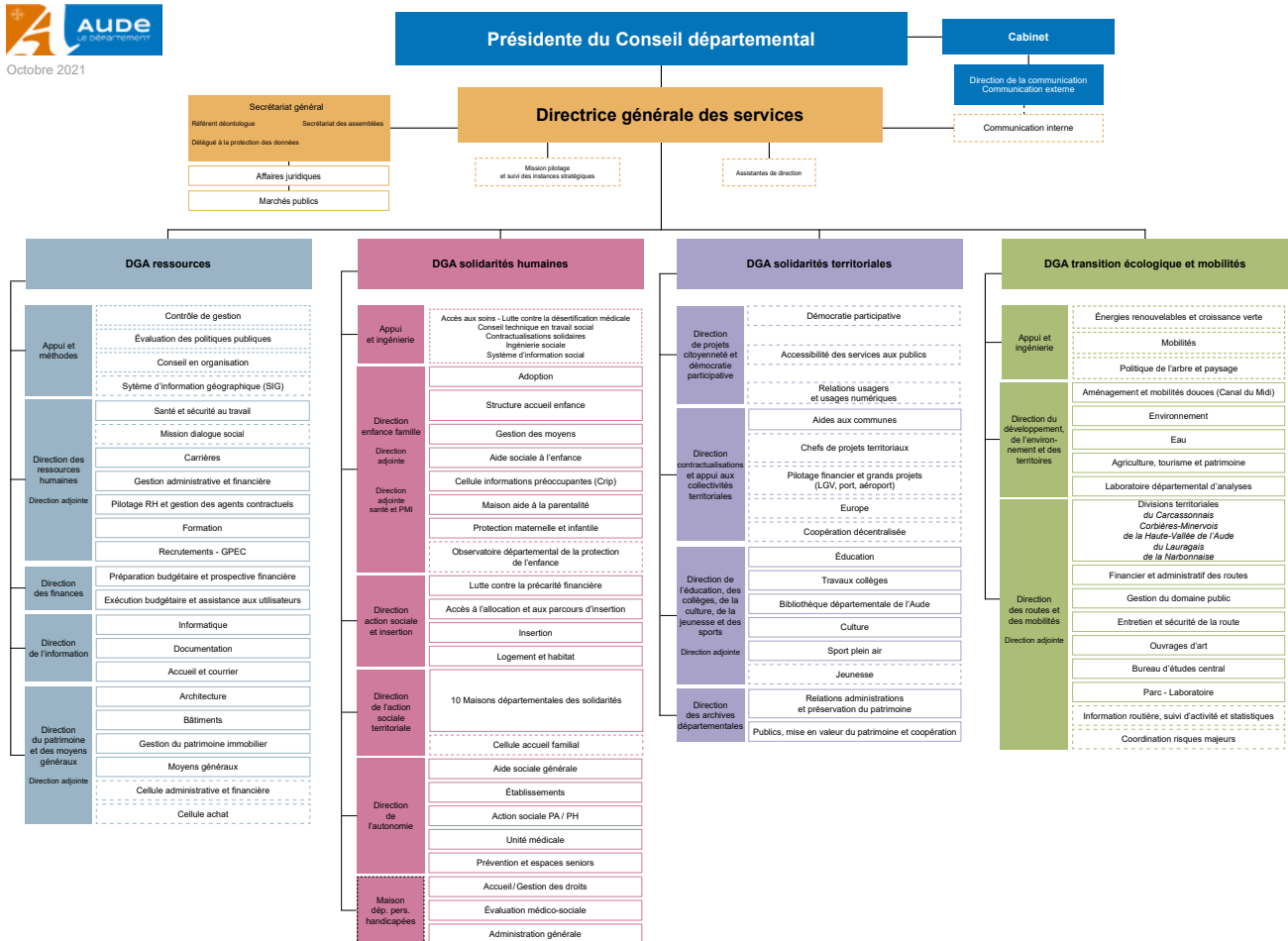
∞ La transition écologique, le développement durable du territoire et l'organisation des mobilités douces constituent des orientations politiques fortes et indispensables pour la nouvelle Assemblée. Dimension éminemment transversale, des passerelles sont renforcées entre la volonté écologique et les différentes compétences du Département, notamment dans le secteur social (revenu de transition écologique), dans l'exemplarité de nos pratiques internes ou encore dans l'appui à nos partenaires, notamment au travers de la politique de subvention. Les critères environnementaux seront de plus en plus pris en compte dans les projets portés par les services et notamment dans l'élaboration du budget départemental. Nos compétences demeurent mobilisées en matière d'aménagement du territoire, au travers des infrastructures routières (avec le renforcement de nos actions en matière de mobilités douces) ou encore de préservation de notre environnement,

notamment des espaces naturels sensibles, et une meilleure prise en compte des impacts de la pollution sur la santé des populations.

∞ Enfin, l'association des citoyens aux décisions départementales constitue une orientation structurante de nos actions et nos pratiques. Fort de l'expérience acquise en la matière depuis plusieurs années, le Département lancera de nouvelles démarches de participation citoyenne, ce qui nécessitera une structuration spécifique au sein de l'administration. La résilience de notre territoire devra s'accompagner d'une pleine conscience des citoyens sur la prévention des risques majeurs pour lesquels l'implication du plus grand nombre est recherchée.



Octobre 2021



La nouvelle organisation repose sur la réaffirmation de principes forts, autant issus de l'histoire de la collectivité que d'une volonté de renouveau et de lisibilité dans les pratiques et les organisations du service public départemental.

Ces nouvelles orientations politiques se traduisent par une évolution de l'organisation de l'administration départementale, notamment en créant une nouvelle direction générale intitulée transition écologique et mobilités, en renforçant les missions existantes et en créant de nouvelles missions. Ce nouveau projet

d'organisation s'appuie sur les organisations existantes permettant ainsi de capitaliser sur les expériences tout en impulsant de nouvelles méthodes de fonctionnement.

Ces dernières années, le Département s'est adapté aux différentes réformes territoriales qui ont impacté ses périmètres d'intervention. Aujourd'hui, pleinement reconnu dans ses missions de garantir des solidarités humaines et territoriales, la collectivité organise un service public de proximité, fort de près de 2 700 agents qui y contribuent au quotidien.

2. Un mode de gouvernance et de pilotage des projets



Les modalités de conduite des politiques publiques s'inscrivent pleinement dans les finalités définies par l'Onu pour favoriser la participation de tous, le développement des partenariats et l'inscription dans une démarche d'amélioration continue.

Les modalités d'élaboration et de pilotage sont des facteurs à part entière du développement durable. Ces éléments sont repris dans le cadre de références pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux en 5 points :

- ∞ participation de la population et des acteurs
- ∞ organisation du pilotage
- ∞ transversalité de la démarche
- ∞ évaluation
- ∞ stratégie d'amélioration continue

Pour la collectivité, cela se traduit par :

- ∞ l'intégration des démarches participatives dans les politiques publiques départementales
- ∞ l'appui sur les instances participatives
- ∞ la mise en œuvre d'un budget participatif
- ∞ un engagement dans l'évaluation des politiques publiques

3. Une volonté d'agir avec les Audois

ZOOM

Le budget participatif



Après le vote des Audois pour choisir leurs projets préférés, et la désignation des 31 lauréats du budget participatif, le début d'année a été consacré au suivi et à l'accompagnement des lauréats. L'attribution des financements pour les projets finalisés était soumis à l'approbation de la commission permanente.

2021 a également permis de finaliser la conduite de l'évaluation du premier budget participatif pour l'Aude. Conformément à l'engagement initial, à l'issue de la désignation des lauréats, un travail de bilan a été effectué afin de mesurer l'atteinte des objectifs fixés et d'identifier des pistes d'amélioration pour renouveler l'expérience d'un budget participatif départemental.

Ce bilan évaluatif a été construit avec les membres de la commission de suivi, alimenté par la consultation des 259 porteurs de projets qui ont pu s'exprimer à travers un questionnaire et complété par une analyse des données statistiques.

Quelques éléments issus de l'évaluation :

La mise en œuvre du BP a permis d'illustrer de manière très concrète le fait qu'il était possible de conduire un projet en lien étroit avec les citoyens qui ont été associés à toutes les phases du budget participatif et ce malgré la crise sanitaire qui nous a contraint à nous adapter.

Avec près de 11 000 votants issus de 405 communes audoises, 2 500 réponses aux questionnaires en ligne sur le règlement, 800 idées déposées, une cinquantaine de rencontres territoriales ou thématiques organisées, le budget participatif, pour sa première édition, a trouvé un véritable écho auprès des Audois, malgré

le contexte sanitaire et l'impossibilité pour les porteurs de projet de faire une campagne de terrain.

Plusieurs pistes ont été identifiées avec la commission de suivi pour élargir la mobilisation et plus particulièrement la participation des plus jeunes ou des publics dits éloignés, en concevant des opérations de mobilisation au plus proche des habitants et en s'appuyant sur les réseaux associatifs dont les réseaux d'éducation populaire.

Le nombre et la diversité des idées déposées sur la plateforme sont un reflet des attentes des Audois et témoignent de l'envie d'agir sur des thématiques très variées.

Pour élargir le nombre de projets soutenus, la commission de suivi propose d'abaisser le plafond du montant des projets. Cette proposition est d'autant plus justifiée que 72 % des 259 projets avaient un coût inférieur à 50 000 €. Elle propose également de privilégier le soutien aux initiatives de proximité et citoyennes, plutôt que les grands projets d'envergure départementale. Ces préconisations pourront, par ailleurs, contribuer à une plus grande répartition des lauréats sur tout le territoire audois.

Concernant la recevabilité des projets, deux points ont fait débat : l'application du critère d'intérêt général et la clarification du lien avec les communes. Ces points nécessiteront un examen approfondi pour formuler des propositions.

Concernant l'accompagnement des porteurs de projet, il a été jugé globalement satisfaisant par 70 % des répondants.

Le point sur lequel les plus grandes améliorations sont à apporter est la phase de vote. Le vote électronique a été le seul mode de participation et beaucoup de retours négatifs sont remontés comme la difficulté à utiliser l'outil numérique (fracture numérique liée à la couverture du réseau, aux pratiques générationnelles, à l'illettrisme...) et un manque d'accessibilité de la plateforme (complexité du processus de vote, outil peu intuitif, difficultés à avoir une vision des projets...).

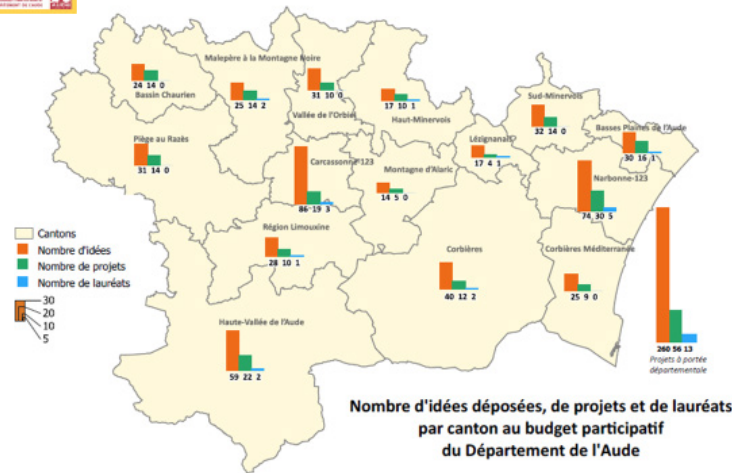
Enfin, concernant la commission de suivi, les retours sont très positifs sur le fonctionnement participatif, l'engagement des membres, le processus décisionnel, la richesse du croisement

des regards. La proposition est de maintenir cette instance de pilotage associant élus départementaux, instances participatives et citoyens

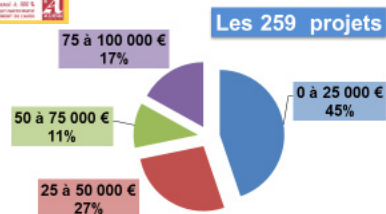
tirés au sort sur la base du volontariat.



Répartition par canton



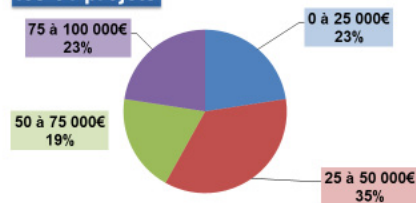
Montant par projets



- 72 % des projets soumis au vote ont un coût inférieur à 50 000€
- 45 % ont un coût inférieur à 25 000€

58 % des projets lauréats ont un coût inférieur à 50 000€

les 31 projets

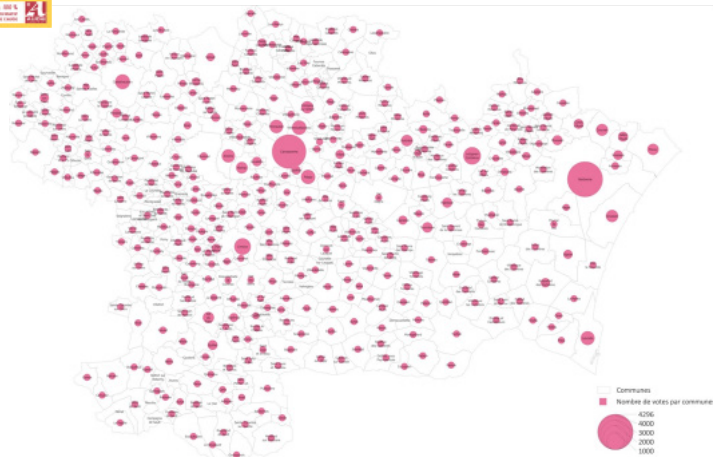


L'engagement du Département de consacrer une part importante du BP aux projets environnementaux (au moins 300 000 €) a été respecté. Parmi les lauréats 35 % des projets relèvent de l'environnement largement devant les autres

thèmes où le sport et les solidarités représentent respectivement chacun presque 20 % des projets élus.



Répartition par canton



Les 11 000 votants: 3% de la population audoise et 4% des Audois de plus de 16 ans

La mobilisation pour le vote est largement répartie sur tout le territoire audois: les votants résident dans 405 communes.

L'accompagnement du Cése



La durée du mandat des membres du Conseil économique, social et environnemental (Cése) étant fixée sur celle des élus départementaux, après chaque renouvellement de l'Assemblée, un arrêté est établi pour renouveler cette instance, son mode de fonctionnement, sa constitution, et désigner ses membres.

En 2021, les membres du Cése ont travaillé sur des propositions autour de l'évolution de cette instance en lien avec les élus départementaux.

S'appuyant sur une évaluation du mode de fonctionnement entre 2015 et 2021, les membres du Cése ont mis en évidence les points forts mais aussi les limites du mode de fonctionnement qu'ils ont expérimenté pendant 6 ans.

Au regard de ces éléments, les membres du Cése ont transmis des propositions d'évolution qui ont été débattues par les élus départementaux.

A l'issue de ces échanges, le cadre du nouveau Cése qui sera installé en 2022 a été approuvé par l'Assemblée départementale en décembre.

L'accompagnement de démarches participatives



Sur le premier trimestre 2021, suite à la consultation en ligne post confinement « Demain est à nous » qui avait vocation à connaître les attentes des Audois et définir avec eux le modèle de société dans lequel ils veulent voir grandir leurs enfants, les contributeurs à la plateforme ont été invités à poursuivre les travaux en participant à des ateliers participatifs en visio compte tenu des restrictions sanitaires. L'animation du débat a été confiée à une commission composée de 4 représentants de chaque instance consultative départementale (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie - DCA, Conseil départemental des jeunes - CDJ et Conseil économique, social et environnemental - Cése).

Les 245 contributions ont été analysées.

6 rencontres ont permis de travailler sur les différents thèmes : environnement, santé et solidarité mobilisés, douces, démocratie participative, culture....



AXE 1

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. S'engager avec force pour la transition énergétique sur notre patrimoine

Notre patrimoine bâti départemental nécessite un engagement fort de la collectivité pour son entretien régulier, voire pour son renouvellement en réponse à des besoins nouveaux. Chaque projet est dorénavant étudié dans le souci de déploiement d'énergies renouvelables (EnR), et réhabilitations visant la maîtrise des consommations et la sobriété énergétique.

Développer la production d'énergie solaire sur le patrimoine départemental

Les ombrières sur les parkings de l'Hôtel du Département



La phase de conception des ombrières prévue sur les parkings de l'Hôtel du département est en voie d'achèvement. Le projet porte, en première phase, sur l'installation de 241 kWc. La production de cette première phase, autoconsommée sur place à hauteur de 91 %, couvrira 19 % des besoins annuels de l'Hôtel du Département. Les travaux débiteront au premier semestre 2022 et sont financés par le Plan de Relance et la DSIL à hauteur de 60 %

Pour le reliquat d'électricité non consommée sur place (9 % en phase 1, mais ce taux augmentera au fur et à mesure du déploiement de panneaux), le Département expérimentera le dispositif d'autoconsommation collective. L'énergie non consommée par l'Hôtel du Département venant compenser les consommations sur d'autres sites (Archives, laboratoire départemental...).

L'autoconsommation collective consiste à partager la production d'électricité renouvelable à des fins d'autoconsommation entre plusieurs sites (consommateurs et/ou producteurs) liés par une même personne morale et situés dans un périmètre défini ([l'article L315-2 du code de l'énergie](#)).



CAUE, 170 m² de panneaux photovoltaïques posés en toiture

L'objectif à moyen terme est d'engager une réflexion globale sur nos consommations énergétiques à l'échelle de plusieurs bâtiments administratifs du campus afin de mutualiser les besoins et produire de façon renouvelable l'énergie dont nous avons besoin. Le CAUE a, par exemple, installé sur la toiture de son bâtiment 25 kWc de panneaux photovoltaïques (100 panneaux sur 170m²) pour une production d'environ 30 000 kWh par an vendu en totalité à la coopérative ENr Enercoop.

Améliorer la performance énergétique du patrimoine départemental

Le Département est soumis aux dispositions du décret éco-énergie tertiaire relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

L'éco énergie tertiaire est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Issue du décret tertiaire, elle impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. Pour y parvenir, les actions déployées vont au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments. Elles concernent aussi la qualité et l'exploitation des équipements, le comportement des usagers...

Cette obligation devra donner lieu à une réduction des consommations pouvant aller jusqu'à 40 % sur les bâtiments les plus énergivores. Elle concerne plusieurs dizaines de bâtiments du Département (collèges compris).

Afin de faire face à ces dispositions, le Département a engagé une mise à jour fine de l'inventaire de son patrimoine afin de cibler les bâtiments et les entités fonctionnelles concernées, de concevoir des stratégies d'amélioration des performances énergétiques adaptées à chaque site et d'établir le calendrier de travaux pour les prochaines années.

Isoler thermiquement les collèges

Une création de chaufferie bois sur le collège Antoine Courrière à Cuxac Cabardès

Une chaufferie bois a été construite sur le site de cet établissement situé en moyenne montagne. Elle a été mise en service en octobre pour différents réglages et fonctionne pleinement depuis. Ce dispositif faisant appel aux énergies locales remplace 7 chaudières gaz et fuel.

Une première tranche de travaux d'isolation thermique par l'extérieur a été réalisée en fin d'année 2020 sur le collège Gaston Bonheur à Trèbes

Cet établissement comporte une exploitation de panneaux photovoltaïques, des menuiseries récentes aux performances RT 2012 et une amélioration très nette de l'isolation des façades en cours.



Isolation thermique du bâtiment externat du collège Gaston Bonheur

Rénovation de la chaufferie du collège Corbières maritimes à Sigean

La panoplie complète de chauffage avec ses deux chaudières à condensation basse consommation du collège Corbières maritimes a été refaite pendant l'été 2021. En 2022, sont programmées la rénovation complète des sous stations. Ceci viendra parfaire cette installation avec une gestion technique centralisée par automate.

Plantation d'arbres dans les cours de récréation

Plusieurs collèges ont bénéficié de nouvelles plantations de végétaux par les équipes mobiles d'agents techniques. Ainsi, les collèges Bieules à Couiza, Gaston Bonheur à Trèbes, Alaric à Capendu, Les Mailheuls à Coursan et Corbières maritimes à Sigean se sont vus dotés d'arbres de belles tiges pour apporter de l'ombre l'été dans les cours de récréation.



Cour du collège Corbières Maritimes

Dés-imperméabilisation des cours de récréation

Des travaux de décapage de surfaces imperméabilisées ont été réalisés sur le collège Anglade à Lézignan afin de mettre en place un dispositif drainant. Le collège Delteil à Limoux a reçu un système équivalent sur des places de stationnement des enseignants.



Cour du collège Anglade à Lézignan Corbières

2. S'appuyer sur les acteurs audois en matière d'énergie renouvelable

Un temps fort: le forum Accel'Air #3



Prévu à l'automne 2021, il a dû être reporté en raison des contraintes sanitaires et de l'évolution de la pandémie Covid19.

Le forum 2020, dans une version 100 % digitale, a été l'occasion de mettre en valeur différentes formes d'engagement, associatif, personnel, institutionnel, économique, qui dessinent de nouvelles formes de sociétés. Il a permis de s'interroger sur les freins et les motivations à l'engagement.

17 replays sont disponibles sur [audeTV](https://www.audeTV), la chaîne Youtube du Département de l'Aude, ainsi que sur la plateforme www.accelair.aude.fr et ont pallié à l'absence de forum en 2021 en maintenant une mobilisation et en offrant des contenus pédagogiques.

Le cadastre solaire départemental

Le Département a mis en ligne et à disposition de l'ensemble des habitants, depuis août 2020, un cadastre solaire de l'Aude. Véritable cartographie du potentiel solaire, parcelle par parcelle, bâtiment par bâtiment, sur l'ensemble du territoire audois, cet outil interactif permet de connaître avec précision la rentabilité énergétique et économique de la pose éventuelle de panneaux solaires sur une toiture à une adresse donnée.



Cet outil s'adresse aux particuliers comme aux acteurs économiques (entreprises, agriculteurs) qui

peuvent avoir des bâtiments industriels ou des hangars avec des potentiels intéressants. Les acteurs publics, dont les toitures de bâtiments (écoles, salles de sport ou communales, maisons de retraite...), peuvent bénéficier d'un accès spécifique permettant d'étudier l'ensemble des potentialités des bâtiments d'une commune ou d'une intercommunalité.

Cet outil permettra d'offrir des opportunités d'investissements vertueux qui contribueront aux objectifs visés en matière de développement d'énergies renouvelables et d'autonomie énergétique.

La mission chaleur renouvelable de l'Ademe

Pour promouvoir le développement des énergies renouvelables thermiques (bois, géothermie et solaire thermique), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), la Région Occitanie et l'Union européenne ont créé un réseau des *Missions chaleur renouvelable* sur l'ensemble du territoire régional.

Ce réseau vise à accompagner les maîtres d'ouvrage privés et publics dans l'élaboration de leurs projets recourant aux énergies renouvelables thermiques.

Le Syndicat audois des énergies et du numérique (Syadem) a été investi de la mission chaleur renouvelable du Département.

L'objectif général de cette mission est d'accompagner chaque porteur de projet chaufferie individuelle ou collective, avec ou sans réseau de chaleur de chaud et de froid, tout en lui proposant un parallèle des différents systèmes d'énergie renouvelable existants.

Cette mission a permis de mettre l'accent sur le développement d'un outil de pré-dimensionnement pour apporter l'appui technique nécessaire aux communes afin de faire émerger des projet bois énergie, géothermique et solaire thermique.

Dans le domaine du bois-énergie, le Département comprend deux chartes territoriales forestières et plus de 30 chaufferies automatiques au bois qui sont à ce jour en fonctionnement représentant plus de 10 000 kW de puissance installée pour les bâtiments publics et communaux (source Observatoire bois énergie Occitanie 2020).

Pour favoriser un approvisionnement de combustible de qualité, deux sociétés d'approvisionnement du territoire Audois ont adhéré à la démarche qualité de QBEO, et d'autres sont en cours de validation par l'organisme instructeur.

Le SYADEN propose deux types d'accompagnement :

La note d'opportunité

C'est un document concis permettant au porteur de projet d'avoir une première approche du potentiel technique et économique de son projet multi-EnR, sans rentrer dans des détails chiffrés. Elle se conclut par un avis favorable, neutre ou négatif et ne rentre jamais dans des détails chiffrés.

L'analyse d'opportunité

Elle permet d'évaluer de façon générale l'intérêt d'un projet ENr en confrontant une solution bois, géothermique et eau chaude solaire si le contexte s'y

présente. Sinon, elle se basera à minima sur une solution dite de « référence » (système de production initiale performant) en confrontation direct avec un des 3 systèmes de production ENr détaillés précédemment tout en donnant les premiers éléments techniques et financiers chiffrés aidant le porteur de projet à prendre une décision sur le choix du système à mettre en œuvre.

En 2021, 21 communes ont bénéficié d'un subventionnement pour un montant total de 318 937€.

Bénéficiaires	Description du projet	Montant HT du projet	Montant affecté par le Département
Mas-Saintes-Puelles	Projet de chaufferie à granulés bois pour les écoles, la mairie et la cantine scolaire	208 168 €	37 181 €
Termes	Remplacement d'une chaudière à fioul par une chaudière à granulés bois du logement communal	18 402 €	5 521 €
Syaden	Création d'un réseau de chaleur bois à Limoux	4 832 681 €	250 000 €
Alet-les-Bains	Rénovation énergétique du bâtiment mairie-école	47 247 €	7 622 €
Pezens	Pose chaudière bois énergie sur le site de la mairie	95 941 €	10 000 €
Syndicat mixte Aude centre	Chaufferie granulés bois pour le siège social à Conques	44 985 €	8 613 €

Une application à grande échelle: du soleil sur les toits en Corbières-Fenouillèdes



En 2021, le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes a lancé l'opération *Du soleil sur les toits en Corbières-Fenouillèdes*.

Le développement des énergies renouvelables adaptées au territoire faisait partie des engagements de la charte de Parc. C'était également une attente forte des communes adhérentes et des habitants. Grâce au cadastre solaire départemental (<https://aude.cadastre-solaire.fr/>), les potentialités de production énergétique de chaque bâtiment public ont pu être étudiées.

Les communes peuvent connaître le potentiel solaire de leurs toitures et bénéficier d'un accompagnement personnalisé de l'équipe du Parc.

Les 3 possibilités d'accompagnement à destination des collectivités du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes



Au-delà des toitures, les espaces de stationnement qui peuvent accueillir des ombrières photovoltaïques peuvent également être analysés.

3. Conseiller en rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique



La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles affirme dans son article 3 le rôle du Département pour organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale, au développement social et pour leur contribution à la résorption de la précarité énergétique.

À ce titre, les interventions du Département sont multiples :

- ∞ aides à la rénovation thermique aux propriétaires occupants à ressources modestes, en complément des interventions de l'État et de l'ANAH, dans le cadre des dispositifs opérationnels d'amélioration de l'habitat privé (opérations programmées d'amélioration de l'habitat ou programmes d'intérêt général) intégrant un volet lutte contre la précarité énergétique. Portés par les collectivités locales, 43 917 € d'aides ont été versés en 2021 en application du volet logement du règlement départemental des aides aux tiers
- ∞ accompagnement des publics modestes et très modestes à la maîtrise de leurs consommations énergétiques : coût du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime) en 2021 : 94 172,08 €
- ∞ participation à hauteur de 60 000 € aux actions d'auto-réhabilitation accompagnée permettant à des ménages en situation de précarité d'être soutenus par des professionnels du bâtiment, des bénévoles et jeunes volontaires dans les petits travaux de rénovation qu'ils mènent dans leur logement
- ∞ aides financières aux personnes pour le règlement des factures impayées d'énergie dans le cadre du Fonds unique logement (Ful) : 532 577 €

Le Slime, un accompagnement renforcé pour les ménages en situation de précarité énergétique



Le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime) s'inscrit dans un programme national porté par le CLER-Réseau pour la transition énergétique auquel répond annuellement le Département et vise à organiser les actions de lutte contre la précarité énergétique et à massifier le repérage des ménages pour leur apporter des solutions adaptées.

Le Slime est éligible aux certificats d'économie d'énergie qui permettent ainsi de financer jusqu'à 70 % des dépenses que la collectivité engage pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Dans l'Aude, il constitue une des actions inscrites au plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Il relève des objectifs de lutte contre la précarité énergétique du Département aux côtés du programme d'intérêt général départemental *Mon Coach Eco-Logis*.

Le Slime est exercé depuis 2019 par des agents du Département (1,7 équivalent temps plein), sur l'ensemble du territoire audois.

Les objectifs opérationnels du Slime sont :

- ∞ d'accompagner les ménages très modestes et modestes (application des plafonds Anah) quel que soit leur statut d'occupation (propriétaires occupants, locataires du parc public ou privé) rencontrant des difficultés avec leurs factures d'énergie et/ou ayant des problèmes liés au logement, à réduire leurs charges énergétiques par :
 - la réalisation d'un diagnostic sociotechnique lors de visites à domicile
 - des conseils de bons comportements en matière de consommation d'eau et d'énergie
 - la délivrance et la pose de petits matériels économes (ampoules, réducteurs d'eau, thermomètres...)
- ∞ d'orienter ces ménages, selon leurs besoins, vers un ou des dispositifs adaptés à leur situation (Agence départementale d'information sur le logement pour des réponses juridiques, guichets

uniques de la rénovation énergétique pour un projet de travaux, Maisons départementales des solidarités pour un accompagnement social...)

- ∞ d'organiser ou de participer à des actions de sensibilisation aux écogestes
- ∞ d'effectuer une évaluation d'impact des diagnostics auprès des ménages et d'assurer un suivi des orientations préconisées

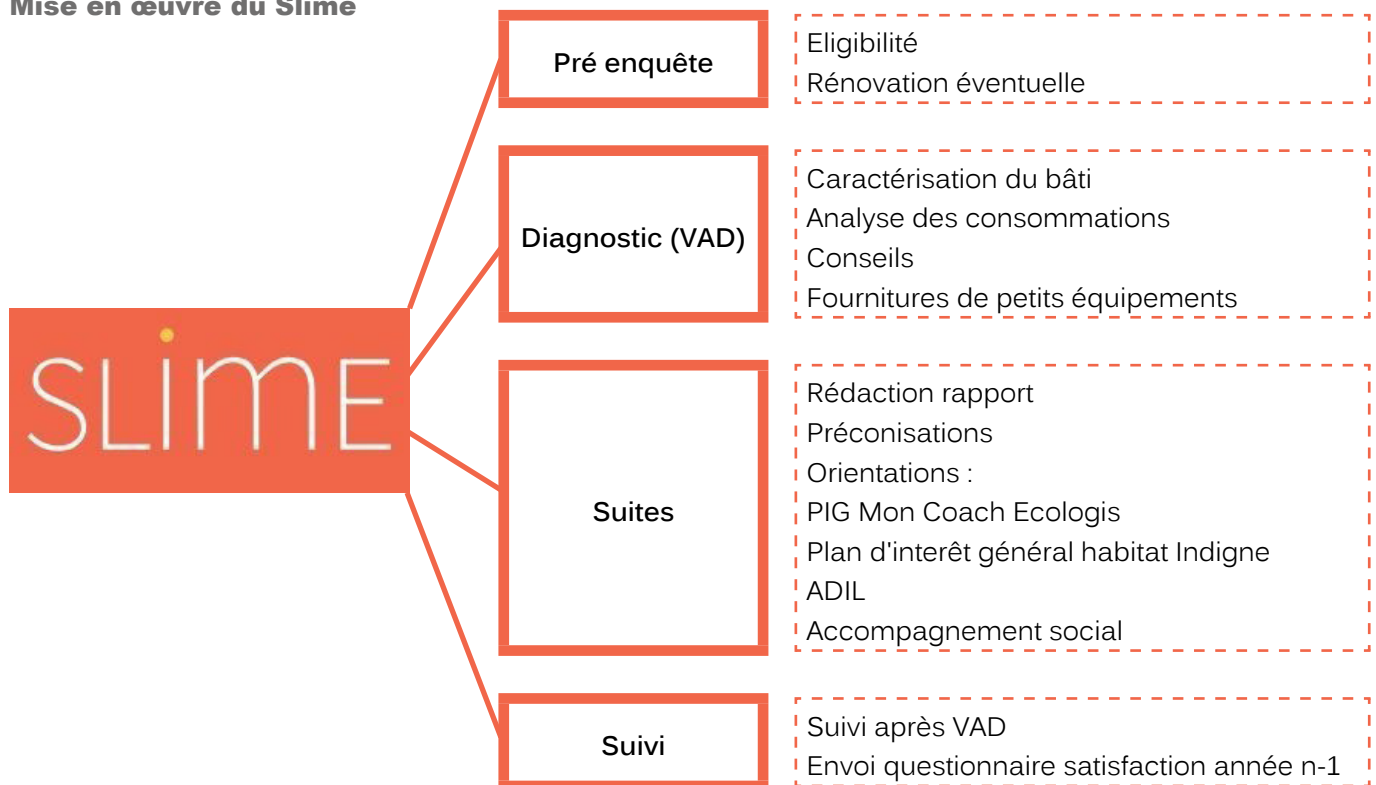
En 2021, une campagne de sensibilisation au dispositif Slime a été menée auprès des ménages bénéficiaires du Ful flux eau/énergie (197 bénéficiaires ayant bénéficié de deux aides Fonds unique logement (Ful) au cours des 12 derniers mois pour un montant égal ou > 450 €).

134 ménages ont été accompagnés (la crise sanitaire ayant impacté les visites à domicile).

Les partenaires ont continué à être sensibilisés au dispositif.

Le Slime est un programme hautement partenarial puisque 40% des orientations ont été effectuées par des acteurs externes aux services départementaux.

Mise en œuvre du Slime



Dispositif d'aide au paiement des factures d'énergie : le Fonds unique logement (Ful)

Le Fonds unique logement (Ful) a parmi ses objectifs, celui d'aider les personnes bénéficiaires de ses aides au titre de l'énergie à mieux gérer leur budget ou leur consommation. Les aides financières attribuées revêtent également une dimension éducative. Le Ful est mobilisé notamment pour aider les ménages en situation de précarité financière et/ou

Le profil des ménages bénéficiaires du Slime :

- ∞ 82 % de locataires dont 62 % locataires du parc privé
- ∞ 40 % de personnes seules
- ∞ 36 % de familles monoparentales
- ∞ 96 % de ménages à revenus très modestes
- ∞ 31 % ont bénéficié d'au moins une aide financière du Ful (flux eau ou énergie)
- ∞ 66 % de bénéficiaires du chèque énergie
- ∞ 29 % de + 60 ans
- ∞ 23 % des ménages entre 40 et 49 ans

énergétique à faire face à leurs dépenses en énergie (électricité, gaz, bois, granulés, fuel domestique...) et peut prendre en charge des factures jusqu'à un montant plafond annuel de 450 €.

En 2021, le Ful a pu soutenir de manière accrue les ménages rencontrant des difficultés pour payer leurs factures d'énergie afin de les aider au mieux à faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Pour cela, il a temporairement augmenté le montant plafond des aides, permettant ainsi d'aider les ménages jusqu'à un montant maximum de 600 €.

En 2021, le Ful a aidé dans le cadre de son volet énergie 1 494 ménages audois, pour un montant total de 532 577 €. Le montant de ces aides représente 37 % du budget total du Ful.

Dans un souci d'articulation avec le Slime, tous les courriers relatifs aux décisions concernant des demandes d'aide au titre du paiement des factures d'énergie comportent une mention de ce dispositif et de ses coordonnées, invitant les usagers à le contacter afin d'être aidés pour la maîtrise de leur consommation d'énergie et la réduction de leurs factures.

Dans le cadre du partenariat entretenu par le Département avec certains fournisseurs d'énergie, les conventions mises en œuvre comportent un article relatif aux actions de sensibilisation à la maîtrise de la consommation d'énergie et aux écogestes. Cela consiste notamment en des actions d'information en direction des travailleurs sociaux.

Le guichet unique de la rénovation énergétique *Mon Coach Éco-Logis*

Rénover son logement pour en améliorer la performance énergétique peut relever du parcours du combattant. Avant même de trouver les bons artisans, il faut définir les travaux à réaliser en priorité, comprendre à quelles aides il est possible de prétendre, définir son reste à charge...

Comme le prévoyait la loi climat et résilience votée à l'été 2021, des guichets uniques d'information sur la rénovation énergétique ont été développés à l'échelle départementale à compter du 1^{er} janvier 2022.

Afin de permettre à tous les habitants de bénéficier de ce nouveau service public, le Département, en partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) a fondé le guichet unique *Mon Coach Éco-Logis*. Son périmètre d'intervention et d'action couvrira 313 communes sur les 433 de

l'Aude, les autres communes étant couvertes par les candidatures de Carcassonne Agglo (83 communes) et du Grand Narbonne (37 communes).

Les conseillers du CAUE, anciens conseillers info-énergie, sont en charge de toute la partie technique des missions confiées au guichet unique, à savoir :

- ∞ l'animation de la dynamique territoriale locale
- ∞ la structuration de l'offre auprès des professionnels du bâtiment
- ∞ le conseil 1^{er} niveau
- ∞ le conseil personnalisé
- ∞ l'accompagnement du parcours service public intégré de rénovation énergétique (Spire)

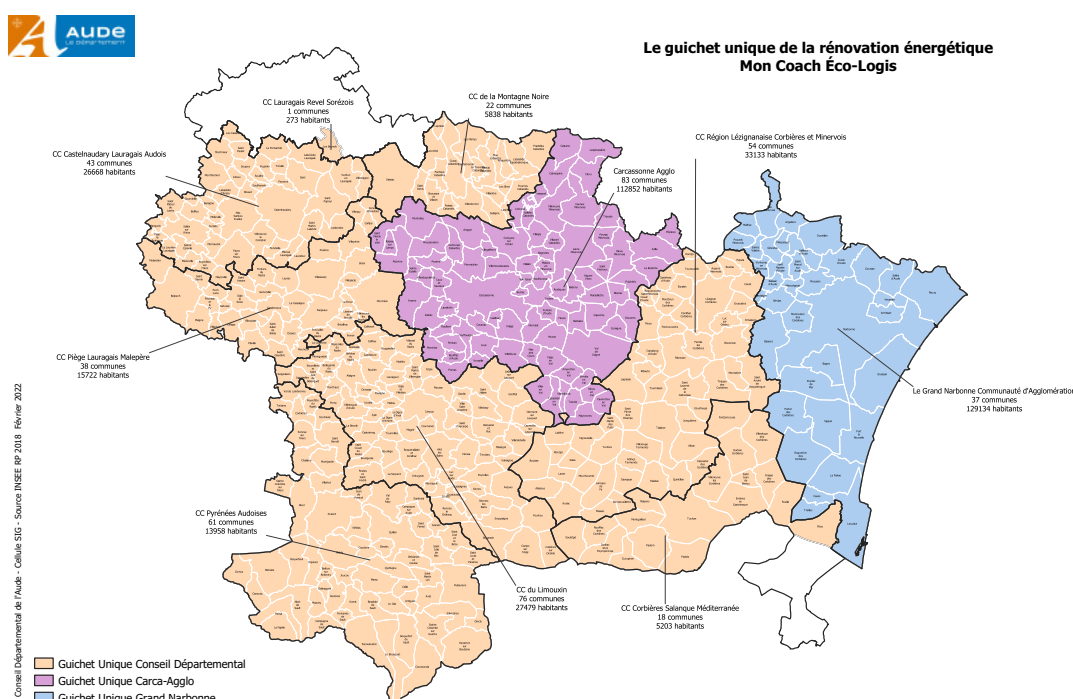
En outre, la présence d'architectes-conseil au sein du CAUE permet également au Guichet unique de proposer des conseils architecturaux aux particuliers désirant construire ou rénover: meilleure prise en compte de la qualité architecturale, insertion dans l'environnement, bioclimatisme ainsi que les démarches en matière d'urbanisme.

L'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) est également à disposition des usagers pour toute interrogation ou accompagnement juridique.

Mon Coach Eco-Logis est accessible depuis janvier 2021 à l'ensemble des publics de son périmètre d'action, grâce au numéro unique déjà opérationnel: 04 68 11 81 30. Numéro actuel du PIG départemental qui sera étendu à l'accueil de tous les publics.

Un accueil physique est également assuré dans les locaux du CAUE, à la fois pour les conseils de 1^{er} niveau ainsi que pour les conseils personnalisés.

En 2021, 1 800 conseils aux particuliers ont pu être donnés pour 1 731 dossiers de travaux assortis d'aides financières.



4. Réduire les déplacements carbonés et développer les mobilités douces

Le télétravail

Initialement contraint par la pandémie en 2020, le télétravail de droit commun a été déployé en 2021 dans les services départementaux, conformément au règlement présenté aux membres du Comité technique paritaire (CTP) en date du 24 novembre 2020.



Ce nouveau mode d'organisation, visant à concilier au mieux la vie personnelle et vie professionnelle des agents, a participé à l'amélioration des conditions de travail et à la pratique de nouveaux modes managériaux basés sur la confiance et l'autonomie des agents.

À ce titre, la direction des ressources humaines (DRH) a proposé une campagne de formation aux chefs de services afin de les sensibiliser au management des agents positionnés en télétravail.

En outre, ce mode d'organisation du temps de travail constitue un outil à part entière de la mobilité visant à réduire le déplacement du personnel entre son domicile et son lieu de travail.

Cette évolution des pratiques fortement attendue par les agents (82 % selon l'enquête de juillet 2020) a été rendue possible grâce à la mobilisation des équipes, notamment RH :

- ∞ création d'outils adaptés afin de respecter la procédure et le règlement en vigueur
- ∞ mise à disposition d'un espace dédié sur intranAude rassemblant toutes les notes, le règlement, les fiches pratiques...
- ∞ mise en place d'une formation de sensibilisation aux cadres de la collectivité
- ∞ déploiement d'une enquête auprès des agents départementaux
- ∞ centralisation et harmonisation des doctrines métiers par direction

- ∞ paramétrages du système d'information RH : saisie et suivi des demandes
- ∞ gestion des demandes de télétravail et des arrêts autorisant les agents à télétravailler
- ∞ mise à disposition d'outils ou de matériel favorisant le télétravail : VPN ou accès au poste à distance, visioconférence, conférence téléphonique...

Les agents des services RH et informatique ont su déployer ce dispositif dans les meilleurs délais pour répondre au mieux au nouveau règlement adopté par nos élus le 18 décembre 2020 ainsi qu'aux attentes des agents départementaux.

En complément, dans le cadre de la crise sanitaire, un protocole télétravail a été mis en place pour les personnes vulnérables, avec un accompagnement à domicile afin de se familiariser avec cette nouvelle organisation de travail et l'outil informatique. Un suivi a également été proposé afin de lutter contre l'isolement de ces personnes.

Afin de répondre à ces besoins, les outils informatiques vont évoluer progressivement :

- ∞ standardisation de la téléphonie
- ∞ 50 % des postes informatiques sont portables avec l'objectif de 100 % en 2024
- ∞ évolution de la téléphonie vers des équipements connectés pour les services des travailleurs sociaux et médico-sociaux.

Les formations en ligne

La crise sanitaire a réinterrogé la poursuite des formations. Les organismes ont dû s'adapter. Très rapidement le Centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT) a essayé de revoir, lorsque cela était possible, le format de ses formations en développant les formations à distance (webinaires, MOOCS). Il a profité de cette période pour développer une offre 100 % à distance tout comme les autres organismes de formation.

Le Département a lui aussi décidé d'investir dans ces nouveaux formats s'abonnant à toutes les communautés d'idealco. L'offre avait été ouverte gratuitement à tous les agents pendant le dernier confinement. Il a été constaté une hausse des visionnages de webconférences durant cette période. C'est pourquoi le Département a décidé d'investir dans ce type de formations et créer un espace sur intranAude dédié aux webinaires gratuits classés par thématiques.

Formation

La formation évolue avec de nouveaux formats (classes virtuelles, MOOCs, webinaires...). Vous trouverez sur cet espace une proposition de webinaires gratuits classés par thématiques. Il suffit de cliquer sur le calendrier. Cet espace sera mis à jour régulièrement.

Les webinaires proposés par la plateforme webideo sont des webinaires de formats courts (45 min). Pour les visionner, il suffit de cliquer sur le lien.

Attention : vous aurez accès aux replays et aux supports uniquement si vous vous êtes inscrits aux webinaires. Vous trouverez également une sélection de webinaires sur la plateforme IdealCO. Il vous suffit de créer des comptes et vous abonner aux communautés de votre choix.

L'inscription est autonome et sous couvert hiérarchique.

Seuls les webinaires disposant d'un code CNFPT feront l'objet d'une inscription sur Locus.

Si vous souhaitez que votre formation soit regardée à votre dossier formation merci de transmettre votre attestation de présence à votre conseiller formation. Ces webinaires peuvent vous permettre sous conditions, de bénéficier de dispenses dans le cadre de votre parcours de professionnalisation (formation tout au long de la carrière).

LE CALENDRIER DES WEBINAIRES

Le développement du télétravail facilite l'utilisation de ces nouveaux services.

Ces formats courts (environ 1h30) permettent de se former rapidement, sans déplacement (réduction de l'empreinte carbone) et viennent en complément des formations traditionnelles.

Des véhicules départementaux propres

Des véhicules propres pour les collègues



Le Département a doté en 2021, huit collèges supplémentaires, de véhicules électriques, en remplacement de la flotte actuelle: des utilitaires qui seront utilisés par le personnel des établissements dans le cadre de leurs missions.

Il s'agit des collèges Jean-Baptiste Bieules à Couiza, Grazaillies à Carcassonne, les Fontanilles à Castelnaudary, les Mailheuls à Coursan, Joseph Delteil à Limoux, Jules Ferry et Victor Hugo à Narbonne, et les Corbières Maritimes à Sigean. À terme, la totalité des 28 collèges publics audois devrait posséder un véhicule électrique, contribuant ainsi à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Des véhicules propres pour les services

Ces acquisitions viennent compléter la flotte départementale ainsi composée de : 20 véhicules totalement électriques: 12 à l'Hôtel du Département, 2 à la Maison départementale des solidarités (MDS) de Lézignan, 2 à la MDS de Limoux, 2 à la MDS de Sigean, 1 à la MDS de Coursan et 1 à la Maison Appar de Carcassonne ainsi que 14 véhicules hybrides.



LES AVANTAGES

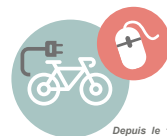
- Rouler propre** : les voitures électriques ne rejettent pas de polluants dans l'atmosphère. Elles n'émettent pas non plus de CO2 lors de leur utilisation. Passer à l'électrique présente donc un bénéfice immédiat pour la qualité de l'air.
Véhicule électrique = 0 émission de CO2/100 km
Véhicule thermique = 8,5 kg de CO2/100 km
- Rouler économique** : la voiture électrique est bien plus avantageuse.
Véhicule électrique = 2,50 €/100 km
Véhicule thermique = 9 €/100 km
- Rouler silencieux** : quand elle démarre et quand elle roule, la voiture électrique est quasi silencieuse. Les "Zoé" émettent un bruit particulier de 0 à 25 km/h pour alerter les piétons.
- Rouler zen** : le silence du moteur et l'environnement intérieur du véhicule sont apaisants.

Des bornes de recharge pour les véhicules électriques

14 bornes de recharges des véhicules électriques ont été installées à l'Hôtel du Département, à la Maison du Département de la Haute-Vallée de l'Aude et dans les MDS de Sigean et de Coursan.

En 2022, 65 bornes supplémentaires seront déployées pour faire face à l'électrification du pool de véhicules départementaux.

Des vélos à assistance électrique



DES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE AU DÉPARTEMENT !

Depuis le 10 mai, 5 vélos à assistance électrique (VAE) sont mis à disposition des agents à l'Hôtel du Département. Cette initiative répond à l'engagement de la collectivité d'accompagner le personnel vers des pratiques de déplacements professionnels plus durables (cf Collectifs R21). À terme, cette démarche pourra être étendue à d'autres sites.



Michel Sanchez, diffuseur mobilités durables, service approvisionnement - unité flote automobile

Comment ?

Rien de plus simple ! Après une **UNE SENSIBILISATION** à la pratique du VAE (moins de 15 min), vous pourrez soit **LE RÉSERVER** grâce au logiciel de réservation de la flote auto (page d'accueil intranAude) soit **L'UTILISER EN PRISE DIRECTE** sans réservation.

Où ?

Les vélos sont stationnés sous un abri dédié et sécurisé sur le **PARKING EST** de l'Hôtel du Département. Ils sont équipés d'un antivol, d'un compteur et d'un top-case.

Le plus !

Vous avez envie de tester ce moyen de transport pour vos **TRAJETS DOMICILE/TRAVAIL**, avant de vous lancer dans un achat personnel ? C'est possible. La collectivité propose à tous ceux qui le souhaitent d'essayer ces vélos électriques pendant une semaine. Cette **EXPÉRIENCE** est ouverte jusqu'à la fin de l'été.



TOUS LES DÉTAILS dans l'espace dédié d'intranAude: Directions et services > Pôle ressources > Direction du patrimoine > Approvisionnement > Publications > Véhicules > Vélos électriques ou en cliquant [ici](#)



Suivre la formation pour utiliser les VAE ? Tester les VAE ou être au point d'achat personnel ? Besoin d'une assistance ? Un seul contact: floteautomobile@aude.fr

BONNE ROUTE avec le service approvisionnement !

Mai 2021

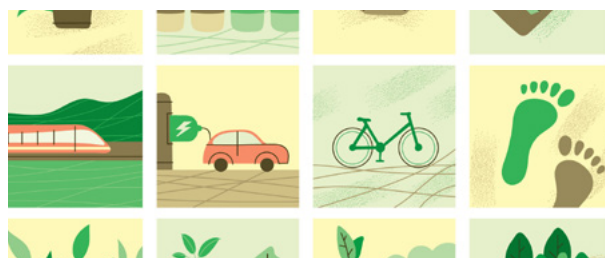
En mai 2021, 5 vélos à assistance électrique (VAE) ont été mis à disposition des agents à l'Hôtel du Département. Cette initiative répond à l'engagement de la collectivité d'accompagner le personnel vers des pratiques de déplacements professionnels plus durables. À terme, cette démarche pourra être étendue à d'autres sites.

Une expérimentation a été proposée aux agents jusqu'à la fin de l'été pour qu'ils puissent tester ce moyen de transport pour les trajets domicile / travail avant de se lancer dans un achat personnel .

ZOOM

Favoriser les mobilités durables domicile/travail des agents départementaux

Pour soutenir les agents qui utilisent les transports en commun ou les modes de transports durables que sont le vélo ou le covoiturage, le Département propose une participation aux frais engagés : le remboursement pour les frais de transports en commun ou le forfait mobilités durables. Ces deux versements ne peuvent être cumulés.



Remboursement des frais de transport en commun

Tout agent, qu'il soit fonctionnaire ou contractuel, peut bénéficier de la prise en charge partielle du titre de transport qu'il utilise entre son domicile et son travail sur présentation d'un justificatif d'abonnement (train, bus, vélo).

Les titres de transports seront remboursés à hauteur de 50 % sur la base du tarif 2e classe et du trajet le plus court dans la limite mensuelle d'un plafond fixé par la réglementation.

Le versement de la prise en charge partielle des titres d'abonnement se fait mensuellement.

En 2021, 48 agents ont pu en bénéficier pour un montant global de 13 056 €

Forfait mobilité durable

Le forfait mobilités durables, institué par délibération le 26 mars 2021, a pour objectif d'encourager les agents, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou apprentis, à recourir davantage aux modes de transports durables que sont le vélo et le covoiturage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Pour en bénéficier, l'agent doit réaliser ses déplacements entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- ∞ soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique
- ∞ soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage
- ∞ soit les deux alternativement

Le montant du forfait est de 200 € par an, exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de cotisations et de contributions sociales.

Pour bénéficier de ce dispositif, l'agent doit utiliser pendant au moins 100 jours (sur une année civile) l'un des deux moyens éligibles (vélo personnel ou covoiturage), ou les deux alternativement, pour ses déplacements domicile / travail.

En 2021, 51 agents se sont engagés pour une mobilité durable (montant total de 10 200 €).

Une plateforme de covoiturage solidaire: mobil'aude

En septembre 2021, le Département a lancé Mobil'Aude, une plateforme numérique pour faciliter les déplacements dans l'Aude. Il franchit ainsi une étape importante dans son engagement en faveur d'une mobilité plus durable.

Mobil'Aude c'est un site web, un site mobile et une application pour smartphones qui facilite les déplacements, réduit l'usage individuel de la voiture et baisse les émissions de gaz à effet de serre. Cela concerne les déplacements réguliers (travail, loisirs, études), ainsi que les déplacements occasionnels.

Sans commission et sans frais d'inscription, Mobil'Aude, c'est à la fois :

- ∞ une plateforme de covoiturage
- ∞ une plateforme intermodale avec les horaires de bus et de train, la localisation des aires de covoiturage...
- ∞ une plateforme solidaire qui permet à ceux qui n'ont pas de moyens de transport de se déplacer plus facilement

L'éventuel partage des frais de trajet est décidé entre covoitureurs.

Plusieurs options sont proposées :

- ∞ les communautés de covoitureurs: groupes de personnes avec un intérêt commun (salariés d'une même entreprise, habitants d'une même commune...) qui partagent leurs trajets
- ∞ le recensement des événements locaux pour proposer des trajets pour s'y rendre ensemble
- ∞ le covoiturage solidaire qui permet à ceux qui en ont besoin de bénéficier de trajets en covoiturage gratuit, en partageant la voiture d'automobilistes qui souhaitent donner un coup de pouce.



Adopter mobil'aude, c'est :

- ∞ faire des économies sur les trajets quotidiens dont ceux domicile-travail
- ∞ gagner du temps et réduire sa fatigue
- ∞ être solidaire
- ∞ partager un moment de convivialité
- ∞ réduire la pollution automobile et les embouteillages (45% des trajets dans l'Aude se font en voiture individuelle)

Site internet: <https://mobil.aude.fr>

Application à télécharger sur Play store, Google Store et Apple store



5. Développer des infrastructures pour les mobilités douces

Le schéma départemental vélo comprend deux voies vertes: la vélo route Canal du Midi, canal de jonction et canal de la Robine ainsi que la voie verte du Canal du Midi à Montségur.

Le Département a aussi pris part en 2021 à différents comités d'itinéraires de mobilités douces (cyclables, équestres, pédestres...) et assure la promotion touristique de la Méditerranée à vélo et du Canal des 2 mers à vélo.

En 2021, 22 km de voies vertes ont été aménagées.

Voie verte du Canal du Midi à Montségur



En 2021, les travaux de dégagement des emprises et de terrassement ont concerné la partie située entre Cailhavel et la commune de Montréal jusqu'au pied de l'autoroute A61. Ils ont aussi consisté à la mise en œuvre du remplacement du pont de Montréal et de l'enfouissement de la fibre optique sur cette même commune.

Le comité de suivi a mis en avant le travail de partenariat entre le Département et les intercommunalités.

La voie verte face au développement local: un moteur pour des initiatives fédératrices et durables

La communication et l'information comme clé du succès:

- ∞ mettre en œuvre un support de communication pour la voie verte, un travail est déjà en cours avec Traverse 119 et Atout Fruit en lien avec les communes, les intercommunalités et les offices de tourisme
- ∞ labélisation de l'accueil vélo pour les structures d'hébergement et services
- ∞ mise en lumière du patrimoine local, des produits locaux, des manifestations, fêtes

- ∞ brochures, ateliers, outils marketing à développer...

L'association Atout fruit

Le projet de création d'un conservatoire fruitier tout au long de cette voie verte en partenariat avec l'association Atout Fruit, pour préserver, développer et valoriser le patrimoine arboré fruitier, s'est poursuivi avec la plantation de nouvelles variétés. La pépinière départementale de Nébias accompagne l'association sur ce projet.

Mises en œuvre de la signalisation dans le cadre de l'aménagement de la voie:

- ∞ de police
- ∞ directionnelle
- ∞ touristique: Relais d'information touristique



La vélo-route le long du Canal du Midi



Le Département a continué en 2021 les travaux sur le premier tronçon entre Argens-Minervois et Argeliers. Ces travaux consistent en un confortement des berges sur les secteurs de la commune de Roubia et d'Argeliers.

6. Prévenir les risques majeurs et aménager avec résilience

Éviter la déprise agricole et les friches qui favorisent les risques incendies et installer une gouvernance par massifs

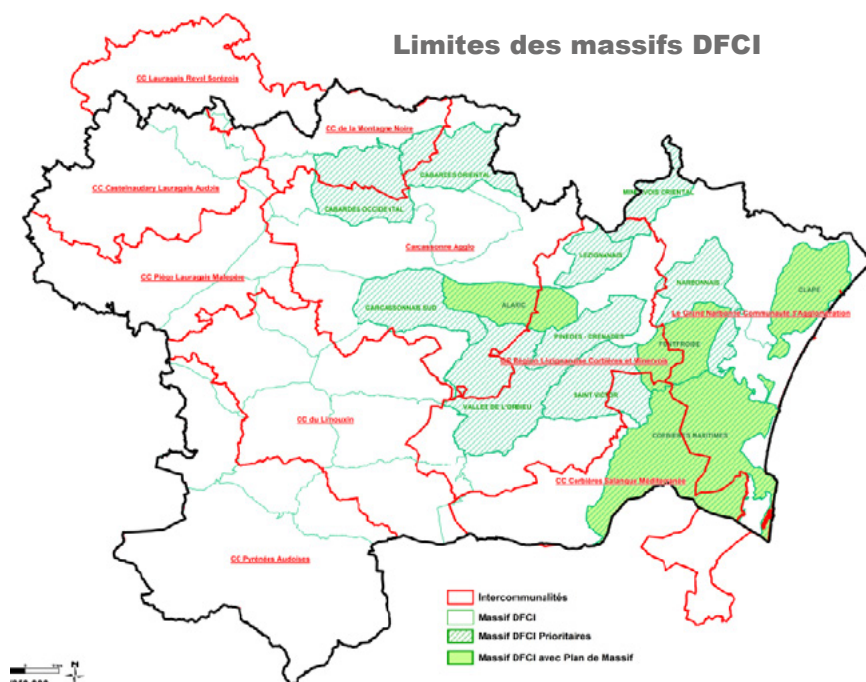
En 2021, un dossier de demande de subvention FEADER a été déposé pour la phase 2 du projet, initié en 2020, de réouverture de coupures vertes agricoles sur les hautes Corbières (montant de la participation départementale : 14 786 € sous réserve de l'obtention de la subvention FEADER pour un montant total du projet de 39 962 €). Le dossier concerne l'axe Auriac-Termes-Mouthoumet. Comme pour la phase précédente, l'entretien des zones réouvertes sera confié par conventionnement à des éleveurs locaux. La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Chambre d'agriculture de l'Aude.

S'agissant de la gouvernance, une réunion en Préfecture en octobre 2021, regroupant l'ensemble des partenaires de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) a validé le principe d'une gouvernance opérationnelle de celle-ci au niveau des massifs DFCI, la prise de compétence des intercommunalités concernées devant être recherchée. Un travail d'actualisation des plans de massifs a été engagé fin 2021, en commençant par le massif sud carcassonnais à l'initiative de Carcassonne Agglo.

Installer une gouvernance resserrée de l'eau pour s'adapter à l'évolution climatique

La mise en œuvre du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2020 (SDAGE) a permis une avancée importante des connaissances, avec notamment la réalisation des études d'évaluation des volumes prélevables globaux (EVPG) sur les bassins-versants ou aquifères en déséquilibre quantitatif (inadéquation entre la disponibilité de la ressource et les prélèvements), et la mise en œuvre effective des actions nécessaires au retour à l'équilibre quantitatif (horizon 2024), dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau Aude (PGRE).

Sur les bassins versants de l'Aude, Berre et Rieu qui couvrent une très large partie du département, l'important déséquilibre quantitatif relevé de 37 millions de m³ (animation établissements publics territoriaux de bassin - EPTB - Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières - SMMAR) a été ramené, en 2021, à 13 millions de m³, par les actions d'économies de la ressource (plans de gestion, travaux d'étanchéification des béals et de rénovations des dispositifs de prélèvements de la ressource et d'irrigation), 34 M€ cofinancées par l'Europe, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée, de la Région, du Département et des professionnels agricoles (regroupés en associations syndicales autorisées ou ASA).



Néanmoins l'objectif SDAGE de respect 8 années sur 10 du débit objectif d'étiage mesuré à l'aval de fleuve Aude (seuil de Moussoulens) nécessitera en complément, et dès 2024, de mobiliser chaque année un volume de compensation des prélèvements de la ressource à hauteur de 4 à 5 millions de m³ depuis les grandes ressources institutionnelles du Lauragais, de la Montagne-Noire et des Pyrénées (BRL-Région, IEMN, Département de l'Aude et EDF).

Ce système de compensation ne pourra répondre avec résilience aux enjeux des besoins en eau du département, mis en tension par le changement climatique, que par une définition des conditions d'un meilleur partage de l'Eau, d'une gestion rationnelle de la ressource et d'une péréquation technique et financière des volumes et des conditions de mobilisation des ressources en eau disponibles.



Organes de régulation hydraulique agricole

Là est l'objectif stratégique d'une gouvernance resserrée de l'eau, mise en évidence par le retour d'expérience post-sécheresse de l'été évoquée en décembre 2021 entre le préfet de l'Aude et la présidente du Conseil départemental. Cet objectif de gouvernance vise à mettre les acteurs publics majeurs de l'Eau du département et des usagers en responsabilité d'arbitrage d'allocation de la ressource en eau, de protocoles conventionnés de compensation des prélèvements. Fondé sur la logique de constitution des organismes uniques de gestion de l'irrigation collective agricole inscrits dans le Code de l'environnement, seront examinées en 2022 les conditions de création d'un pôle public décisionnaire et financeur du système de compensation de ces prélèvements (services de l'État, Département, EPTB SMMAR, Chambre d'Agriculture, unions d'ASA, VNF, agence de l'eau, EDF...).

Répondre aux crises climatiques majeures et reconstruire dans la résilience

Des réponses rapides et ciblées pour les plus fragiles: gel avril 2021 et viticulture



Suite aux épisodes de gel d'avril 2021, le Département avec l'appui de la Chambre d'agriculture (CA11) et de la Mutualité sociale agricole (MSA), a souhaité assurer un accueil de proximité pour accompagner les viticulteurs, arboriculteurs et maraîchers sinistrés par le gel. Des permanences territorialisées se sont déroulées dans les mairies des communes de Tuchan, Fabrezan, La Redorte, Sallèles-d'Aude et à la Maison du Département à Limoux. En juin, les accueils se sont élargis aux communes de Luc-sur-Orbieu et Durban. Pour les demandeurs ne pouvant se rendre aux lieux d'accueil, les permanenciers ont réalisé des visites à domicile.

En plus d'un accueil, d'une écoute, d'une orientation vers différentes aides, ces permanences avaient pour objectif de recueillir l'ensemble des justificatifs sur les charges et ressources du foyer et de remplir le formulaire avec le demandeur, permettant ainsi à la commission d'évaluer l'éligibilité de la personne à ce fonds d'aide exceptionnel.

Cette aide financière exceptionnelle, d'un montant forfaitaire de 1 000€ a été versée en une fois, non renouvelable.

Nombre de personnes reçues: 467

Nombre de visites à domicile: 51

Nombre de dossiers instruits: 334 dont 295 ont reçu un accord

92% des dossiers concernent la viticulture, 6% l'arboriculture et 2% de la polyculture.

L'exemple de la reconstruction du pont de Villegailhenc



Le chantier de reconstruction du pont de Villegailhenc a pu commencer en janvier 2022, après une longue période d'études (2019-2021) visant à apporter la solution la plus adaptée, et qui répond au mieux à la fois aux enjeux hydrauliques mais aussi à ceux du réaménagement urbain rendu indispensable après les inondations d'octobre 2018. L'investissement de 3M€ est d'une ampleur particulière. Il sera pour le Département le dernier chantier dans le cadre de la grande reconstruction, opération qui a conduit à concentrer tous les investissements propres sur la remise à neuf de la partie du réseau routier départemental qui avait été si lourdement endommagé.

Ont ainsi eu lieu : les acquisitions foncières en 2020 et 2021 pour effectuer les démolitions, la révision du plan de prévention des risques d'inondation, la réalisation du programme d'actions de prévention des inondations, de nombreuses études (notamment hydrauliques)...

Le nouveau pont est dimensionné pour résister à une crue similaire à celle de 2018. La superficie de l'ancien pont a été multipliée par 4. D'une longueur de 48 m, il sera composé d'une chaussée de 6 m de large, d'un trottoir de 3 m côté amont et de 1,40 m côté aval, d'une dalle en béton dit précontraint et d'un tablier volontairement fin, d'une épaisseur de 0,95 m. Avec des garde-corps fusibles, l'ouvrage pourra résister à la pression éventuelle d'objets solides emportés par les eaux lors d'une crue.





AXE 2

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

1. METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR LA BIODIVERSITÉ



Cette stratégie, adoptée en 2012 par la collectivité, est construite autour de neuf objectifs qui se déclinent annuellement en plan d'actions.

Les objectifs	Les actions 2021
Ouvrir les espaces naturels au public : valorisation des sites départementaux	Installation de panneaux pédagogiques dans la forêt départementale de Saint-Rome à Talairan.
Connaître et sauvegarder le patrimoine naturel et remarquable	<ul style="list-style-type: none"> ∞ Soutien à la ligue de protection des oiseaux (LPO) Aude pour des relevés scientifiques de la migration au roc de Conilhac à Narbonne ∞ Life Gypconnect : actions en faveur de la sauvegarde des Gypaètes barbus, rapaces nécrophages ∞ Aide à la réalisation d'un plan de gestion des zones humides de la forêt de Lapazeuil à Counozouls
Protéger les zones humides pour préserver la ressource eau	Réalisation des travaux pour les sites et soutien financier : <ul style="list-style-type: none"> ∞ sites du conservatoire du littoral gérés par le PNR de la Narbonnaise et les communes concernées ∞ zones humides gérées par les syndicats de rivière. Par exemple : 4^e campagne de restauration de Grande Sagne aux Martyrs et début d'une sensibilisation des éleveurs de la Montagne Noire à la préservation de leurs zones humides
Soutenir les outils de développement local	Appui à la réserve naturelle régionale de Sainte Lucie et à un projet de création d'une réserve naturelle sur la commune de la Fajolle.
Promouvoir les espaces naturels dans l'aménagement du territoire	Convention de partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels d'Occitanie dans le cadre de l'intendance du territoire : concerne aujourd'hui 18 communes et 11 000 ha en convention de gestion.
Lutter contre la faune et les plantes invasives	
Restaurer des espaces naturels et leurs fonctionnalités écologiques	Plan de gestion du lac des Aiguilles à Argens Minervois.
Agir pour le développement de l'éducation à l'environnement	Programme ENSEMBLE, accompagnement des Agendas 21 des collèges.
Renforcer l'offre touristique par l'ouverture d'espaces naturels	Étude de création d'un réseau d'observatoires ornithologiques sur la Haute vallée, création d'un sentier des prairies humides à Cuxac-Cabardès, soutien à la rénovation du sentier des orchidées à Talairan.

2. VALORISER ET FAIRE DÉCOUVRIR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le programme ENSemble



Depuis 2011, la collectivité organise un programme de découvertes de la biodiversité audoise à destination du grand public : ENSemble, mis en place avec l'association GéeAude et le Parc naturel régional de la Narbonnaise.

Les objectifs d'ENSsemble sont de :

- ∞ apporter de l'information sur ce qu'est un ENS
- ∞ faire découvrir la diversité faunistique et floristique, la richesse du paysage et le fonctionnement du milieu naturel
- ∞ stimuler la curiosité et développer la sensibilité vis à vis de la biodiversité et de la nature en favorisant le contact avec le terrain
- ∞ favoriser une attitude propre à la préservation des sites naturels et des espèces
- ∞ permettre d'appréhender les enjeux environnementaux de l'Aude (risques majeurs naturels, activités de loisirs, urbanisation, déprise agricole...).

Nombre de sorties : 181 (assurées par 37 structures animatrices (en augmentation)).

Fréquentation : 2 076 participants pour l'ensemble des sorties de la brochure dont 1 475 participants pour les sorties ENS PNR et GéeAude

Moyenne par sortie : 13 personnes (effet jauge Covid).

Taux de renouvellement du public : 37%.

Le développement des partenariats avec les établissements d'enseignement

Chantier école des BTS GPN sur la tourbières de Laprade en octobre 2021

Les classes de BTS gestion protection de la nature (GPN) du lycée agricole Charlemagne interviennent

dans le cadre de l'opération chantier-école pour restaurer la tourbière de Laprade à Cuxac-Cabardès appartenant au Département. Le chantier de 2021 s'est parfaitement déroulé et les objectifs ont été atteints.



Un projet tutoré de 5 de ces étudiants a travaillé également sur le suivi botanique de ces opérations de restauration, avec encadrement par les professeurs et un membre du comité scientifique des ENS.

Le site internet dédié aux espaces naturels sensibles audois

Afin de donner une plus grande visibilité à la richesse des ENS de l'Aude, le Département lui a dédié un site internet espacesnaturelssensibles.aude.fr à l'attention du grand public.

Réalisé en collaboration avec le service environnement et le système d'information géographique du Département (SIG), le site balaie de nombreux thèmes liés aux espaces naturels sensibles.

Sa fréquentation en 2021 s'est établie à 377 utilisateurs pour 1 101 pages consultées (moyenne mensuelle).

Y sont présentés non seulement des cartographies détaillées des ENS mais aussi les propriétés départementales en espaces naturels, des itinéraires de balade et l'agenda complet des sorties natures organisées tout au long de l'année aux abords de ces espaces préservés. Une rubrique pro permet de comprendre comment déposer une subvention et permet de découvrir à la parcelle près la zone de préemption des ENS.

L'étude pour le développement d'un réseau des observatoires ornithologiques dans la Haute-Vallée de l'Aude



Observatoire des vautours à Bugarach



Observatoire les terrasses des vautours à Ginoules

L'Aude est un département qui recèle une biodiversité particulièrement exceptionnelle. Elle est le département métropolitain le plus riche en nombre d'oiseaux nicheurs (+ 200 espèces). Sous l'influence de 3 climats (méditerranéen, montagnard et océanique), avec une complexité géologique tout à fait remarquable, des reliefs très variés allant de la mer aux sommets d'altitude, elle propose des habitats d'une très grande diversité.

Le territoire de la Haute-Vallée est assez représentatif de cette diversité départementale même s'il est plus spécifiquement concerné par les espèces rupestres (de falaise) et montagnardes avec une présence importante de gorges, de plateaux et sommets avec des dénivelés et déclivités plus ou moins importantes.

Les rapaces, et en particulier les vautours, sont les oiseaux phares et recherchés sur ce secteur. Il y a toutefois bon nombre d'autres espèces intéressantes et relativement rares à observer.

Le Département, dans le cadre de sa politique espace naturel sensible (ENS), a déjà permis de développer la thématique ornithologique par le partenariat engagé avec la ligue de protection des oiseaux (LPO) et les communes concernées notamment dans la création de l'observatoire aux vautours à Bugarach et dernièrement l'observatoire à Ginoules.

L'observatoire de Bugarach représente plus de 9 000 visiteurs par an. Le site, en accès libre, complété par l'exposition photo au village, est régulièrement fréquenté. La LPO est sollicitée chaque année et de manière croissante pour des animations ponctuelles sur ce site auprès de différents publics (scolaires, étudiants, grand public...).

Suite au succès de l'observatoire de Bugarach, bien que le contexte soit particulier (placette d'équarrissage en face, forte fréquentation sur la commune dû au Pic de Bugarach) et non reproductible à l'identique, des réflexions ont été engagées entre le Département, la communauté des communes des Pyrénées audoises et la LPO afin d'envisager le développement d'un tourisme ornithologique à plus large échelle.

Une étude a donc été lancée par le Département et après plusieurs réunions entre acteurs concernés par ce sujet, l'étude a abouti fin 2021 :

- ∞ intérêt certain pour développer un réseau sur plusieurs communes et sur l'ensemble du territoire de la communauté des communes, des sites se prêtant bien à l'observation
- ∞ 8 sites pourraient à terme être équipés de panneaux présentant ce patrimoine, certains faisant face à des falaises où a lieu la reproduction de rapaces, d'autres dominant un paysage où des rapaces sont en recherche de proies etc, chacun de ces sites seront faciles à atteindre pour un large public
- ∞ formation des agents de l'office du tourisme local, la location de jumelles, l'édition de flyers, de livrets, la diffusion d'informations sur les réseaux sociaux permettront de faire vivre ce produit de tourisme nature.

Objectif : mise en place de 3 sites pour l'été 2021 en complément des observatoires de Bugarach et de Ginoules.

3. ASSURER UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS DÉPARTEMENTALES

Avec 2 000 hectares, les diverses propriétés forestières départementales constituent un puit de carbone d'autant plus efficace qu'elles sont gérées de manière durable. Pour cela, la collectivité s'efforce de suivre deux grands principes :

- ∞ privilégier un mode de régénération naturel basé sur des éclaircies progressives favorisant la recolonisation naturelle du sol avec les graines et les semis issus des arbres en place (plutôt que procéder par coupes rases suivies de la replantation artificielle d'espèces produites ailleurs)
- ∞ anticiper l'évolution des peuplements et favoriser les espèces semblant les plus à même de supporter l'impact du réchauffement climatique, faire évoluer la gestion pour rendre les massifs forestiers plus composites, plus riches de biodiversité, plus résilients face aux agressions.

En 2021, la gestion des peuplements forestiers sous label PEFC (certification de gestion durable des forêts) s'est poursuivie avec la réalisation d'éclaircies dans les forêts départementales de la Montagne noire (Les-Martys, Miraval-Cabardès, La-Tourette-Cabardès), de la Rouge (Saissac), de Bois Grand et la Ferrière (Cuxac-Cabardès) ainsi que Saint-Rome (Talairan).

En plus des travaux d'entretien nécessaires réalisés chaque année sur toutes les propriétés, des actions d'aménagement diverses ont été menées.

Les-Martys, Miraval et La-Tourette-Cabardès



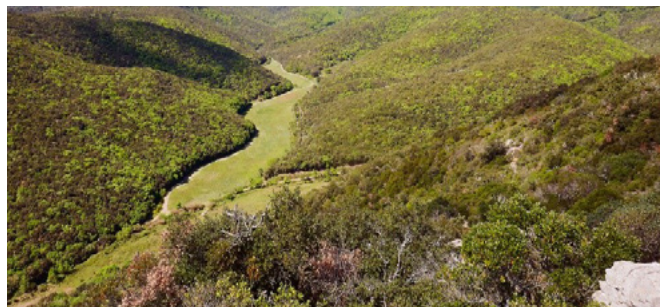
Forêt départementale de la Montagne noire, hameau du Campmas

Poursuite de nettoyage sélectif et paysager autour de la maison forestière de Combe Falgouze, élagage à grande hauteur d'arbres remarquables, amélioration d'abri pour randonneurs, réfection d'escalier en pierre.

Villardonnell

Actualisation d'une convention d'usage agricole à Lacalm et lutte contre espèce invasive, dépose de vieilles clotûres, entretien de verger, de haies paysagères et brise-vent.

Talairan



Entretien de milieux ouverts à Fenouillères sous le Pech Guilloumet

Poursuite de mise en valeur du site d'accueil de Fourques et Saint-Rome avec tables et bancs, restauration de patrimoine bâti ancien, nettoyage et sécurisation des limites sud-est de la propriété au voisinage d'Albas et Quintillan. Pose d'écocompteurs sur trois sentiers pour une estimation de la fréquentation du public, inventaire des amphibiens & odonates du bassin de Saint-Rome. Suivi des effectifs de chiroptères s'abritant saisonnièrement dans la remise de Fenouillères.

Cuxac-Cabardès

Élagage qualitatif d'arbres d'avenir désignés au sein des jeunes futaies de douglas de Bois Grand, marquage à la peinture de nouvelles limites périphériques, pose de barrières bois, conception de maquette et mise en place de panneaux thématiques archéologiques sur un site gallo-romain en rive est du lac de Laprade.

Roquefère, site de Cubserviès

Pose de bancs et d'une passerelle fabriquée avec du bois local provenant de la forêt départementale voisine de Ventazous, poursuite de la sécurisation du site et du sentier aménagé en amont de la cascade.

Escouloubre

Ouverture et aménagement d'un itinéraire de randonnée au départ du pont du Pountarrou en limite nord de la forêt de Bac Pegullier, mise en place de tables et bancs, d'une passerelle bois, de panneaux thématiques portant sur les zones humides et l'habitat du grand tétras, exploitation de chablis dangereux (arbres cassés) bouchage de drains dans plusieurs tourbières.

4. ACCOMPAGNER LES PROGRAMMES D'ACTIONS DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ

L'accompagnement des parcs naturels régionaux

Le Département est membre du syndicat mixte du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée (PNRNM) et soutient également son programme d'actions :

- ∞ mise en œuvre des plans de gestion sur les sites propriétés du Conservatoire du littoral et cogérés par le PNRNM : marais du Narbonnais, étang du Doul et saline et île de la Planasse à Peyriac-de-Mer, salins de Sigean, l'Oustalet (Fleury d'Aude), le site des Auzils à Gruissan, réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie. En 2020, l'engagement du Département s'est élargi au site des basses-plaines de l'Aude nouvellement géré par la communauté de communes La Domitienne



Sainte-Lucie

- ∞ finalisation des travaux de la maison des gardes du domaine de Sainte-Lucie cofinancés par le Département et engagement des travaux d'études cofinancés par le Département pour l'aménagement du domaine en refuge du littoral
- ∞ poursuite de la phase de conception du projet Maison de la Narbonnaise, Maison du Parc naturel régional au domaine du Grand Castélou à Narbonne, projet cofinancé par le Département
- ∞ poursuite de l'engagement sur le contrat RD 6009 : travail sur l'affichage publicitaire, la gestion des déchets en bord de route, la qualité des abords de la route et de la chaussée...



Parc naturel régional de la
Narbonnaise en Méditerranée



Le partenariat avec le Conservatoire du littoral



Basses plaines de l'Aude, étang de Pissevaches

Dans le cadre de sa compétence en matière d'espaces naturels sensibles, le Département s'est engagé depuis 2006 auprès du Conservatoire du littoral et aux côtés de la Région à participer à la préservation et à la valorisation de ces espaces sur le littoral audois. Ce sont aujourd'hui 4 384 ha de propriétés du Conservatoire du littoral répartis sur onze principaux espaces qui sont ainsi préservés et valorisés : l'Oustalet et les Auzils dans le massif de la Clape, Sainte-Lucie, Rives de l'Aude, Ile de l'Aude, Frescati, étang du Doul-Saline de Peyriac-de-Mer, île de Planasse et marais du Narbonnais pour le complexe lagunaire du Narbonnais, Pissevaches dans la basse plaine de l'Aude, plateau de la Franqui pour le complexe lagunaire Salses-Leucate.

La 4^e convention de partenariat (2018/2020), mise au service des gestionnaires des sites propriétés du Conservatoire du littoral, vient soutenir les programmes de gestion et de valorisation de ces sites et participe ainsi à la préservation et à la valorisation de ces espaces naturels sensibles.

Ces programmes d'actions sont portés par les cogestionnaires de ces sites au premier rang desquels le PNR de la Narbonnaise et les communes ou intercommunalités. Le partenariat lié entre les signataires de la convention et les cogestionnaires des sites constitue à ce titre une véritable plus-value pour l'accompagnement du territoire littoral dans la gestion des espaces naturels sensibles et la préservation de sa biodiversité. En 2020, le Département s'est engagé auprès de la communauté de communes La Domitienne nouvellement gestionnaire du site des basses plaines de l'Aude.

Le partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels d'Occitanie

Le Département est partenaire du Conservatoire des espaces naturels d'Occitanie (CenO) dans le cadre du programme intendance du territoire.

Depuis 2015, le CenO accompagne les communes qui disposent d'espaces naturels remarquables. Ce projet rencontre un fort succès et une demande des communes rurales, inquiètes du devenir des nombreuses parcelles en déprise agricole et soumises à des risques naturels (notamment incendie) :

- ∞ pour 2021, passage à 18 communes et 5 propriétaires privés soit 11 000 ha en convention avec le CENLR, 15 exploitations agricoles et groupements d'éleveurs sont concernés pour la reconquête pastorale ou l'amélioration des pratiques pour maintenir ces milieux ouverts, 150 ha bénéficient d'actions programmées
- ∞ nouveauté 2021 : un plan de gestion des zones humides a été réalisé par le CEN O sur la forêt de Lapazeuil appartenant à un syndicat forestier, c'est la première forêt privée rentrant dans ce type d'actions, celle-ci est très riche en biodiversité à préserver



Prairie humide de la forêt de Lapazeuil

Ces programmes ont obtenu des cofinancements de l'Agence de l'eau et des contrats Natura 2000.

Cette action d'intendance du territoire, basée en général sur une action initiale de réouverture de milieux embroussaillés suivie par la mise en place d'un troupeau, permet par un pâturage régulier de maintenir les parcelles traitées à l'état ouvert ; elle contribue ainsi fortement à la réduction des risques d'incendie, et fait partie intégrante des modes d'actions utilisés dans le cadre de la défense des forêts contre l'incendie (DFCI).



Intégrer la préservation de la biodiversité dans les projets patrimoniaux

Rénovation du bâtiment de l'ancienne Direction départementale de l'agriculture et de la forêt rue Trivalle à Carcassonne



L'inoccupation du bâtiment pendant une dizaine d'années a favorisé l'installation de la colonie d'hirondelles la plus importante de la ville. La rénovation et remise en service du bâtiment, si elle était menée sans précaution, condamnerait la colonie en provoquant la destruction de la centaine de nids construits au fil des ans dans les embrasures de fenêtres.

Au terme d'un travail minutieux mené avec les services de l'État, la ligue de protection des oiseaux, et avec l'aide d'un bureau d'études en environnement, le Département a défini un mode opératoire afin d'assurer le maintien des hirondelles sur le site, en compensant les inévitables destructions de nids. Le dispositif, qui doit être mis en œuvre avant le retour des hirondelles au printemps 2022, fera l'objet d'un suivi annuel pendant les cinq prochaines années et d'une sensibilisation des riverains à la préservation des habitats de cette espèce protégée.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUDE

5. POURSUIVRE LES EFFORTS EN MATIÈRE DE ZÉRO PHYTO

Rester exemplaire pour les communes et les accompagner vers la labellisation Zéro phyto au sein de la collectivité

Depuis 2016, les services départementaux sont en mode Zéro phyto soit un an avant l'échéance réglementaire. En 2019, le Département décroche le label Terre saine, autant dire le graal pour une collectivité. C'était le premier Département en France à atteindre ce niveau. Le sénateur Joël Labbé à l'origine de la loi sur le zéro Phyto, l'a d'ailleurs souligné lors de la remise des prix à l'Hôtel de la Région à Toulouse.



L'action du Département ne se limite pas à ses propres services. Il aide également les communes à se passer de ces produits en les accompagnant techniquement et financièrement vers des techniques alternatives. La plus recommandée est de loin celle basée sur le végétal. Le concept est simple, il suffit d'occuper l'espace avec des végétaux décoratifs pour empêcher la levée des herbes indésirables. On utilise ainsi des végétaux pour réduire le désherbage. Les plantes sont souvent fournies par les pépinières départementales, ce qui facilite l'adhésion des communes. Les avantages de cette technique sont multiples. Outre le fait qu'elles limitent le désherbage, ces plantes embellissent les espaces communaux, elles réduisent aussi le ruissellement et les inondations. Elles apportent de la fraîcheur et du bien-être dans les rues. Elles favorisent la biodiversité. La technique végétale est un bel exemple de solution fondée sur la nature. Voilà maintenant plus de dix ans que le Département la préconise aux communes et cela a porté ses fruits puisque c'est dans l'Aude qu'on compte le plus grand nombre de communes en France labellisées en Zéro phyto.

Bilan de l'année 2021

Acquisition de nouveaux matériels

- ∞ Acquisition de petit matériel pour les routes, les collèges, les pépinières.
- ∞ Plaques sous-glissières sur les routes départementales les plus circulantes mais limitées aux endroits les plus dangereux à désherber.

Mise en œuvre de techniques alternatives: le service des routes continue à pratiquer le fauchage tardif le long des routes départementales

- ∞ Les giratoires sont aménagés en jardin sec et plantes couvre-sol.
- ∞ Plantations sous les glissières : technique utilisée par le centre routier de Belpech/Salles sur l'Hers (3 glissières aménagées).

Définition d'expérimentations dont la mise en œuvre a été retardée dans le cadre de la crise sanitaire

Le Département mène des expérimentations avec ses partenaires pour limiter le transfert des pollutions vers les milieux aquatiques.

- ∞ avec la Chambre d'agriculture de l'Aude chez des agriculteurs volontaires pour proscrire l'usage des herbicides sous le rang de vigne. Cela va consister à mettre des plantes couvre-sol directement sous le rang pour éviter la levée des herbes indésirables. La pépinière départementale de Lézignan-Corbières fournira les plantes couvrantes aux agriculteurs.



- ∞ avec le Parc naturel régional de la Narbonnaise et la division territoriale routière de Narbonne dont la mise en œuvre a été retardée en raison de la crise Covid-19. Un protocole d'entretien des fossés routiers doit être défini et expérimenté pour limiter le transfert des pollutions de la route vers l'étang de Bages-Sigean.

Appuyer les communes audoises dans leurs démarches zéro phyto

Aides aux communes: subventions, techniques, fournitures de végétaux

Le Département aide les communes à atteindre le Zéro phyto par les dispositifs suivants :

- ∞ subventions pour l'achat des matériels alternatifs et suivi technique avec fourniture de plantes adaptées au climat via les pépinières départementales
- ∞ aide technique pour les communes engagées dans une démarche Zéro phyto.

Par ailleurs, les pépinières départementales conseillent les communes et leur fournissent des plantes adaptées au climat.

Labellisation zéro phyto

Chaque année le Département invite les communes à candidater à la charte régionale Objectif zéro phyto animée par la Fredon Occitanie. Un niveau de labellisation est attribué aux communes suivant leur degré d'implication vers le Zéro Phyto.

En 2021, avec près de 150 communes audoises labellisées Zéro phyto, l'Aude est ainsi le 1^{er} Département d'Occitanie.

Sensibiliser les acteurs: collectivités, grand public...

- ∞ Diffusion d'articles sur le Zéro phyto dans aude-MAG.
- ∞ Page dédiée au Zéro phyto sur le site départemental : aude.fr (5 tutoriels sur le jardinage au naturel)
- ∞ Guide du jardinier disponible à l'accueil de l'Hôtel du Département à Carcassonne. Ce guide est également mis à disposition du public dans les manifestations organisées par le Département.
- ∞ 2 expositions en prêt gratuit à la disposition des collectivités, associations, établissements scolaires (à réserver auprès de la Bibliothèque départementale de l'Aude).

Le bilan 2020 est évidemment impacté par la crise sanitaire: exposition Dans l'Aude, on jardine nature: 184 jours d'emprunt (2 communes).

DANS L'AUDE, on jardine nature

ÉTAPE 4

L'entretien au naturel

L'utilisation des produits phytosanitaires n'est pas une fatalité ! Il existe de nombreux moyens de faire autrement, naturellement, simplement.

Jardiner au naturel c'est jardiner sans produits de synthèse (pesticides, engrais chimiques) et en s'aidant des processus que l'on retrouve dans la nature.

Jardiner au naturel, c'est jardiner avec la nature et non contre elle.

Quelques exemples :

- Utiliser des outils adaptés et travailler la terre aux bonnes saisons. La terre n'est plus retournée au motoculteur mais ameublée à la grelinette.
- Créer un environnement favorable aux plantes et animaux du jardin : haies fleuries et champêtres tapissées de feuilles mortes, fleurs en toute saison, tas de bois et de pierres dans un coin, excellents abris à insectes...
- Penser à la rotation des cultures légumières et aux associations de plantes, pour éviter les maladies et l'épuisement des sols.
► Voir les exemples sur le panneau «Un potager sans pesticide»
- Installer un composteur dans votre jardin pour enrichir vos plantations avec l'humus naturel obtenu à partir des épluchures de fruits et de légumes, des déchets de tonte et de taille.

Source: CDE Laine Anjou

ZERO PHYTO

AUDE
Le Département

6. S'APPUYER SUR LES PÉPINIÈRES DÉPARTEMENTALES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Disposer de ses propres pépinières permet au Département de fournir des plantations adaptées au climat et au sol de notre territoire, tout en maîtrisant les méthodes de production. C'est un outil important pour mettre en œuvre la politique de développement durable de la collectivité. C'est aussi une rareté puisque seulement 4 Départements français disposent de pépinières !

L'action des pépinières s'inscrit dans la stratégie adoptée en 2017 qui a réaffirmé l'intervention transversale des pépinières en matière d'appui technique et de fourniture de végétaux pour les projets départementaux (routes, bâtiments, espaces verts), l'accompagnement des projets des communes selon les principes de réalisation d'aménagements autonomes et économes adaptés au climat audois et à ses évolutions ainsi que la plantation de haies champêtres.

La poursuite de l'engagement dans la démarche Végétal Local

Cette marque permet de maintenir le patrimoine génétique et de favoriser l'adaptation au changement climatique des végétaux distribués par les pépinières pour la constitution de haies champêtres. L'objectif de développer cette collecte et cette production locale a été poursuivi.

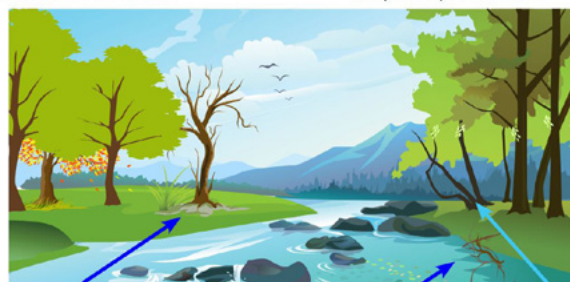
2021 a ainsi été marquée par la nette augmentation du nombre d'essences et de graines collectées (11 essences sont maintenant labellisées).

En 2020-2021

- ∞ 5 giratoires ont été aménagés avec 2 304 plantes fournies par les pépinières
- ∞ 7 aménagements ont également été réalisés sur les dépendances routières pour un total de 2 154 plantes fournies
- ∞ 70 conseils à la plantation et 12 656 plantes ont été distribuées aux collectivités.
- ∞ Afin de poursuivre le partenariat avec le monde agricole, les pépinières ont participé à l'action régionale en faveur de l'arbre hors forêt et plus particulièrement de la haie champêtre avec l'association Arbres et paysages 11. La fourniture de 16 000 plants a permis la plantation de haies sur environ 20 kilomètres.
- ∞ 2 508 plantes ont été fournies au Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (SMMAR) pour la plantation de ripisylve (formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre).

Conservation d'une strate arborée saine et stable

Diversification des espèces adaptées par strates



Suppression de certains arbres morts

Elimination sélective des embâcles

Recépage des arbres penchés

L'ensemble de ces actions concourent à faire des pépinières départementales un site ressource pour l'expérimentation et la production végétale en région.

7. INTÉGRER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS ROUTIERS DÉPARTEMENTAUX

Connaître et préserver les arbres en bordure de route

Constitué d'un patrimoine arboricole d'une riche diversité et d'un nombre important d'arbres (45 000), le réseau routier départemental requiert une surveillance particulière tant sur le plan phytosanitaire que sécuritaire. Pour assurer ce suivi, le Département a choisi d'élaborer un plan de gestion des plantations. Ainsi, il dispose désormais des éléments relatifs à l'état de chaque arbre d'alignement. Cela permet également de disposer annuellement d'un suivi sanitaire et de planifier ainsi les interventions (tailles, abattages, prélèvements).



Diagnostic sanitaire, division territoriale de Carcassonne

Réduire l'impact environnemental des chantiers et valoriser les déchets liés à l'entretien et à la construction du réseau routier

L'objectif est de réduire la production de déchets et d'optimiser le taux de valorisation et de réemploi en réutilisant les matériaux après traitement. Les techniques d'enrobés sont adaptées afin de limiter la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre.

Indicateurs	2021	2020	2019
% d'aires aménagées en matériaux recyclés	96 %	96 %	96 %
Nombre de tonnes d'enrobé à froid	15 000 T	17 960 T	18 500 T
Part des enrobés à froid	26 %	32 %	28 %
Nombre de tonnes d'enrobé "tièdes"	29 000 T	28 150 T	32 000 T
Part des enrobés tièdes	50 %	49 %	47 %
Nombre de tonnes d'enrobé à chaud	14 400 T	11 350 T	17 500 T
Part des enrobés à chaud	24 %	19 %	25 %
Plaques anti-herbe sous glissière (en mètres linéaires)	-	1 300 M	3 160 M
Plaques anti-herbe sous panneaux en unité	-	80 U	50 U
Pneus récupérés et valorisés en plaque caoutchouc glissière (en tonne)	-	11 T	27 T

Mettre en œuvre des compensations Sensibiliser à la propreté des accotements routiers



Division territoriale Corbières-Minervois

Le 25 mars 2021, les agents de la direction des routes et des mobilités, en collaboration avec le Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets (Covaldem11), ont mené une vaste opération de nettoyage des abords le long de 7 axes stratégiques :

- ∞ contournement de Castelnaudary, RD6113 et RD6313
- ∞ rocade de Carcassonne, RD6113 et RD6161
- ∞ entre Limoux et Cambieure, RD19
- ∞ entre Axat et Quillan, RD117 et RD118
- ∞ entre Lézignan et Fabrezan, RD611
- ∞ rocade de Narbonne, RD6009
- ∞ étang de La Palm, RD709

Une telle campagne ne règle pas la problématique des déchets en bord de route mais c'est l'occasion d'en parler et d'en faire parler. Il s'agit ainsi de sensibiliser les usagers sur le dépôt sauvage de déchets et sur les comportements inciviques.



Division territoriale Haute-Vallée de l'Aude

Préserver la biodiversité en bordure de route

En collaboration avec le Conservatoire des espaces naturels Occitanie, le Département a travaillé sur l'espace naturel sensible (ENS) de l'Alaric afin de contribuer à la protection du patrimoine naturel avec la mise en œuvre d'une gestion adaptée sur un site à fort enjeu de biodiversité.

En bordure de la RD114, entre Montlaur et Camplong, et plus précisément entre Fraissinède et les Illes, se trouve une population d'Inule fausse-aunée (*Inula helenioides*), une plante menacée, bénéficiant d'une protection nationale. Cette population est très restreinte et très localisée dont la majorité se trouve ici en bord de route, dans la zone fauchée annuellement.



Inule fausse aunée à Montlaur, Corbières

L'axe de travail pour pérenniser cette population a été centré sur la gestion de la fauche de bord de route.

Globalement, cette espèce a besoin de milieux ouverts pour se maintenir et la fauche est une gestion qui lui est favorable. Toutefois, sa floraison est tardive et par conséquent la plante était fauchée avant d'avoir pu fructifier.

Ainsi, la ligne de conduite a été de définir avec le Conservatoire des espaces naturels un secteur d'environ 100 m où la plante est présente et sur lequel nos équipes ont mis en place une gestion différenciée. L'idée est de ne plus faire de fauche dans ce secteur mais uniquement du débroussaillage, c'est-à-dire pas de passage entre mai et juillet mais uniquement un passage à l'automne. À noter cependant que le débroussaillage pourra être large et prendre tout le bas-côté, en veillant bien évidemment à ne pas racler le sol.

Concernant la communication aux Audois, il a été envisagé de poser deux panneaux d'entrée et sortie de zone indiquant la fauche différenciée (panneau technique) sans indiquer le nom de la plante protégée. En effet, le but n'est pas d'inciter les gens à s'arrêter dans la mesure où l'Inule pousse justement là où les voitures peuvent se garer.

Contenir les espèces invasives

Problème de l'Ambrosie présente dans l'Aude.

En partenariat avec la FREDON, en 2021 un premier repérage de bord de route été réalisé dans le Lauragais afin de détecter la présence de cette plante hautement allergisante et fortement implantée dans cette région.

Cette phase a permis de repérer une première zone où l'ambrosie se développe. Des plants ont été identifiés sur la RD 6 sur environ deux kilomètres. L'étendue de la zone ne permettant pas un arrachage manuel, il a été décidé de mettre en œuvre une gestion différenciée dans le but de la contenir.



RD6 dans le Lauragais

Par ailleurs, une cartographie va être mise en place en 2022 sur le SIR à ce propos pour tenir informé les agents des zones futures concernées où un traitement particulier sera nécessaire...

Contribuer à préserver la faune des dangers de la circulation routière

Le Département est engagé dans le développement des pratiques de démocratie participative pour associer les habitants dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des politiques publiques. Dans ce cadre, les élus départementaux ont décidé, en 2019, de lancer le premier budget participatif du Département et ainsi donner la possibilité aux Audois de proposer l'affectation d'une partie du budget d'investissement du Département à des projets inspirés et choisis par leurs concitoyens.

À l'issue du vote de 11 000 Audois, le projet d'installation d'un écuoduc a été élu et figure dans la liste des projets lauréats actée par l'Assemblée départementale le 25 septembre 2020.

Localement, la collision avec les véhicules peut être la première cause de mortalité chez les écureuils roux. Depuis plusieurs années, des systèmes de passages adaptés à cette espèce, au-dessus d'axes routiers recensés comme dangereux, ont été testés avec succès dans d'autres départements. Ces systèmes de passage aériens sont des passerelles ou des cordes tendues entre deux arbres permettant ainsi aux écureuils de traverser la route d'arbre en arbre en toute sécurité compensant ainsi les dommages causés par l'activité humaine.

Le Département a décidé de procéder à l'installation d'un écuoduc au-dessus de la RD118 à Cuxac-Cabardès, après constat d'écrasements réguliers d'écureuils.



Installation de l'écuroduc au dessus de la RD118 à Cuxac-Cabardès

Mettre en œuvre des compensations environnementales dans le cadre de la réalisation de projets routiers

Une première: la mise en œuvre de BBTM avec des agrégats d'enrobés (20%)

La DT du Narbonnais a pour la première fois mis en œuvre des bétons bitumineux très minces (BBTM) avec des agrégats d'enrobés AE (20 %) sur la RD 6009 à Fitou et sur la RD 6009 pour la déviation de Sigean. Augmentation également à 40 % d'AE des enrobés à module élevé (EME) sur ces mêmes chantiers et celui de la RD 6139.

Rocade de Narbonne

La compensation environnementale dans le cadre de la réalisation de la rocade est de Narbonne comprend trois volets :

La renaturation et la gestion de 13 ha de friches sèches au lieu-dit Pradines.

Présentée dans les rapports de 2019 et 2020, cette action est entrée en phase de gestion en milieu d'année 2021 avec l'arrivée d'un troupeau d'ânesses sur le site.

En effet, dans le cadre du plan de gestion du site, il est recommandé un pâturage extensif, à faible pression pour une maintenance naturelle du site. Le pâturage modéré et continu d'un troupeau d'ânes correspond à ces exigences. Par le biais d'une convention entre le Département et l'Asinerie du rivage de Coursan et suite à la réalisation d'une clôture, la collectivité met à disposition de l'éleveur les terrains pour mise en place du troupeau d'ânes.



Ânesses sur le site de Pradines, été 2021

Concernant les haies, l'entretien et l'arrosage ont été poursuivis cette année. Mais le gel d'avril et les nombreux passages de sangliers ont fait des dégâts sur une partie des haies qui sera reprise cet hiver.

La réhabilitation hydraulique et naturaliste puis la gestion de 5 ha de terrains et 2 km de canaux dans les marais des Narbonnais

Les aménagements et la gestion prévus sur le site de Craboulette ont pour but de favoriser l'implantation et le maintien de certaines espèces protégées dont les habitats ont été amputés par la construction de la rocade, en particulier le Campagnol Amphibie.

Si l'année 2020 avait permis de caler administrativement les plans de gestion et conventions nécessaires, l'année 2021 a vu la réalisation des différents travaux initiaux : réouverture des milieux (abattage des frênes notamment), recalibrage des canaux et remise à niveaux de tous les ouvrages hydrauliques, création de « plages »... Après la fin des travaux prévus courant janvier 2022, tout comme celui des Pradines, ce site entrera en phase de gestion et de suivi.

Des suivis naturalistes sur le site de l'infrastructure réalisée

- Suivi de la mortalité routière : résultat satisfaisant car un seul constaté sur les deux dernières années

- Fréquentation des bassins par la batrachofaune : pas d'espèce native observée cette année (contre 2 en 2020) dans le contexte d'une année peu pluvieuse (bassins rarement en eau). Présence de deux espèces exotiques : le discoglosse peint et l'écrevisse de Louisiane.
- Suivi de la Diane : en 2020, la Diane était toujours présente sur le site de la rocade. Le prochain suivi est prévu en 2022.
- Suivi des chiroptères : aménagements spécifiques en cours de réalisation avec des haies végétales et des grillages surmontés de bavolets pour diriger les chiroptères vers les transparences sous la rocade sur deux couloirs principaux. Pas de mortalité constatée.

Le contrat de route PNR avec souhait d'améliorer les abords routiers de la RD6009

Ce contrat prévoit :

- la plantation de 500 plants forestiers à l'échangeur des RD6009 et RD627 à Leucate
- la suppression d'anciens délaissés routiers au carrefour St-Jean
- la mise en œuvre de terre pour la revégétalisation naturelle du site présentant une forte présence de pins d'Alep qui prolifèrent facilement sur le secteur. Le pin d'Alep est en effet un élément fort du risque incendie. Il présente le double inconvénient, de se répandre très facilement par régénération naturelle en particulier sur des friches agricoles ou autres terrains même pauvres, ainsi que d'être particulièrement inflammable et vecteur de propagation rapide de feux de forêts sur de grandes surfaces.



8. GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU EN SOUTENANT LES COLLECTIVITÉS

Dans le cadre des accords de partenariats signés avec les Agences de l'eau Rhône-Méditerranée et Adour-Garonne en 2019, et de sa nouvelle stratégie pour l'eau, le Département a conduit une programmation technique et financière d'appui aux communes dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, en accompagnant financièrement près d'une centaine de projets: plus de 3 M€ d'investissements ont été réalisés sur le territoire audois.

Le Département apporte son assistance aux collectivités pour garantir une ressource en eau de qualité que ce soit pour l'alimentation en eau potable ou pour l'épuration des eaux usées avant rejet en milieu naturel. C'est dans ce cadre qu'il accompagne les collectivités à travers des missions de solidarité territoriale et d'ingénierie départementale liées aux différents domaines de l'eau.

Le Satese

Dans ce contexte, l'expérience du service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration (Satese), vis-à-vis de l'exposition des exploitants aux agents pathogènes, a largement été mobilisée pour assister les communes dans le maintien de ce service public. Plus de 700 visites de stations d'épuration ont été engagées en 2020 pour vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement.



Recherche de fuite par injection de gaz

Le Satep

Le changement climatique, la performance des réseaux, le développement démographique sont autant de facteurs qui impactent fortement les ressources en eau potable du Département. C'est pourquoi, le service d'assistance technique pour l'eau potable (Satep) a maintenu une action prioritaire en direction des communes pour préserver la disponibilité de la ressource en eau. Ainsi, plus d'une cinquantaine de communes ont bénéficié de conseils techniques pour optimiser la gestion de l'eau potable.

L'année 2021 a été marquée par une sécheresse importante qui a fortement mobilisé les équipes en recherche de fuites. Des actions qui ont permis de rétablir l'alimentation en eau potable dans plusieurs communes du territoire.



9. PROMOUVOIR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Planète collège

L'organisation du forum planète collège, regroupant les initiatives dirigées vers la protection de l'environnement par les équipes pédagogiques des collèges audois a été réalisée cette année.

Le Département a ainsi soutenu financièrement les projets suivants au travers d'une subvention de 12 000 € versée à l'association GéeAude.



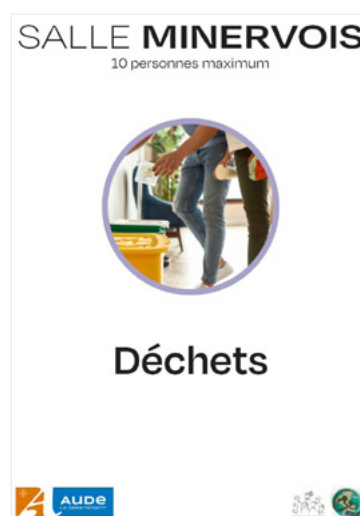
Collège	Intitulé du projet
Grazailles à Carcassonne	L'eau et les déchets
Gaston Bonheur à Trèbes	Les perturbateurs endocriniens
Pierre et Marie Curie à Rieux- Minervois	A titre d'ailes - migration
Antoine Pons à Chalabre	L'alimentation : fruits et légumes
Marcelin Albert à Saint-Nazaire	Découvrir la biodiversité
	Découverte du littoral
La Nadière à Port-la-Nouvelle	Biodiversité et jardins dans un contexte de changement global
Jules Verne à Carcassonne	Les enjeux de la consommation durable
Jean-Baptiste Bieules à Couiza	Gaspillage alimentaire
Rosa Parks à Lézignan	Totems des 4 éléments
Cité à Narbonne	Végétalisation de la cour
Joseph Anglade à Lézignan	Hôtel à insectes

Journée de formation des équipes EDD vie collégienne

Le 22 octobre 2021, une journée portant sur l'éducation du développement durable (EDD) et des objectifs de développement durable a été organisée à l'Hôtel du Département en collaboration avec le rectorat.

Les différents ateliers ont proposé les thèmes suivants:

- ∞ les déchets
- ∞ la cantine durable
- ∞ la biodiversité
- ∞ la lutte contre les discriminations, égalité entre les sexes
- ∞ l'entraide locale et solidarité internationale





AXE 3

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

1. RENDRE ACCESSIBLE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP LES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Les comités sportifs

Le Département promeut la pratique sportive des personnes en situation de handicap en soutenant les comités handisport et sport adapté dans le cadre d'une convention annuelle de développement du sport.

Il est à noter également que, dans les 60 sports représentés en comité départemental, un des critères de la convention spécifie le soutien aux actions proposées en direction pour les personnes en situation de handicap.

Le mouvement sportif dans son ensemble, propose de nombreuses actions spécifiques au public handi qu'elles soient de sensibilisation, de formation, de manifestation ou de section totalement dédiée telles que le handi-rugby, handi-escrime, handi-tir à l'arc, handi-triathlon, handi-golf, etc.

En lien avec le comité handisport, le Département propose un programme de découverte de sports de nature en direction des personnes en situation de handicap. De même, des manifestations sportives sont soutenues par la collectivité comme le Tour de Aude Handisport, l'handi-rando ou encore la Trans Occitanie proposée par le comité de sport adapté.



Les champions

Le Département accompagne, à travers une bourse, les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes du Ministère des sports. Pour la partie sport et handicap, l'Aude compte 2 sportifs, Armando Cabreira en handi-tir à l'arc et Ali Ancoubou, joueur de l'équipe de France de foot sport adapté.

Au niveau des titres nationaux, l'Aude s'est enrichie d'un nouveau titre de Champion de France de cross en sport adapté avec une nouvelle performance de Lukas Rolandeau.



Armando Cabreira en handi-tir à l'arc

2. PROMOUVOIR ET SOUTENIR UNE POLITIQUE SPORTIVE VOLONTARISTE, DYNAMIQUE ET INCLUSIVE

La collectivité ambitionne de faire de la pratique sportive un véritable levier d'égalité, d'éducation et de citoyenneté avec l'ensemble de ses partenaires sportifs pour favoriser le développement des pratiques sportives et l'équité femmes-hommes dans le sport.

En raison de la pandémie, de nombreuses actions programmées ont dû être annulées, cependant, les activités de pleine nature étant les seules autorisées dans le temps scolaire, le programme départemental de plein air a permis à de nombreux élèves audois de découvrir et de s'initier à des sports tels que l'escalade, le ski de fond, la spéléologie, la voile, le vélo tout terrain, le golf, le golf et le kayak.

Depuis de nombreuses années la politique sportive départementale n'a cessé d'évoluer en matière de développement durable. Son concept a été pensé de façon partenariale, concertée et solidaire à travers différentes actions qui permettent de favoriser l'accès à la pratique sportive en direction du plus grand nombre, de soutenir les événements sportifs, les grands clubs et le sport de haut niveau.

Le territoire audois, riche de ses spécificités naturelles (mer, montagne, étangs, rivières, grottes, falaises), propose, en plus des sports traditionnels, un large éventail de sports dits outdoor gérés par un plan départemental des espaces, sites et itinéraires des sports de nature. La pratique des sports de nature présente des intérêts variés comme la sensibilisation à l'environnement, l'immersion dans un milieu ou encore la transmission de valeurs.

De nombreux temps forts ont égrené l'année 2021.

S'engager pour Terre de jeux 2024

Le Département s'est engagé dans l'aventure des Jeux olympiques en obtenant le label Terre de jeux 2024. À travers différentes opérations proposées sur l'ensemble du territoire, cette labellisation à l'ambition de faire vivre au plus grand nombre d'Audois, les émotions des JO, de changer leur quotidien grâce au sport et de vivre l'aventure olympique et paralympique.



La 1^{re} semaine olympique et paralympique s'est déroulée en février 2021 et a permis à 7 collèges de découvrir des activités en lien avec la thématique sport et handicap. Le Département avec l'UNSS, l'USEP pour le sport scolaire et les comités handisport et sport adapté, ont proposé une sensibilisation aux pratiques sportives pratiquées par les sportifs en situation de handicap: cécifoot, handbike, tandem, basket-fauteuil, tir à l'arc, golaball, etc.

En juillet, à l'occasion d'une journée olympique et paralympique, le Département et l'UNSS ont organisé une fête de l'olympisme à la base nautique de La Ganguise, avec 72 collégiens du collège des Fontanilles. Au-delà des activités sportives proposées, un stand sur le *bien manger*, le *manger audois* et la marque Pays Cathare, en partenariat avec Agrilocal 11, a été organisé lors de la pause méridienne afin de sensibiliser les scolaires à cette thématique.

Le programme #ExploreTerredeJeux2024 cherche à valoriser les parcours, itinéraires et sentiers sportifs qui font la richesse de l'Aude. Le sport se pratique partout et Terre de Jeux 2024 propose de donner plus de visibilité à ces espaces naturels de pratique sportive. 20 cartes de parcours sportifs ont été réalisées.



Saluer le sport féminin

Les Victoires audoises du sport féminin visent à mettre à l'honneur le sport au féminin tant dans l'engagement individuel qu'associatif, la réussite sportive, l'arbitrage, la combativité, le sport-santé ou encore le bénévolat dans le sport. 12 sportives ont été mises à l'honneur.



12 sportives mises à l'honneur lors des victoires audoises du sport féminin

Soutenir les manifestations sportives

Il était important également de soutenir les grandes manifestations sportives telles que le Tour de France, le Mondial du vent, Lords of Tram, la coupe du monde de vitesse Prince of speed, etc.

Ces événements sont des vecteurs de développement économique et touristique pour le territoire.

Tout en respectant les consignes sanitaires, ces grands événements sportifs ont permis aux Audois, des plus petits aux plus grands, de côtoyer des champions, de susciter des vocations et de faire rêver nos jeunes à des exploits sportifs.

Tour de France 2021

Le Tour de France, manifestation sportive populaire par excellence, a fait 2 escales dans l'Aude avec une arrivée à Carcassonne et une étape Carcassonne – Quillan. Le Tour, retransmis dans plus de 190 pays, permet de nombreuses retombées économiques directes mais également touristiques. Il est un fabuleux éclairage des sites iconiques du territoire.



Encourager la pratique chez les jeunes

Le programme départemental de plein air est une des composantes importantes de la politique en faveur du sport et de la jeunesse audoise. Son action consiste à enrichir la culture sportive des jeunes en les initiant à la découverte de dix activités de sports de pleine nature. De plus, ce programme est un véritable outil pédagogique permettant d'inculquer les notions de respect et de protection de l'environnement mais également les dangers liés à ce type de pratique. Les publics des établissements spécialisés ou des structures en lien avec le handicap font partie intégrante de la planification.

Durant la crise sanitaire, les pratiques sportives de pleine nature ont été les seules activités autorisées par l'Éducation nationale. Elles ont représentées un moment capital pour l'épanouissement des enfants dans la mesure où bon nombre de sports étaient interdits ou limités en club.

Accompagner les acteurs du sport audois

Les comités départementaux sportifs

Ils sont au nombre de 60 qui proposent plus de 70 sports différents. Les comités représentent 1 200 clubs et plus de 90 000 licenciés répartis sur l'ensemble du territoire.

Tous les ans, le Département conclut une convention de développement du sport qui assure la promotion des disciplines et qui met en exergue les actions citoyennes en faveur de l'environnement, de la lutte contre les discriminations et les violences dans le sport ou encore des actions spécifiques en faveur du public féminin, du sport santé ou des personnes en situation de handicap.

Les clubs de niveau national

Les clubs évoluant au niveau national permettent d'afficher, à un large public, un engagement en faveur du développement durable. Les clubs s'engagent sur un projet associatif qui est le résultat d'une réflexion collective visant à fixer un cap et une réflexion stratégique afin de se projeter dans l'avenir tant sur le volet sportif qu'économique.

Les sportifs de haut niveau et les ambassadeurs olympiques

Ces athlètes audois représentent le sport de haut niveau au plan national ou international, ils sont d'excellents ambassadeurs du territoire et également une référence pour la jeunesse. Leurs résultats sportifs et leurs performances sont autant d'atouts de valorisation auprès des jeunes audois.

3. ENCOURAGER ET SOUTENIR LES COLLÉGIENS BOURSIERS POUR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

Les Chèques passerelle

Le Chèque passerelle est destiné à favoriser l'accès à la pratique sportive et culturelle des collégiens boursiers et des apprentis boursiers jusqu'à l'âge de 16 ans. L'aide se présente sous la forme d'une lettre-chèque de 50 € adressée directement au tuteur légal du jeune. Il vise les objectifs suivants :

- ∞ favoriser le développement du sport et l'accès aux enseignements artistiques pour les jeunes audois
- ∞ positionner la culture et le sport comme facteur de cohésion sociale, de développement et d'épanouissement

Pour en bénéficier, ces derniers doivent :

- ∞ soit être licenciés auprès d'une association sportive audoise affiliée à une fédération
- ∞ soit pratiquer une discipline artistique (musique, danse, arts plastiques, théâtre ou arts du cirque), dispensée par des écoles d'art publiques, privées ou associatives audoises

La crise sanitaire a fait nettement baisser le nombre de demandes en lien avec la baisse de prises de licences sportives et d'adhésions à une structure culturelle.

Année	Sport	Culture	Total
2019	931	164	1 125
2020	741	117	858
2021	820	85	905

COLLÉGIEN.NES BOURSIER.ÈRES ?

Avec le CHÈQUE PASSERELLE

JE FAIS L'ACTIVITÉ que je VEUX !

CHOISIS TON ACTIVITÉ SPORTIVE OU CULTURELLE ET REÇOIS UN CHÈQUE DE 50€!

INSCRIPTION SUR aude.fr/je-demande-un-cheque-passerelle



4. SENSIBILISER AU LIVRE ET À LA LECTURE LE PUBLIC JEUNE

"Premières pages"

Premières pages



La place du livre et de la lecture, dès la toute petite enfance, est essentielle à la construction de l'enfant. Lire avec un bébé permet son éveil culturel et artistique en créant des temps d'intimité et de découverte dont les parents sont les premiers témoins et acteurs.

La lecture aux tout-petits est aussi au cœur des projets des bibliothèques qui, traditionnellement, organisent des animations à destination des plus jeunes publics autour du livre et de la lecture.

Des dispositifs nationaux, comme Premières pages, initié par le ministère de la culture, ont pour objectif de lutter contre les inégalités d'accès à la lecture et à la culture.

La démarche s'inscrit à présent dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle (EAC).

Les objectifs sont :

- ∞ réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit
- ∞ sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre
- ∞ favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance
- ∞ valoriser la littérature jeunesse

En 2021, le Département, associé à la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole grand sud, a proposé un dispositif inédit sur le territoire : la remise d'un album jeunesse aux parents domiciliés dans l'Aude, et qui ont accueilli un enfant en 2020 (naissance ou adoption d'un enfant de moins de 3 ans). Ce partenariat a permis de réunir des professionnels de la lecture et des professionnels de la petite enfance. Des points de retrait de proximité ont été déterminés afin de faciliter la venue des parents dans les lieux de lecture et de culture.

Lectures dans les salles d'attente

Le Département a mis en place des actions de sensibilisation au livre sous forme de lectures dans les salles d'attente des consultations médicales de protection maternelle infantile (P.M.I.). Elles ont lieu dans les Maisons départementales des solidarités (MDS), et dans le bus PMI. qui va à la rencontre des familles rurales. Les lectrices professionnelles ont proposé des temps d'échange avec les familles et ont fait le lien avec les équipes médicales.

Réseau de lecture publique

Par ailleurs, la Bibliothèque départementale (BDA) continue à irriguer le territoire d'albums et d'outils d'animation en proposant des prêts de livres et/ou de matériels d'animation (tapis-lecture, kamishibai, couffins lecture...) aux quelques 250 bibliothèques et points d'accès au livre du réseau audois, mais aussi aux espaces d'accueil de la petite enfance, crèches, relais assistants maternels, centres sociaux, etc., afin qu'au-delà de l'opération Premières pages, les plus jeunes enfants puissent s'acclimater à une activité qui fera d'eux des lecteurs complets, avertis et épanouis.

Concernant les collégiens et lycéens, la BDA organise des circuits d'auteurs toute l'année permettant 20 à 28 rencontres d'auteurs sur une année scolaire, pour environ 500 à 750 jeunes.

En 2021 dans l'Aude :

- ∞ 485 jeunes ont eu des lectures, 454 collégiens et 31 lycéens
- ∞ 2 lectrices sont intervenues dans 11 établissements
- ∞ 17 rencontres d'auteurs (avec 2 auteurs uniquement)
- ∞ 301 jeunes ont rencontré un auteur = 119 élèves de primaire et 182 collégiens

"Auteurs au collège dans l'Aude"

Auteurs au collège dans l'Aude permet à des classes de collège de rencontrer une autrice, un auteur vivant en région et de bénéficier d'ateliers de création au cours de l'année scolaire.

Piloté par Occitanie livre & lecture, Auteurs au collège dans l'Aude est soutenu par le Département, la Région Occitanie, la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie (Drac) et le rectorat de l'académie de Montpellier. L'appel à projets est ouvert à tous les collèges.

Les objectifs :

- ∞ sensibiliser les collégiennes et les collégiens à la littérature contemporaine
- ∞ découvrir l'œuvre d'un auteur, d'une autrice qui présente son parcours, son métier
- ∞ expérimenter l'acte de création et y déployer son imaginaire
- ∞ participer à un projet de territoire

Chaque année, une nouvelle thématique rassemble les élèves de plusieurs établissements. Le thème de l'année 2021 était : Plongée en eaux audoises ! Ont ainsi été organisées :

- ∞ 4 rencontres avec l'auteur Benoît Séverac (3 classes de collèges à Carcassonne, Jules Verne, Grazaillès, André Chénier) pour 100 élèves
- ∞ 6 ateliers d'écriture avec l'auteure Florence Aubry (collège Cité à Narbonne) pour 30 élèves

Une restitution collective départementale se déroule pendant les journées scolaires du Salon du livre du Grand Narbonne. Les élèves s'y rencontrent et partagent leur expérience.

"Incorruptibles", le 1^{er} prix littéraire décerné par les jeunes lecteurs

L'association des Incorruptibles a comme objectif de susciter l'envie et le désir de lire des plus jeunes à travers des actions lecture autour d'une sélection de qualité et/ou en les faisant entrer dans les coulisses de la création d'un roman.

Pour être "Inco", les jeunes lecteurs, de la maternelle au lycée, s'engagent à :

- ∞ lire les ouvrages qui ont été sélectionnés
- ∞ voter pour leur livre préféré

La BDA organise le prix des Inco depuis plus de 10 ans, en partenariat avec l'atelier Canopé 11 et l'agence Occitanie livre et lecture.

Les bibliothèques du réseau de lecture publique qui souhaitent y participer doivent s'inscrire sur le site du prix et auprès de la BDA. Elles peuvent alors obtenir un lot de livres (en prêt ou don) et faire une demande de rencontre d'auteur.

D'octobre à novembre, des lectures impromptues ont lieu dans des collèges et lycées. 2 lectrices parcourent les établissements pour y faire des lectures de chaque roman.



"Quoi de neuf ?"

Quoi de neuf ? est un programme à la carte d'actions culturelles proposé par la BDA, adressé aux plus petites bibliothèques du réseau (communes de moins de 3 000 habitants). Cela permet la mise en place d'une programmation culturelle afin de fidéliser et augmenter leur fréquentation. Par ailleurs, ce dispositif permet de promouvoir la richesse des intervenants culturels résidant dans l'Aude.

Le Département prend à sa charge 100 % du coût d'intervention. Seuls les frais de déplacement des intervenants restent à la charge des communes.

Dans ce cadre, en 2021, 42 animations ont pu être programmées sur l'ensemble du territoire et environ 800 personnes ont pu y assister via les bibliothèques de leurs villages.

5. PROPOSER UNE OFFRE CULTURELLE POUR TOUS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Des actions en direction des collégiens

"Collège au cinéma"

La politique d'éducation artistique et de diffusion culturelle du Département a été fortement impactée par la crise sanitaire. Le dispositif Collège au cinéma, développé en partenariat avec les services de l'Éducation nationale, la Drac et Ciném'aude permet aux collégiens de voir plusieurs films par an et d'acquérir, grâce à un travail pédagogique, des éléments constitutifs des œuvres présentées.

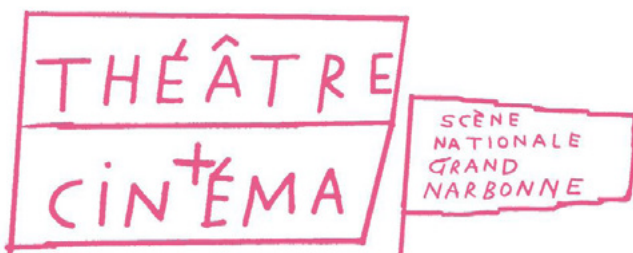
En 2021 seules quelques projections et ateliers ont pu avoir lieu en juin 2021.

Le Département consacre 30 000€ à la prise en charge du transport et 50 % du coût du billet de cinéma. En moyenne environ 8 000 élèves répartis sur 17 collèges participent à ce dispositif. Il est évidemment reconduit pour l'année scolaire 2021/2022.

"Collèges au théâtre"

Si le dispositif Collèges au théâtre a lui aussi été impacté, ce sont tout de même un peu plus de 3 000 élèves qui ont pu bénéficier de 26 représentations et 111 ateliers.

Ce dispositif vise à favoriser la rencontre entre les élèves des classes de 5^e et le monde du théâtre en s'appuyant sur une démarche pédagogique permettant d'aborder le théâtre en tant que lieu social, lieu artistique et culturel. Des ateliers menés en classe par des scénographes, metteurs en scène, comédiens, une représentation dans un espace dédié au spectacle vivant et parfois accompagnée d'une rencontre en bord de scène permettent à l'ensemble des élèves de se familiariser avec le spectacle vivant et de se constituer une culture théâtrale.



85 000 € d'aides sont versées aux deux partenaires que sont l'Atelier de théâtre populaire de l'Aude (ATP de l'Aude) et le Théâtre + Cinéma scène nationale Grand-Narbonne, qui assurent le choix du spectacle et l'organisation d'actions de médiation animées par des professionnels du spectacle vivant.

"Scènes d'enfance": un festival jeunes publics sur l'ensemble du territoire



La manifestation départementale Scènes d'enfance vise à soutenir les scènes, réseaux, bibliothèques et médiathèques pour la diffusion de spectacles vivants en direction du jeune public.

Comme à son habitude la programmation de la quatorzième édition était ouverte sur une diversité d'esthétiques (spectacles de contes, cirque, théâtre de marionnettes...) et devait se dérouler du 5 au 20 mars 2021 avec 106 représentations initialement prévues sur le territoire audois (49 spectacles tout public et 57 représentations à destination des scolaires de niveau élémentaire) associées à des actions de médiation culturelle. La programmation est accompagnée d'un concours financier de 46 617 € à destination des programmeurs, le Département assure aussi la communication avec la réalisation et l'édition d'un programme distribué dans toutes les écoles. La 14^e édition aura été aussi marquée par la crise sanitaire rendant impossible notamment le brassage scolaire. Le dispositif a été adapté et les programmeurs ont eu la possibilité de reporter les spectacles dans le cadre de leur programmation ou sur scènes d'enfance 2022.

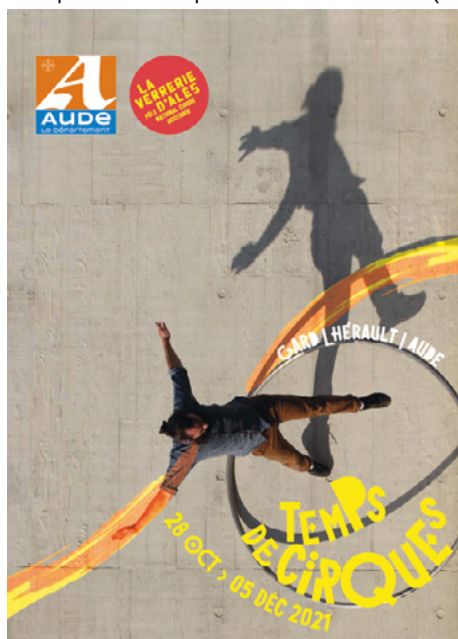
"La Bodéga poétique": ode à l'Espagne

Initiée par le Département en aout 2018 en partenariat avec Carcassonne Agglo et le Centre Joe Bousquet dans le but de célébrer l'Espagne, l'édition 2021 de cette manifestation populaire a connue quelques nouveautés par rapports aux précédentes. En effet une partie de cette manifestation s'est déroulée dans la cour du collège André Chénier qui a accueilli la diffusion du film d'animation Josep en ouverture, suivie le lendemain d'un spectacle musical avec l'artiste audoise Cecilia Flamenca. De son côté c'est l'artiste Vicente Pradal qui a animé les deux autres soirées à la Maison des Mémoires.

"Temps de cirques dans l'Aude": du cirque contemporain pour les audois

La manifestation départementale Temps de cirques dans l'Aude en partenariat avec La Verrerie d'Alès labélisée pôle national dans les arts du cirque en Occitanie, vise à soutenir les scènes, réseaux, bibliothèques et médiathèques pour la diffusion de spectacles de cirque contemporain en direction des audois.

La 11^e édition de la manifestation s'est déroulée du 19 novembre au 3 décembre 2021 dans 19 lieux de diffusion accueillant 23 représentations sur le territoire départemental avec une ouverture officielle le 18 novembre 2021 à l'Hôtel du Département. La manifestation est ponctuée, d'un temps fort intitulé Chapiteau en territoire qui s'est tenu pour la première fois sur commune de Cenne-Monesties. Ce temps fort permet la mise en œuvre de spectacles à destination des scolaires et des ateliers parents/enfants dans de véritables conditions circassiennes. Sur cette action, le Département intervient à hauteur de 34 990 € dans le cadre de l'aide aux diffuseurs (11 203 €) et du temps fort Chapiteau en territoire (23 787 €).



Éducation artistique et culturelle: permettre l'épanouissement culturel des jeunes audois

Il s'agit de favoriser la rencontre entre le public et l'art, toutes esthétiques confondues (musique, danse, théâtre, cirque, art graphique et visuel...) en s'appuyant sur les trois piliers définissant l'éducation artistique et culturelle (EAC). Le Département est signataire de 2 conventions de généralisation de l'EAC :

- ∞ avec le pôle d'équilibre territorial (PETR) de la Vallée de l'Aude qui englobe 138 communes. En 2021, le Département accompagné les différentes actions pour un montant de 17 200 €
- ∞ avec Carcassonne Agglo où 16 actions ont été accompagnées pour un montant de 37 000 €

Un peu plus de 5 000 élèves sont concernés par les différentes propositions artistiques. Des classes à horaires aménagés sont présentes dans les grandes villes ou sont situés les conservatoires à rayonnement départemental comme Carcassonne avec la Fabrique et le collège Jules Vernes et le collège Alain, Le Patio des Arts du Grand Narbonne avec le collège Victor Hugo de Narbonne et La Nadière de Port La Nouvelle, sur l'ouest audois c'est au collège Blaise Auriole qu'on retrouve ce dispositif avec l'Ecole de musique Castelnaudary Lauragais Audois. Une nouvelle convention de généralisation est en projet et concernerait plus spécifiquement les enfants accueillis en structure d'accueil.

Schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDEAA)

En 2021, le troisième Schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDDEA) a été adopté pour la période 2021/2023.

Le Département dispose de deux conservatoires à rayonnement départemental: La Fabrique des arts à Carcassonne-Agglo et le Patio des Arts du Grand Narbonne. Plusieurs écoles intercommunales sont identifiées dans le cadre du SDDEA : CDC Piège Lauragais Malepère, CDC Région Lézignanaise Corbières Minervois, CDC Castelnaudary et Bassin Lauragais.... Ces différents établissements sont répartis entre établissements d'enseignements artistiques offrant un véritable cursus d'enseignements, et structures publiques ou associatives qui s'inscrivent plutôt dans un enseignement tourné vers la pratique.

Le Département soutient le SDDEA par une aide au fonctionnement, et des aides au recrutement ou à l'action. Sur 2021 le montant de l'accompagnement du Département a été de 32 100 € pour les associations et 210 550 € pour les établissements publics, pour une moyenne de 6 000 praticiens.

6. PROPOSER À CHACUN UNE OFFRE RENOUVELÉE D'ACCÈS À L'INFORMATION ET À L'HISTOIRE DU TERRITOIRE GRÂCE AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les Archives départementales ont pour mission de faciliter l'accès aux informations qu'elles conservent, mais aussi d'en favoriser la réutilisation. Connaître notre histoire et d'où nous venons pour mieux s'adapter à notre territoire et préparer notre avenir est un véritable atout pour notre jeunesse mais aussi pour tous les audois. En 2021, cette mission a été marquée par trois événements :

"Mystères aux Archives"

Le rôle des Archives départementales, en matière de service public et d'actions culturelles, est souvent méconnu. La websérie *Mystères aux Archives* a constitué l'occasion de mieux faire connaître ces différentes activités au grand public, de façon ludique, humoristique, innovante et quelque peu décalée. Les six épisodes réalisés ont été vu par plusieurs milliers d'internautes sur le site archivesdepartementales.aude.fr



Prix Joseph Poux 2021

Avec un important retard, le Prix Joseph Poux 2021 a récompensé une démarche participative originale. Il s'agit de l'opération collective exemplaire de dépouillement et d'indexation des listes des soldats audois mobilisés durant la Grande Guerre, menée et mise en ligne par l'association Palaja Généalogie.

Plan de sauvegarde des fonds d'archives

Suite aux inondations de 2018, les Archives départementales ont souhaité se munir d'un plan de sauvegarde des fonds qui vise, par un ensemble d'outils et de procédures, à réduire les risques de sinistres et à minimiser les atteintes subies par les collections en cas de dommages. L'ensemble des agents a été sollicité et formé aux techniques de sauvetage. Ce travail s'est effectué avec la collaboration des services bâtiments et sécurité de la collectivité ainsi que du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis).





PATRIMOINE

DANS LA BIB' À LÉON

Pour plus de proximité encore avec leurs usagers, les Archives départementales proposent des actions numériques très variées, innovantes et parfois même addictives !

Une websérie *Mystères aux Archives*

Mise en ligne en décembre 2020 et janvier 2021, cette série en six épisodes raconte la mission secrète de Fred, jeune archiviste récemment recruté, et de Joseph, mystérieux fantôme d'un vieil archiviste. Une web-série écrite et réalisée par l'Atelier Brooklyn avec la participation de l'équipe des Archives départementales pour le scénario. Chaque épisode est complété par deux capsules Arrêt sur Image : deux minutes pour approfondir, qui mettent l'accent sur les thèmes métiers évoqués dans la série. Les six épisodes ont totalisé plus de 2800 vues sur Youtube en 2021.

Des podcasts

- ∞ Deuxième saison pour **D'un village à l'autre**, série de récits faits à partir des cartes postales de la collection Palau et pour **Crimes, brigands et mystères audois**, sur le triple assassinat du Petit-Baliste près de Narbonne.
- ∞ Des nouvelles séries :
 - Dans **La bib' à Léon** (depuis janvier 2021 : un fois par mois) : chroniques sur les ouvrages remarquables de la bibliothèque de Léon Nelli, érudit carcassonnais
 - **Archives vagabondes** (février-juin 2021) : chroniques sur des documents de nos fonds évoquant des contrées lointaines
 - **Le patrimoine ferroviaire français** (septembre-octobre 2021) : chroniques sur la création et la diffusion du réseau ferré audois
 - **Le territoire dans tous ses états** (depuis novembre 2021) : chroniques sur l'occupation, l'exploitation et l'aménagement du territoire, soumis aux caprices du climat
- ∞ Participation à des manifestations nationales et journées spéciales :
 - **La nuit de la lecture** édition numérique (21-24 janvier 2021) : lectures de corres-



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

LES INSTITUTRICES DE LA RÉPUBLIQUE,



PATRIMOINE

ARCHIVES VAGABONDES

pondances de réfugiés espagnols, de récits de résistance pendant la Seconde Guerre Mondiale, de contes traditionnels, première chronique de la série **Dans la bib' à Léon**

- **Journée internationale du droit des femmes** (8 mars) : article sur les institutrices de la République
- **Premier avril** : article Poisson d'avril : des infox pour rire
- **Premier mai** : article sur les Célébrations du 1^{er} mai dans l'Aude : les exemples de Coursan et d'Espérasa
- **Le tour de France** (8 juillet 2021) : publication d'une chronique à l'occasion du passage du Tour à Carcassonne : l'histoire de La petite reine à l'assaut de Carcassonne
- **Journées européennes du patrimoine** (20 septembre 2021) : publication de deux visites filmées des Archives, une en anglais et une en occitan, lancement des chroniques sur le patrimoine ferroviaire français.
- ∞ Des vidéos :
 - Mise en ligne des captations de quatre conférences du cycle « **Archives vagabondes** ».
- ∞ Des publications pédagogiques :
 - Des dossiers pédagogiques en phase avec les événements de l'année : Cinq femmes audoises au cœur de leurs droits (à l'occasion du 8 mars), Le premier mai détourné par Vichy (à l'occasion du premier mai), La fête des mères sous le régime de Vichy (à l'occasion de la fête des mères), Jeunesse, jeunesse ! Sois toujours avec la justice (à l'occasion de la journée de la justice au collège), un travail sur les monuments aux morts avec recherches dans les archives militaires en ligne (à l'occasion du 11 novembre).
 - Un projet transversal : Projet Alter écho Burkina Faso (À l'occasion de la saison Africa 2020) : un jeu sérieux en ligne Mission Burkina Faso et des dossiers documentaires sur l'histoire coloniale du Burkina Faso, les missionnaires et leur regard sur le Burkina Faso, la force noire.

6. RENDRE LES BÂTIMENTS DES COLLÈGES ACCESSIBLES À TOUS

L'Ad'AP thématique collèges, programme de mise en accessibilité des établissements déposé en 2015, se poursuit.

- ∞ Victor Hugo (Narbonne) et Antoine Courrière (Cuxac-Cabardès) ont bénéficié des derniers travaux en 2021 avec l'accessibilité mal voyant des escaliers et la rénovation de l'internat.



Escalier Victor Hugo à Narbonne

- ∞ Le Bastion (Carcassonne) a bénéficié du remplacement de plusieurs portes et l'installation d'une plateforme élévatrice.
- ∞ André Chénier (Carcassonne), le dossier est à l'étude. La mise en accessibilité de cet établissement au grand passé historique nécessite la permutation de nombreuses salles de cours et l'installation d'un ascenseur dans un secteur au patrimoine sauvegardé. Une rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France a été programmée mais reportée pour des raisons de pandémie.

L'accessibilité du collège Alain (Carcassonne) sera réalisée dans le cadre de sa reconstruction. Commencé en mai 2021, l'achèvement des travaux est prévu pour fin 2024.



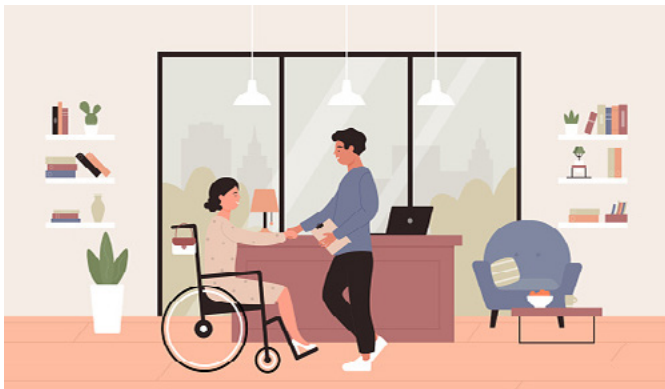
Plateforme élévatrice au Bastion à Carcassonne



Rénovation internat Victor Hugo à Narbonne

7. UNE POLITIQUE RH QUI FAVORISE L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Le Département respecte ses obligations réglementaires en matière d'emploi des agents en situation de handicap (minimum 6 % de l'effectif).



Convention avec le FIPHFP 2018-2021 prolongée d'un an

Le bilan de la convention précédente avec le FIPHFP était positif: la majorité des thèmes restaient toute fois à compléter, comme celui du tutorat ou du handicap psychique, mental ou cognitif. Tenant compte de ce bilan, la collectivité a renouvelé sa convention en 2018 en y inscrivant notamment les actions suivantes:

- ∞ améliorer l'organisation existante du dispositif handicap afin que celui-ci soit connu de tous les agents départementaux
- ∞ affirmer l'orientation soutenue d'une politique de recrutement toujours plus inclusive, susceptible d'accueillir la diversité des personnes en situation de handicap
- ∞ faciliter les trajectoires professionnelles choisies de la part des agents reconnus handicapés par une politique dédiée de formation et d'accompagnement de ces agents et de leurs encadrants
- ∞ promouvoir des actions dédiées spécifiquement aux agents départementaux les plus isolés (assistants familiaux et agents des collèges principalement) mais également à destination des personnes des sites territorialisés

Mise en place du dispositif de télétravail sur prescription médicale

Lorsque les conditions de travail fragilisent l'état de santé et que les aménagements de poste (horaires aménagés par exemple) ne permettent plus de compenser la maladie ou le handicap, du télétravail peut être envisagé sur prescription médicale. Lors de la visite avec le médecin de prévention, celui-ci appréciera la nécessité de cette mise en place. Après indication et prescription médicale, le référent handicap évaluera la faisabilité opérationnelle du projet.

Cette procédure vise les personnes souffrant de pathologies chroniques invalidantes ayant une RQTH en cours de validité et des missions télétravaillables.

Le télétravail peut être prescrit de manière temporaire (retour de congé maladie par exemple) ou définitive avec une réévaluation annuelle lors des visites périodiques avec le médecin de prévention.

Accompagnement professionnel

Concernant les agents en reclassement professionnel, l'accompagnement se fait conjointement avec les services de la RH de la collectivité, notamment la conseillère mobilité reclassement. Une procédure doit être travaillée et mise en place avec le service gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Des actions pour le maintien dans l'emploi

Le Département a mis en place des dispositifs permettant aux agents en situation de handicap le maintien dans l'emploi dans les meilleures conditions possibles:

- ∞ transport individuel domicile/travail
- ∞ matériel et mobilier adapté
- ∞ logiciels à reconnaissance vocale
- ∞ séances d'ergothérapie
- ∞ dispositif de soutien pour financer le reste à charge lorsqu'un agent s'équipe d'appareillages auditifs

8. LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ET LES DISCRIMINATIONS

Un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexiste

En tant que premier employeur du territoire, le Département promeut des valeurs de responsabilité sociale et d'exemplarité dans ses pratiques de gestion des ressources humaines. Cet engagement se matérialise par des actions fortes en matière de santé et de sécurité au travail, d'accompagnement des personnes en situation de handicap et d'égalité femmes-hommes au sein des services départementaux. Le Département a par ailleurs initié depuis plusieurs années un plan volontariste de prévention des risques psychosociaux (RPS) au travers de dispositifs élaborés de concert avec le Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT): engagement quotidien des acteurs de prévention (CHSCT, DRH, médecine de prévention, ingénieur et conseillers prévention, service social du personnel, etc), cellule de veille RPS associant administration et membres syndicaux du CHSCT, actualisation des différents protocoles (incivilité, agression et prochainement addiction), etc.

Parmi les sujets qui traversent la sphère du travail, et donc le Département de l'Aude, se trouve la lutte contre toute forme de violences, de discrimination, de harcèlements (moral ou sexuel) et d'agissements sexistes. Le droit s'est étoffé en la matière par la prise de décisions jurisprudentielles et par l'adoption de dispositifs législatifs protecteurs. Le mouvement qui en résulte est une incitation, voire obligation, faite aux employeurs de structurer leurs actions en matière de recueil et de traitement des signalements dans ces domaines. L'objectif est de s'assurer que chaque agent connaisse et mobilise les outils à sa disposition quand il ou elle est confronté à des actes constitutifs de violences, de discrimination, d'harcèlement ou d'agissements sexistes.

Ce dispositif s'inscrit dans le dialogue social de la collectivité, d'abord, dans son élaboration et sa communication, en lien avec le CHSCT, ensuite pour son évaluation au fil du temps. En effet, un suivi des données relatives à la saisine du dispositif de signalement est institué au travers du rapport social annuel unique présenté par la DRH en instance paritaire, dans le cadre du plan égalité femmes-hommes de la collectivité.



Le DISPOSITIF de SIGNALEMENT

DES ACTES DE VIOLENCE DE DISCRIMINATION DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES



Vous êtes témoin ou victime de violence, d'harcèlement ou de discrimination ? Ces comportements sont interdits par la loi. En parler vous permettra de ne pas rester seul.e, d'être aidé.e et de vous protéger. Des professionnels sont là pour vous accompagner. La collectivité a mis en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement (moral ou sexuel) et d'agissements sexistes en partenariat avec le Centre de gestion de l'Aude.

POUR QUOI ?

- Pour tous les actes de
- Violences physiques
 - Violences verbales
 - Harcèlement sexuel
 - Agissements sexistes
 - Harcèlement moral
 - Discrimination directe
 - Discrimination indirecte

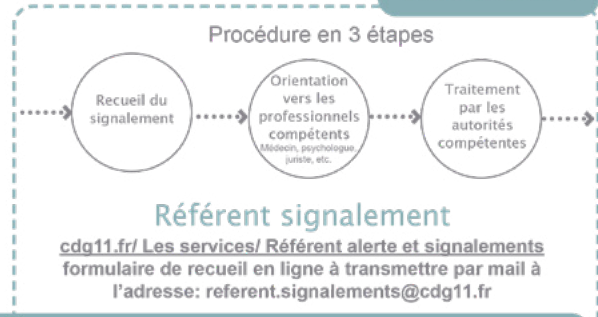
POUR QUI ?

- Victimes ou témoins
- Agents titulaires, contractuels
 - Apprentis, stagiaires
 - Personnels d'entreprises extérieures

QUELLES GARANTIES ?

- Prise en charge rapide par des professionnels
- Respect de la confidentialité
- Absence de représailles envers l'auteur du signalement
- Absence de mention du signalement dans le dossier de l'agent
- Préconisations opérationnelles afin de résoudre la situation
- Accompagnement de l'auteur du signalement pendant toute la durée du processus
- Orientation vers des services et des professionnels compétents

COMMENT ?



- Un contact referent.signalements@cdg11.fr permettant de recueillir les signalements, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et respectueux de la confidentialité des échanges
- Un référent signalements formé et en capacité de proposer un accompagnement individualisé et personnalisé

9. FAIRE DE LA JEUNESSE NOTRE PLUS GRAND ATOUT POUR DEMAIN

Conseil départemental des jeunes

Le travail d'analyse engagé en 2020 par les membres toujours actifs du Conseil départemental des jeunes (CDJ), accompagnés par les Francas de l'Aude, a été finalisé en 2021. Ce bilan a fait émerger des propositions concrètes pour un CDJ plus représentatif et plus proche de l'ensemble de la jeunesse audoise. Prochaine étape : la reconstitution de cette instance participative d'après ces préconisations.

Démarche pour une politique publique et partagée en direction des jeunes

La démarche pluripartenariale pour la mise en œuvre d'une politique publique partagée en direction des jeunes, impulsée fin 2020 avec l'appui du Creai-Ors, a donné lieu à des réunions de concertations rassemblant un large panel de partenaires œuvrant avec et pour les jeunes. Ces réunions ont permis de s'accorder sur un diagnostic partagé pour ensuite émettre des propositions pour une approche plus concertée. Ces réflexions, axées en priorité sur les différentes situations de vulnérabilité auxquelles peuvent être confrontés les jeunes, ont donné lieu à une proposition globale qu'il s'agit maintenant de mettre en œuvre.

Volontaires en service civique : engagement sur des missions d'utilité sociale avec le Département

Pour accompagner les jeunes particulièrement affectés par la crise sanitaire en termes d'accès à l'emploi, le Département leur propose différentes missions de services civiques.

L'objectif était de créer une trentaine de missions sur tout le territoire départemental sur 3 volets de nos politiques publiques :

- ∞ la lutte contre la fracture numérique et la solidarité intergénérationnelle
- ∞ le développement durable en continuité des projets engagés dans le cadre de la transition écologique
- ∞ la citoyenneté et la lutte contre les discriminations

Pour mettre en œuvre ce programme, la collectivité a passé des conventions avec deux associations qui disposent d'une expertise sur ce type de démarche :

- ∞ Unis cité en s'inscrivant dans le cadre du programme national *service civique solidarité senior* qui répond au double enjeu de lutter contre l'isolement des jeunes et des aînés en privilégiant la solidarité intergénérationnelle



Emplois civiques solidarités seniors

- ∞ Faol sur les missions autour de la transition écologique

Actions pour les jeunes développées en partenariat avec Acti city

Acti city a poursuivi son développement territorial pour être plus accessible à l'ensemble des jeunes. L'association continue à informer les jeunes sur toutes les thématiques qui les concernent en utilisant les outils de communication modernes et attractifs. Parmi ces opérations phare en 2020 : l'opération job d'été avec 1 860 offres proposées et l'été sport avec une palette très diverse d'activités.

Opération Job en poche

Dans le contexte de crise sanitaire, le Département a engagé plusieurs actions pour soutenir les jeunes (aides exceptionnelles aux étudiants boursiers, soutien aux collégiens, etc.) dont Job en poche. L'objectif était de proposer une dizaine de jobs d'été d'1 mois ouverts à tous les jeunes dans les différents services de la collectivité. Le recrutement de ces jeunes a été organisé sur une demi-journée sous forme de job-dating qui a permis aux services de rencontrer plusieurs candidats avant de faire leur choix. et de passer plusieurs entretiens.

Apprentissage au Département: transmission du savoir-faire et formation de personnels qualifiés

Au-delà d'être un marqueur de valeur ajoutée sociale et humaine, le recours à l'apprentissage par la collectivité répond à un objectif de gestion dynamique des ressources humaines par la transmission des savoir-faire, la création d'un vivier de personnels qualifiés et formés à certains métiers dont le Département a besoin. En effet, par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'apprentissage peut constituer un levier pour surmonter des difficultés de recrutement dans des secteurs professionnels dits en tension: domaine médico-social par exemple, où le Département rencontre des difficultés pour recruter du personnel qualifié. L'accueil d'un apprenti peut permettre de repérer des jeunes et de les fidéliser en vue d'un recrutement. De même, il peut aussi permettre d'anticiper des départs à la retraite, comme un dispositif de pré-recrutement en facilitant la transmission des savoirs.

Dans certains métiers, tels que les agents polyvalents de restauration ou cuisiniers au sein des collèges, la collectivité affiche le choix politique et social de s'adresser à des jeunes en situation difficile d'insertion professionnelle ou en situation de handicap en favorisant le recrutement d'apprentis en rupture éducative, sans diplôme...

L'expérience professionnelle et les savoir-être acquis par les jeunes durant la période d'apprentissage peuvent être de vrais atouts pour préparer et réussir les concours de la fonction publique territoriale.

Un process d'évaluation des besoins, de recrutement et de suivi du dispositif renouvelé depuis 2020

En 2021, le Département a optimisé l'accueil des apprentis et le cadre administratif concernant l'apprentissage en mettant en place un cadre d'exercice avec un livret d'accueil et une journée d'accueil en septembre 2021, ouverte par Eliane Brunel, conseillère départementale déléguée au dialogue social. Réunissant les apprentis et les maîtres d'apprentissage, cette session a été l'occasion pour différents services, dont ceux de la DRH, de présenter la collectivité d'accueil ou encore les cadres réglementaires de l'exercice de l'apprentissage...

Enfin, l'administration a souhaité mieux assurer le suivi de l'apprentissage, garantir le suivi des formations, le lien avec les maîtres d'apprentissage et la fin du parcours. Depuis 2021, la DRH a mis en place un suivi des cursus et un lien

vigilant avec les centres de formation: recueil des bulletins de notes, visite de chaque apprenti sur site en présence du maître d'apprentissage pour un bilan individuel sur la base d'une grille d'entretien... L'objectif poursuivi est de bien évaluer l'intégration professionnelle, de mesurer le lien du maître d'apprentissage avec les centres de formation pour assurer la cohérence du parcours de formation et son suivi et de travailler le dispositif de sortie de l'apprentissage.

De même, afin d'optimiser leur cursus, le service formation a déployé un inventaire de toutes les formations complémentaires afin d'aider les apprentis à étayer leur parcours professionnel.

Rentrée 2021

15 jeunes ont été accueillis:

- ∞ 5 en cours de cursus en 2^e et 3^e année
- ∞ 9 nouveaux recrutés



Accueil des apprentis avec leur maître d'apprentissage

Les contrats d'apprentissage concernent :

- ∞ pour la moitié, au service éducation: 5 CAP cuisine, 1 agent polyvalent de restauration
- ∞ le Cabinet: 1 master communication et 1 CAP restauration service au protocole
- ∞ la structure accueil enfance: 1 CAP moniteur-éducateur
- ∞ la division territoriale du Narbonnais: 1 licence professionnelle génie civil
- ∞ le service travaux collèges: 1 BTS dessinateur projeteur en bâtiment
- ∞ le service environnement: 1 licence professionnelle cartographie, topographie et systèmes d'information géographique.



AXE 4

RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Réussite scolaire et insertion professionnelle des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : une priorité du Département

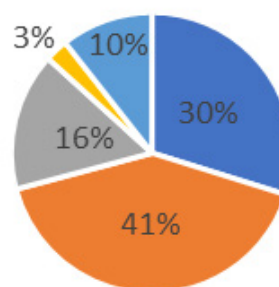


Parmi les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (Ase) de l'Aude, 34 % ont entre 16 et 21 ans au 31 décembre 2021. Pour des enfants aux parcours personnels souvent chaotiques, viser une autonomie complète à 18 ans est souvent illusoire et constitue alors une épreuve de plus, susceptible de mettre en échec les parcours initiés et d'entraîner des décrochages vers la précarité pour des jeunes sans soutien familial. Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, le Département affiche une réelle volonté d'éviter les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance : la poursuite de l'accompagnement, au-delà des 18 ans de l'enfant, dans des dispositifs dits jeunes majeurs en constitue un axe majeur.

Sur 191 jeunes devenus majeurs en 2021, 129 ont ainsi signé un accueil provisoire jeune majeur soit 67.5 % et 23 ont contractualisé un accompagnement éducatif à domicile jeune majeur soit 12 %. Parmi eux, 151 sont ainsi dans un projet scolaire ou professionnel.

Un partenariat fort avec les dispositifs d'apprentissage est développé, notamment avec la Chambre des métiers. La collectivité elle-même propose des contrats d'apprentissage à destination de ces jeunes.

Répartition des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (Ase) ayant eu 18 ans en 2021 et inscrits dans un parcours professionnel ou scolaire



- Apprentissage
- Scolarité
- Formation
- Emploi
- Autres dispositifs d'insertion

Le pôle social éducatif et professionnel géré par l'Association nationale de recherche et d'action solidaire (Anras)

est un établissement autorisé pour 54 places de formation/remobilisation, réparties en 5 ateliers qualifiants et une classe de remobilisation. Ces ateliers permettent de mener des jeunes au bout d'une démarche qualifiante ou de les aider à se réorienter vers des dispositifs plus classiques, de type centre de formation pour adultes ou autre. Le Département finançait en 2019, 21 places de formation dédiées aux enfants de l'Ase. En 2020, le Département finance 12 places supplémentaires. En 2021, il a financé 34 places.

Les ateliers éducatifs d'insertion des PEP11 sont ouverts à 11 jeunes confiés à l'Ase pour les remobiliser.

Les chantiers éducatifs des apprentis d'Auteuil sont des chantiers d'intérêt local visant à remobiliser une quinzaine de jeunes déscolarisés ou en risque de rupture scolaire ainsi que des mineurs non accompagnés.

Le chantier d'insertion de l'Anras est destiné à des jeunes pris en charge par l'association, financé en partie par l'aide sociale à l'enfance.

1. RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

Point d'avancement du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP)

Co-piloté par la présidente du Conseil départemental et la préfète, ce schéma, adopté en 2016 pour une durée de 6 ans, a pour objet la réalisation d'un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones qui en sont dépourvues. Cet outil stratégique permet d'identifier les enjeux d'accessibilité et doit contribuer à renforcer l'égalité des territoires.

Le bilan 2021 des actions est en cours de réalisation, l'ensemble des partenaires ont été sollicités.

L'année 2021 a permis également d'engager la réflexion sur le prochain SDAASAP (2022-2028).

Le travail pour l'élaboration du schéma devra mettre l'accent sur une dynamique partenariale territoriale et une action de proximité. Cette démarche devra également recueillir la parole et l'avis des usagers et habitants à chaque étape de son élaboration et de sa mise en œuvre.

L'élaboration du schéma se caractérisera par l'élaboration d'un diagnostic en concertation avec les intercommunalités et les partenaires. Ce diagnostic aura pour objectif de connaître l'offre de service et son fonctionnement à l'échelle du territoire, de relayer les pratiques, les usages et de recueillir les besoins et la satisfaction des usagers. Il conviendra d'analyser l'accessibilité physique des services en mesurant le temps d'accès et en identifiant les horaires d'ouverture. Ce diagnostic permettra d'identifier les principaux axes et enjeux. En complément des thématiques qui seront définies et caractérisées comme prioritaires, il conviendra d'intégrer au sein de la démarche d'élaboration du schéma un volet territorial à l'échelle qui aura été jugée pertinente en concertation.



Janvier 2021, comité de pilotage du Sdaasap (bilan 2020)

Améliorer l'accès aux soins et lutter contre la désertification médicale

Le Département a adopté, le 04 mars 2021, une feuille de route départementale 2021-2025 pour l'amélioration de l'accès aux soins. Elle a été réalisée à partir d'un diagnostic départemental de l'offre de soins, de divers entretiens avec les partenaires (Agence régionale de santé - ARS, Caisse primaire d'assurance maladie - CPAM, Mutuelle sociale agricole - MSA, hôpitaux, professionnels de santé, etc.) et en concertation avec les élus du territoire. Le Département a dès lors développé de nouvelles actions de lutte contre la désertification médicale sur le territoire :

Aides aux internes



En 2021, le Département a accompagné 23 internes en médecine générale qui ont réalisé un stage dans les zones en déficit en matière d'offre de soins sur le territoire dont 6 en quartiers prioritaires de la ville (QPV).

- ∞ Nouveau périmètre d'intervention pour les aides aux internes en médecine générale avec l'intégration des stages réalisés dans les QPV.
- ∞ Élargissement de l'aide aux internes en médecine générale (logement et déplacement) aux étudiants en chirurgie dentaire de 5^e et 6^e année.

Aides à l'installation

- ∞ L'aide à la première installation de médecin généraliste, chirurgien-dentiste ou spécialité en tension prend en charge une partie du matériel informatique et médical nécessaire dans la limite de 10 000 €. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à exercer sur le territoire pendant une durée minimale de 5 ans.

Le Département a accompagné l'installation de trois médecins généralistes (dont deux qui avaient été accompagnés dans le cadre de l'aide aux internes) et un chirurgien-dentiste en 2021.

- ∞ L'aide à l'installation d'un cabinet secondaire d'un médecin généraliste ou spécialiste sur un territoire en déficit en matière d'offre de soins. Elle prend la forme d'une subvention plafonnée à 5 000 € pour l'achat de matériel informatique et médical. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à exercer sur le territoire pendant une durée minimale de 5 ans.

Aide pour les candidats à la formation d'infirmier en pratique avancée (IPA)

Elle est destinée à participer aux frais d'hébergement et de transport de l'IPA pendant ses deux années de formation pour un montant de 6 000 € en contrepartie d'exercer sur le territoire pendant 5 ans.

Le Département accompagne une infirmière qui a débuté la formation d'IPA à la rentrée 2021 et qui a pour projet d'exercer au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Espéraza.

Élargissement des aides aux Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) aux Centres de santé.



Le Département intervient dans la limite de 20 % de la dépense subventionnable HT du projet pour un montant maximum de 150 000 €.

Financement de dispositifs innovants de télésanté



Dans une logique de cohérence territoriale et d'articulation avec l'offre de soins déjà présente, le Département pourra acheter des télécabines ou des chariots/mallettes de téléconsultation assistée qui seront mis à disposition des intercommunalités via la contractualisation solidaire. Les intercommunalités devront associer les professionnels de santé du territoire autour de ce déploiement, en articulation avec le contrat local de santé, la maison de santé, la CPTS, etc. Un travail de recensement des besoins et possibilités est en cours.

2. FAIRE ÉVOLUER L'ACTION PUBLIQUE POUR UN MEILLEUR SERVICE A L'USAGER

Poursuivre les démarches qualité accueil

Le Département prêche, depuis plusieurs années, une attention particulière à sa relation avec les usagers, citoyens du territoire. Cela passe par une politique volontariste de maîtrise de la qualité de l'accueil et plus largement de la relation à l'utilisateur, sur tous les canaux de contact de la collectivité : accueil physique et téléphonique, réponses aux courriers et courriels, propositions de nouveaux services en ligne, refonte du site internet, présence sur les réseaux sociaux, etc. Depuis 2014, la collectivité est ainsi engagée dans une démarche concrète portant sur l'aménagement des sites d'accueil et leur environnement, les outils, les compétences, les parcours usagers et l'organisation des services.



L'année 2021 a été marquée comme la précédente par la crise sanitaire. On constate une progression des canaux dématérialisés comme le formulaire contact et surtout les demandes en ligne de l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et du transport des élèves et étudiants en situation de handicap déployées cette année.

Ainsi les services centraux de l'Hôtel du Département ont reçu :

- ∞ 9 070 usagers et partenaires, soit une baisse de 50 % par rapport à la fréquentation habituelle.
- ∞ 291 048 appels entrants soit une augmentation de 13 % avec un taux de prise d'appels de 80 %.
- ∞ 1 872 saisines via le formulaire contact dématérialisé soit une augmentation de 27 %.

Simplifier les démarches : le portail unique de dépôt des demandes de subvention pour les communes élargies aux associations

Le portail subventions.aude.fr a permis dans un 1^{er} temps aux communes et intercommunalités de déposer en ligne leurs demandes subventions.

Très rapidement, un développement de la plateforme a proposé un formulaire unique donnant la possibilité aux collectivités de ne déposer qu'une seule fois leurs demandes pour les 3 financeurs : Département, Région et État (dotation d'équipement des territoires ruraux). Cette mutualisation de l'outil a été très utile lors des inondations d'octobre 2018. Les dossiers concernant les dégâts liés à ces intempéries ont pu ainsi être reçus et traités très rapidement.

Depuis, l'accès au site a été élargi aux associations dans les secteurs du sport et de la culture, l'objectif de la collectivité étant la dématérialisation des demandes pour l'ensemble des aides aux tiers.

Poursuivre l'effort important et indispensable pour les structures et les publics de l'action sociale

En 2020, face à la crise sanitaire, le Département a modifié et adapté son règlement départemental d'aide sociale pour revoir à la hausse les plafonds d'aides au logement et aux jeunes ainsi que pour les besoins de la vie quotidienne (alimentaires notamment).

Il a par ailleurs mis en place des chèques solidaires exceptionnels pour les familles d'enfants boursiers et pour les étudiants boursiers.

Face à la poursuite de la pandémie sur l'année 2021, la collectivité a poursuivi cette action volontariste permettant aux plus fragiles des audois d'être soutenus.

Un fonds spécifique d'aide doté de 100 000 € créé en toute fin de 2020, pour subventionner les besoins des associations de solidarité en équipement spécifique ou des dépenses nouvelles liées à la crise, a été mis en œuvre sur 2021.

Neuf associations caritatives d'aide alimentaire de l'Aude ont ainsi bénéficié d'un financement exceptionnel pour faire face aux conséquences sociales de la pandémie de la COVID19.

3. PROMOUVOIR L'AUTONOMIE ET LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

La politique de maintien à domicile et de prévention de l'autonomie est au cœur des priorités du Département: conciliant enjeu d'épanouissement des individus, de solidarité entre les générations sur tous les territoires, de soutien aux plus fragiles. Elle représente aussi un atout pour le développement d'une économie durable et solidaire avec des emplois de proximité, non délocalisables et basés sur la relation humaine.

Accueil familial des personnes âgées et des personnes handicapées



Pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui ne souhaitent ou ne peuvent plus vivre à domicile, l'accueil familial est une alternative à l'entrée en établissement. Cela consiste à vivre au domicile d'une personne agréée par le Département et à partager sa vie quotidienne. Ce mode de vie offre un cadre familial et un accueil personnalisé. Ainsi, 70 accueillants familiaux, proposant 150 places, permettent de proposer une solution d'hébergement au plus près de son environnement habituel de vie, à échelle humaine, moins coûteuse que l'hébergement en établissement et avec la possibilité de rester à proximité de sa famille, de ses amis.

Ce dispositif concourt à une politique inclusive qualitative pour tous, en particulier pour les plus démunis et les plus isolés.

Pour les personnes qui souhaitent devenir accueillant familial, c'est travailler à son domicile et bénéficier d'un accompagnement par une équipe médico-sociale du Département. C'est avoir un engagement au quotidien qui a du sens et où l'on se sent utile. C'est une activité professionnelle permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle, chez soi, sur

sa commune. Ce mode d'accueil s'inscrit dans les objectifs d'un développement durable par :

- ∞ le côté social: une solution sociale humaine qui assure une équité de prise en charge des personnes accueillies dans un accueil personnalisé correspondant à un projet de vie.
- ∞ le côté économique: les personnes devenant accueillants familiaux retrouvent ainsi, pour la plupart, une activité professionnelle qui peut les sortir de la précarité et/ou permettre une activité complémentaire dans un ménage.
- ∞ le côté environnemental : le fait d'exercer une activité chez soi permet de préserver l'environnement en n'ayant pas de déplacements journaliers pour son activité professionnelle et de travailler avec les professionnels de santé, les services et les activités économiques de proximité.

Équip'senior, l'aide au maintien à domicile

Équip'senior est un dispositif de type technicothèque mis à disposition des personnes âgées et/ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile. Il est financé par la Conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie de l'Aude (CFPPA). Il s'adresse aux personnes bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH).

La technicothèque prévoit, dans le cadre de l'économie circulaire, la remise en état par les fournisseurs des aides techniques qui ne sont plus utilisées et peuvent ainsi être réattribuées à moindre coût à un nouveau bénéficiaire.

Chèques autonomie

Dans le cadre de l'Apa et de la PCH, les aides humaines étaient versées mensuellement aux bénéficiaires qui emploient du personnel en direct ou par le biais d'un mandataire. Ce versement leur permettait de régler leur.s salarié.s et les charges sociales ou le mandataire. Le contrôle d'effectivité réalisé par le Département a postérieurement entraîné des contraintes pour le bénéficiaire : envoi des justificatifs, ponctuellement génération d'indus.

Le dispositif des chèques emploi service universel (Cesu) déployé au mois de juin 2021, appelé *Chèque autonomie* dans l'Aude, permet :

- ∞ la disparition de tout mouvement financier entre le Département et le bénéficiaire : entre juin et novembre 2021, 1 212 bénéficiaires en moyenne ont bénéficié de 2 418 125€ de chèques autonomie
- ∞ le versement intégral par le Département des cotisations sociales: tiers payant avec le centre national Cesu. Les chèques représentent la partie salariale, le Département prend en charge les cotisations correspondantes
- ∞ le suivi de l'utilisation des chèques pour l'analyse de la consommation des plans d'aides
- ∞ le suivi de la consommation par le bénéficiaire ou son aidant à partir d'un extranet qui lui est dédié
- ∞ les chèques dématérialisés: 34 % des bénéficiaires Apa et 48 % de bénéficiaires PCH ont dématérialisé leurs chèques autonomie.



Demandes en ligne

La mise en œuvre de la dématérialisation est un axe fort de la politique du Département prévu dans le schéma départemental des solidarités 2021-2025.

L'objectif est de favoriser l'accès aux services publics, garantir leur simplification et un traitement plus rapide des demandes administratives sans avoir à se déplacer.

Dans ce cadre, la collectivité a déployé :

- ∞ en mai 2021 le formulaire de demande en ligne de l'Apa.

En octobre 2021, 235 demandes en ligne
(premières demandes ou renouvellements)
ont été traitées (soit environ 13 % des demandes)
dont 60 % établies par les usagers.



- ∞ En avril 2021, le formulaire de demande de transport des élèves et étudiants en situation de handicap.

À la rentrée du mois de septembre 2021,
113 demandes dématérialisées ont été traitées
soit 27 % des demandes.



Les formulaires sont accessibles sur aude.fr :

- ∞ allocation personnalisée d'autonomie: www.aude.fr/apa-formulaire-demande-en-ligne
- ∞ transport scolaire adapté: <https://www.aude.fr/jutilise-les-transports-scolaires>



Nouvelle aide à la parentalité pour les bénéficiaires de la PCH

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les parents en situation de handicap bénéficiant de la prestation de compensation du handicap (PCH) ont droit à une aide pour la prise en charge des besoins relatifs aux actes quotidiens liés à la parentalité. Il s'agit des besoins en aide humaine et en aides techniques ainsi qu'à ceux liés à la préparation des repas et à la vaisselle.

Les montants forfaitaires mensuels accordés varient selon l'âge de l'enfant :

- ∞ pour le besoin d'aide humaine (rémunération d'un intervenant pour réaliser certaines tâches quand les enfants ne sont pas autonomes pour les gestes du quotidien, notamment) :
 - 900€ pour un enfant de moins de 3 ans, 1 350€ pour les familles monoparentales
 - 450€ pour un enfant entre 3 et 7 ans, 675€ pour les familles monoparentales.
- ∞ pour le besoin d'aides techniques (achat de matériel spécialisé de puériculture, par exemple) :
 - 1 400 € à la naissance de l'enfant
 - 1 200 € à son 3^e anniversaire
 - 1 000 € à son 6^e anniversaire.

En 2021, 14 bénéficiaires ont été identifiés
pour un montant de droits ouverts de 412 400€.

#moisenior, bien vieillir dans l'Aude : prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans et soutenir les proches aidants

Les projections de population prévoient qu'à l'horizon 2040 la part des personnes âgées de 60 ans et plus atteindra 37,9 %. Elle était de 30,5 % en 2013.

Au regard de ces éléments, le Département met en œuvre un véritable parcours d'autonomie de la personne âgée en déployant une vraie politique de prévention de la perte de l'autonomie. En activant les partenariats et en fédérant acteurs et projets autour de cet objectif commun, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Aude (CFPPA), présidée et animée par le Département, joue un rôle essentiel.

La CFPPA déploie un programme coordonné [moisenior](#) qui comprend 5 grandes orientations :

- ∞ préparer le passage de la vie active à la retraite
- ∞ agir sur les grands déterminants de santé des seniors
- ∞ réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de prévention et lutter contre l'isolement social
- ∞ favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles
- ∞ étoffer l'offre de soutien et d'accompagnement des proches aidants

Le programme #moisenior représente un socle commun, un catalyseur de synergies, dans lequel chacun apporte son expertise dans une logique d'intelligence collective.

En 2021, la crise sanitaire a inévitablement fait émerger de nouveaux besoins, notamment sur des situations d'isolement social ou de rupture de parcours dans l'accessibilité aux soins des seniors et des proches aidants les plus démunis.

Aller là où il n'y a pas, aller vers ce qui n'existe pas encore !: voilà qui pourrait résumer l'esprit du programme #moisenior.

L'élaboration de chaque plan annuel d'actions de prévention repose sur un appel à projets pour faire émerger les initiatives les plus adaptées portées par les acteurs privés et associatifs.

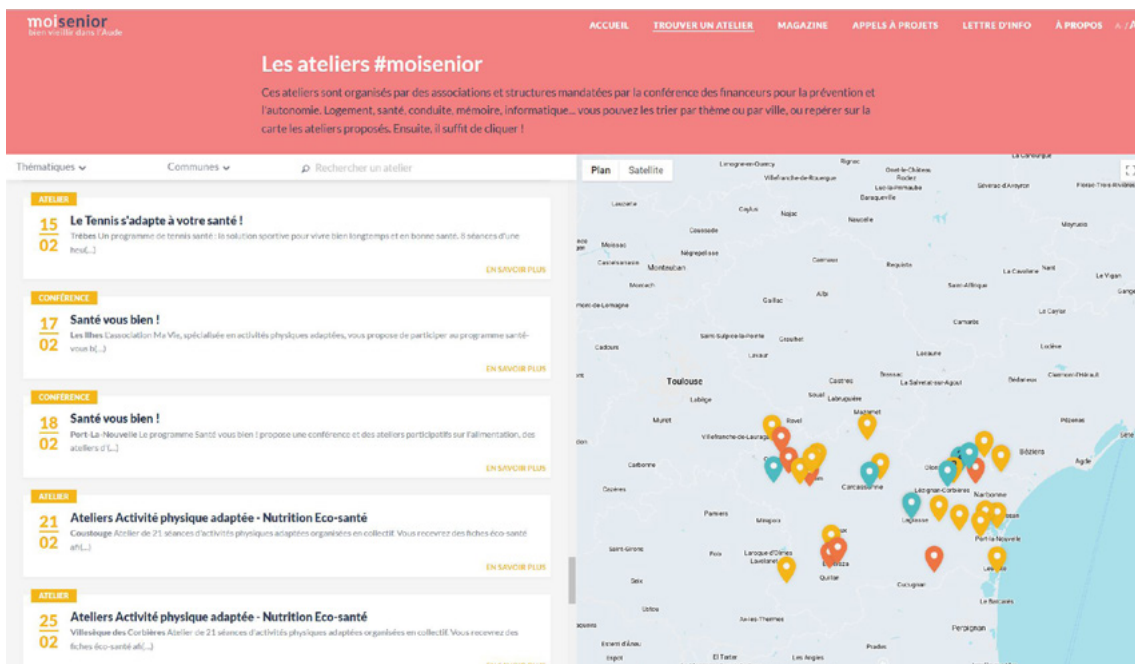
Sur [moisenior.aude.fr](#), on accède en quelques clics à l'agenda des ateliers et conférences, triés par communes et par thématiques (quotidien, logement, mobilité, santé, loisirs).

En 2021, 2 933 pages vues par 805 utilisateurs en moyenne par mois

Depuis 2020, le plan d'action de la CFPPA comprend un soutien psychologique individuel et collectif en faveur des proches aidants de personnes âgées dépendantes. Il vient conforter le programme d'aide aux aidants proposé depuis 2014 par les espaces seniors.

En 2021, près de 300 aidants familiaux ont bénéficié d'un suivi particulier de l'espace senior et d'un soutien psychologique individuel ou collectif.

Pour compléter son offre aux aidants, la direction autonomie du Département, grâce à des cofinancements avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et en partenariat avec la caisse de retraite complémentaire Agirc-Arrco, l'Union départementale des associations familiales (Udaf) et la Maison départementale des personnes handicapées de l'Aude (MDPH), a lancé en novembre 2021, un tout nouveau site web... Une véritable boîte à outils regroupant ce qui existe sur le territoire audois (cf. zoom page suivante).



moiaidant.aude.fr, le nouveau site pour les aidants familiaux



Conférence de presse de lancement du site moiaidant.aude.fr

Le site moiaidant.aude.fr s'adresse à tous les aidants. Conjoint, enfant, parent, ami... toute personne qui vient régulièrement en aide à une personne dépendante, qu'elle soit âgée et/ou handicapée. Cette aide peut être un accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne (s'habiller, se laver, cuisiner, entretenir son logement...) ainsi que dans les démarches administratives, financières ou le suivi de la santé. Beaucoup l'ignorent, mais ils sont aidants.

Le site propose diverses rubriques :

- ∞ **Actualités** : les dernières informations en matière de dispositifs et de services proposés sur le territoire audois à l'attention des publics fragiles et de leurs aidants.
- ∞ **Solutions** : lieux d'information, structures d'accompagnement, ressources en ligne... Un annuaire géolocalisé et très complet des solutions qui existent près de chez vous afin de souffler et de soulager votre quotidien.

- ∞ **Calendrier** : tous les rendez-vous (ateliers, conférences, rencontres...) organisés dans l'Aude traitant de thématiques liées aux aidants et leurs proches, classés par date et lieu. Vous pourrez y trouver le soutien nécessaire en rencontrant des professionnels et en échangeant avec des personnes dans votre situation.
- ∞ **Aides** : allocation personnalisée d'autonomie (Apa), prestation de compensation du handicap (PCH)... Une liste complète de toutes les aides financières auxquelles votre proche peut prétendre.
- ∞ **Témoignages** : ils sont aidants d'un conjoint, d'un parent, d'un enfant... ils parlent de leur quotidien.

Le site fonctionne librement, sans compte utilisateur. Les informations et coordonnées publiées sur moiaidant.aude.fr sont vérifiées et mises à jour régulièrement, avec l'appui du Site d'information et de soutien aux aidants familiaux de l'Aude (Siaff).

[Accueil](#) [Actualités](#) [Solutions](#) [Événements](#) [Mes aides](#) [Témoignages](#)

Parce qu'un aidant doit aussi être aidé

moiaidant, le site des aidants de l'Aude

Aider un proche dépendant au quotidien n'est pas toujours simple. moiaidant.aude.fr est là pour vous accompagner. Au fil de votre navigation sur le site, vous trouverez un annuaire des solutions existantes sur le territoire audois ainsi que des orientations adaptées à chaque situation, pour vous permettre de souffler. Vous accédez à des informations actualisées sur les droits de votre proche - personne âgée dépendante et/ou handicapée - mais aussi des propositions de rendez-vous (ateliers, conférences...) spécifiquement organisés à l'attention des aidants, dans l'Aude. Un site développé par le Département de l'Aude, en partenariat avec l'Union départementale des associations familiales.

Actualités

Restez informés des derniers dispositifs et services proposés sur le territoire audois à l'attention des publics fragiles et de leurs aidants.

LIRE

Solutions

En partenariat avec MIA Besançon Aude
Lieux d'information, structures d'accompagnement... Des solutions existent près de chez vous.

DÉCOUVRIR

Événements

Retrouvez tous les rendez-vous (ateliers, conférences, rencontres...) organisés dans l'Aude traitant de thématiques liées aux aidants et leurs proches.

VOIR

Mes Aides

Vous souhaitez connaître les aides financières auxquelles votre proche peut prétendre? Perte d'autonomie, handicap... Voici la liste complète.

RECHERCHER

Forum du bénévolat solidaire pour les associations œuvrant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Solidarité, entraide, générosité, lien social, inclusion, engagement, autant de mots raisonnant par conviction chez des bénévoles investis. Le Département, par son engagement se veut aussi fédérateur. Cet évènement, coconstruit avec les associations du territoire, avait pour but d'offrir aux bénévoles déjà engagés une information sur les dispositifs existants et les ressources offertes par le Département. 50 bénévoles se sont ainsi retrouvés, partageant la même motivation de mettre leurs compétences au service de l'autre, le même engouement d'appartenir un collectif utile, la même envie de développer encore plus le partenariat et la communication. Ils ont ainsi pu échanger sur l'expérience du bénévolat et à l'issue de ces ateliers, une feuille de route 2022 sera élaborée afin de soutenir le bénévolat dans l'Aude.

Ouverture d'une permanence Espace seniors à Quillan



Afin de répondre au plus près des besoins des seniors de son territoire, l'Espace seniors de la Moyenne et Haute Vallée de l'Aude (MHVA) a décidé d'ouvrir une permanence mensuelle à Quillan. Une expérimentation qui a débuté mercredi 15 septembre 2021.

Le constat était là, faute de pouvoir se déplacer à cet Espace seniors à Limoux, certains seniors du Quillanais se retrouvaient privés de services pourtant essentiels à leur bien-être quotidien. Soucieux de remplir sa mission d'accueil inconditionnel à l'attention de tous les Audois, le Département a donc décidé d'ouvrir une permanence mensuelle à Quillan.

Un mercredi par mois, de 9h à 12h, les personnes intéressées peuvent, sur rendez-vous, se rendre à la Maison départementale des solidarités (MDS) de Quillan. Elles pourront rencontrer des agents de l'Espace seniors de la MHVA, qui pourront répondre aux besoins des plus de 60 ans.

4. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Solidarité entre les territoires et entre les hommes au-delà des frontières: le développement durable au cœur de la coopération internationale

Le développement durable est un enjeu majeur de la politique internationale du Département. Elle permet d'établir des échanges, des liens et des partenariats sur des enjeux très variés comme la jeunesse, les politiques sociales, la démocratie participative, la gestion des ressources en eau et des déchets, etc. Les échanges d'expériences et d'expertises permettent de diversifier nos connaissances et de les confronter à d'autres réalités.

La collectivité a choisi de s'impliquer dans l'action internationale en agissant sous plusieurs angles :

- ∞ la coopération décentralisée impactant un développement local inclusif
- ∞ l'implication dans des réseaux nationaux et internationaux
- ∞ le soutien à des projets d'acteurs audois agissant à l'international
- ∞ la mobilité des jeunes

Basés sur l'échange et la réciprocité, le Département est engagé dans plusieurs partenariats avec des collectivités à l'international :

- ∞ au Liban, dans un programme de développement touristique et de gestion de l'eau
- ∞ en Tunisie, dans une coopération autour de la jeunesse et de son inclusion sociale
- ∞ Burkina Faso, à travers des actions liées à la participation de la jeunesse à la vie politique locale, à la gestion durable des terres et des ressources en eau et au développement du patrimoine
- ∞ en Équateur et au Pérou, dans le cadre d'un projet européen pour améliorer nos connaissances en matière de lutte contre les inondations

Objectifs de développement durable dans les partenariats de coopération décentralisée au Burkina Faso



Le Département est engagé depuis 2019 en coopération avec la région des Hauts Bassins du Burkina Faso dans le domaine de la gestion de l'eau et de la jeunesse.

La relation de coopération décentralisée entre l'Aude et le Conseil régional des Hauts Bassins a été choisie en 2021 pour mener une expérimentation de formation-action sur le renforcement du référentiel objectifs de développement durable (ODD) dans la coopération décentralisée.

Cette formation-action a permis d'élaborer un document socle de la stratégie de coopération entre les deux collectivités et de prioriser des champs d'actions en fonction des ODD cibles et de leurs indicateurs d'impacts.

Les orientations qui seront dorénavant données aux relations bilatérales de coopération entre les deux collectivités s'ancreront dans un référentiel qui permettra de traduire les orientations stratégiques de l'agenda des Nations Unies pour le Développement durable.



AXE 5

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET SOLIDAIRE

Prévenir une crise économique au cœur d'une crise sanitaire



Le maintien du niveau de la commande publique et les budgets d'investissement afin de garantir un niveau d'activité aux entreprises audoises

Les crédits de dépenses pour 2021 relatifs aux équipements départementaux sont en recul de 0,8 M€ par rapport au budget 2020 pour s'établir à 56,4M€. Parallèlement, les crédits dédiés aux équipements non départementaux, c'est-à-dire les dépenses de transferts dont la grande majorité bénéficient à des donneurs d'ordre publics, ont été relevés de 1,2M€ pour s'établir à 36,5M€. En considérant le budget global consacré aux dépenses d'équipements sur le territoire, en progression de 0,4M€ par rapport à 2020, le levier de la commande publique, orchestré ou rendu possible par le Département, a pu se renforcer et, en tout cas, se consolider à un haut niveau, étant précisé que les précédents exercices ont été impactés conjoncturellement par des dépenses de reconstruction suite aux épisodes d'intempéries.

Un effort important et indispensable pour les structures et les publics de l'action sociale

L'année 2021 a été de nouveau marquée par la crise sanitaire liée à la Covid 19. Les services ont poursuivi leur appui renforcé auprès des usagers, des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) et des familles d'accueil :

- ∞ Mise en place, en partenariat avec le Sdis, d'une équipe mobile de vaccination qui a réalisé la vaccination à domicile de 405 bénéficiaires de l'Apa et de la PCH qui n'étaient pas en mesure de se déplacer ainsi que la vaccination en centre temporaire dans les zones de désertification médicale de 815 personnes.
- ∞ Mise en place d'un forfait versé aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui interviennent auprès des bénéficiaires Apa/PCH pouvant se déplacer pour financer l'accompagnement et le transport vers le lieu de vaccination le plus proche.
- ∞ Mise en œuvre d'un soutien psychologique des seniors et mobilisation du soutien psychologique des proches aidants dans un contexte où le mal être et l'isolement de ces publics se sont fortement aggravés.
- ∞ Information et soutien des accueillants familiaux de personnes âgées et/ou en situation de handicap et suivi des personnes accueillies.
- ∞ Mise en place d'un dispositif de soutien financier des SAAD, confrontés à une baisse d'activité liée à la crise sanitaire, qui a représenté près de 1,3 M € en 2021.
- ∞ Accompagnement des porteurs de projet retenus pour réaliser les actions de prévention financées par la conférence des financeurs (évolution des projets sur des formats individuels ou distanciels, reprogrammations...).
- ∞ Mise en œuvre d'un appel à candidature pour équiper RA et Ehpad en petits équipements numériques permettant notamment de maintenir du lien social pour leurs usagers.

1. DÉVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT DES RESTAURANTS COLLECTIFS EN PRODUITS LOCAUX AVEC AGRILocal

81 acheteurs sont adhérents d'AgriLocal :

Des cantines scolaires (de la maternelle au lycée), des établissements médico-sociaux, des structures de portage de repas à domicile, des restaurants administratifs, un service pénitencier, des cliniques et hôpitaux, des organisateurs d'événements sportifs, des traiteurs...

207 producteurs et entreprises locales sont adhérents à AgriLocal 11.

Pour parvenir à ces résultats, un travail d'animation et de sensibilisation important a été conduit.

∞ Élaboration d'un **guide de recettes national AgriLocal**, avec la présence d'une recette par département. Deux chefs cuisiniers Audois ont été mis à l'honneur en 2021 : ceux du collège Saint-Exupéry à Bram et du service protocole du Département.



Remise du guide de recettes AgriLocal au collège Saint Exupéry à Bram

∞ Organisation de la semaine AgriLocal **Au pré de l'assiette** qui vise plusieurs objectifs :

- mettre en avant l'engagement national de l'association AgriLocal (et par extension, celui de ses départements adhérents) dans l'accès à une alimentation de qualité et de proximité
- promouvoir le patrimoine culinaire local
- mettre à l'honneur les producteurs et artisans des territoires
- valoriser le savoir-faire des cuisiniers de restauration collective
- communiquer sur les enjeux du manger local. Pour cette semaine, AgriLocal propose aux établissements volontaires de cuisiner pour leurs convives 1 repas 100 % local durant la se-

maine ou 1 produit local spécifique à chaque territoire par jour réparti sur la semaine avec des produits commandés via la plateforme. En 2021, 14 structures ont participé à cette opération : collèges Mailheuls, Joseph Anglade, les Fontanilles, Alaric, Raymond Courrière, Marcelin Albert, Jules Ferry, Alain, Varsovie, Corbières Maritimes ainsi que le foyer de vie à Cuxac-Cabardès, la mairie de Pezens et le Riac (Hôtel du Département et centre-ville).



Opération Au pré de l'assiette au collège Jules Ferry à Narbonne

∞ Poursuite des réunions mixtes d'échanges acheteurs/fournisseurs. Avec pour objet d'organiser un événement de type showroom qui permet de mettre en relation de façon directe les acheteurs et les fournisseurs. En lien avec la Chambre d'agriculture de l'Aude, ce rendez-vous n'a pas pu se tenir cause Covid 19.

∞ Participation aux **Trophées nationaux AgriLocal fournisseurs**. Les 2 candidats audois : produits laitiers de la ferme Briola et les viandes de l'association des éleveurs Bio Audois ont été accompagnés.

∞ Participation aux **Trophées nationaux AgriLocal acheteurs**. Pour cette 1^{re} session à destination des acheteurs AgriLocal, parmi les cinq catégories (lycées, collèges, écoles, établissements médico-sociaux, autres restaurants collectifs) une réponse à l'appel a été menée avec le collège Joseph Anglade (catégorie collège), Pezens (catégorie commune) et le Riac (catégorie autre restaurant). Le prix a été attribué au Riac centre-ville.

∞ Organisation de l'opération **Au pré de la ferme** dont l'objectif est d'organiser des journées portes ouvertes sur des exploitations agricoles engagées dans Agrilocal à destination des acheteurs (sensibiliser, rassurer, créer de l'échange, etc.). Les cibles de ces journées sont l'ensemble des décideurs (élus, principaux, gestionnaires, cuisiniers, etc.). Pour l'organisation de ces journées, le Département a proposé 3 exploitations agricoles: la Camva, la SARL Malis riz de Marseillette et Romain Loubet producteur de pleurotes.

En 2021, Jean-Luc Durand a été élu co-président national d'Agrilocal à l'assemblée générale de Bourg en Bresse.



AGRILOCAL   

Mettez de l'Aude dans vos recettes !



AGRILOCAL11

ACHETEURS

FOURNISSEURS

AUDE AGRICOLE

CONSULTATIONS

ACTUALITES

2. ANIMER LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

L'Aude est un département historiquement agricole et fortement impliqué dans les diverses démarches essentielles du "Bien manger audois": marque de qualité territoriale signée Pays cathare, restauration collective via Agrilocal, soutien aux différentes filières non délocalisables...

En 2019, conforté par les travaux du Comité économique social et environnemental (Cése), le Département a proposé de développer une agriculture rémunératrice respectueuse de l'environnement, attentes sociétales mises en exergue par la crise sanitaire et les deux confinements qui ont confirmé l'importance des circuits de proximité.

"La santé dans l'assiette" pour tous, des plus jeunes aux plus fragiles, est un des enjeux auquel il est responsable et nécessaire de répondre au plus vite.



Appel à projet

Lauréat lors de 1^{re} session de l'appel à projets national alimentation (PNA), le Département a vu reconnaître son PAT *De l'Aude dans nos assiettes*. Ce PAT est un outil facilitant l'accès à une alimentation saine et de qualité, issue d'une agriculture locale durable (rémunératrice, créatrice d'emplois, respectueuse de l'environnement...).

Le plan d'actions (volet B du PAT) a été validé par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) Occitanie. Il prévoit de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans notre département en créant des conditions favorables à l'installation d'agriculteurs, au développement de circuits de proximité, à la vente directe en facilitant l'accès aux produits locaux de qualité. Pour parvenir à ces résultats, un diagnostic partagé a été conçu en 2021. De nombreuses problématiques sont apparues:

- ∞ la logistique de livraison engendre de nombreux coûts. Les consommateurs sont demandeurs de points de ventes où une large gamme variée de produits locaux sont proposés dans un même lieu

(viandes, légumes, fromages, fruits, vins, jus de fruit, confiseries...). Les structures de ventes en circuits de proximité ont des difficultés à trouver des maraîchers et des arboriculteurs pour répondre à la demande de la population. La restauration collective rencontre aussi des difficultés pour s'approvisionner en fruits et légumes locaux et en volailles piécées.

- ∞ la difficulté pour les producteurs à communiquer de façon efficace pour se faire connaître. Les consommateurs ruraux sont demandeurs de davantage de lieux de ventes physiques de produits locaux car les services de commandes en lignes proposant les livraisons à domicile excluent une catégorie de la population n'ayant pas accès aux outils numériques.

Co-construction

La co-construction de ce PAT a impliqué une grande diversité d'acteurs et a favorisé l'interconnaissance.

- ∞ les agriculteurs, les artisans, les entreprises locales, les transformateurs, les distributeurs sont les acteurs centraux pour construire une chaîne de valeur locale d'une alimentation durable et de qualité
- ∞ les partenaires et organismes agricoles:
 - fédérations d'acteurs de l'agriculture: Chambre d'agriculture, Chambre des métiers, Chambre de commerce et de l'industrie, Biovicam, Maison paysanne, Coop de France, Graines de paysans, ADEAR 11, Terre de liens, Nature et progrès...)
 - acteurs de la santé: ARS, Médecins du Monde, Ireps...
 - initiatives solidaires: Épicerie paysanne et solidaire ambulante, Tout O Pré, les paniers de Tante Henriette, Epicentres, les co-finés, Courts circuits en Corbières-Minervois...
 - associations caritatives: Restos du cœur, Banque alimentaire, Secours populaire...)
 - Cése....
 - collectivités locales: intercommunalités, communes... L'association des maires de l'Aude a également été sollicitée pour participer à cette démarche.

Cette diversité dans les thématiques traitées et dans les acteurs mobilisés a impulsé une collaboration forte entre les différents services départementaux: direction de l'environnement (espaces naturels sensibles, eau, aménagement foncier...), services insertion, patrimoine, aide sociale à l'enfance, établissements, communication et direction générale de la transition écologique...

Plusieurs étapes ont été nécessaires :

- ∞ **divers modes de concertation lors de la définition des enjeux et objectifs.** Le Département s'est donné les moyens de faire des phases de concertation un véritable lieu d'échanges et de propositions. Tous les participants aux ateliers et débats ont été appelés à contribuer eux-mêmes à la définition des thématiques et des actions concrètes à mener.
- ∞ **élaboration du plan d'actions en concertation avec les PAT locaux.** Pendant toute la phase de construction du plan d'actions et de rédaction des fiches actions, des échanges réguliers ont eu lieu avec les PAT locaux (Carcassonne Agglo, Haute-Vallée de l'Aude, Castelnaudary Lauragais Audois) afin de coordonner l'ensemble des plans d'actions et d'éviter les doublons entre les actions locales et départementales.
- ∞ **choix des axes.** Le diagnostic a permis de dégager trois axes dominants. Les actions qui les constituent ont été définies de façon participative lors des ateliers avec les acteurs locaux du système alimentaire ayant une connaissance fine des besoins du territoire.



Trois axes complémentaires

1. Accroître l'offre alimentaire de produits locaux du territoire :

- travailler sur le foncier agricole en constituant un groupe de travail d'élus et proposer un accompagnement sur mesure des communes sur leurs problématiques foncières ainsi que de leur faciliter l'acquisition du foncier nourricier avec l'aide notamment de Terre de liens
- développer des systèmes logistiques de distribution adaptées aux zones rurales en réalisant une étude des flux de déplacement et des besoins de producteurs. Cela entraînera la mise en place de structures répondant aux besoins telles que des plateformes numériques ou physiques pour centraliser les produits locaux et faciliter les distributions. La Chambre d'agriculture (CA11) apportera ses compétences pour réaliser ces actions qui bénéficieront à la fois aux producteurs, aux restaurations collectives et aux initiatives de circuits courts
- accélérer la transition agro-écologique avec l'accompagnement des conseillers techniques de la CA11 et le Biocivam 11, la mise en relation des agriculteurs engagés, l'acquisition de données avec de la recherche action et en encourageant la démarche apprenante à l'aide du Revenu de transition écologique

- faciliter la transmission des fermes et l'installation de porteurs de projets pour maintenir et augmenter le nombre de producteurs sur le territoire
- structurer les filières locales en analysant leurs besoins et la mutualisation d'ateliers de transformations pour participer à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la valorisation de produits déclassés

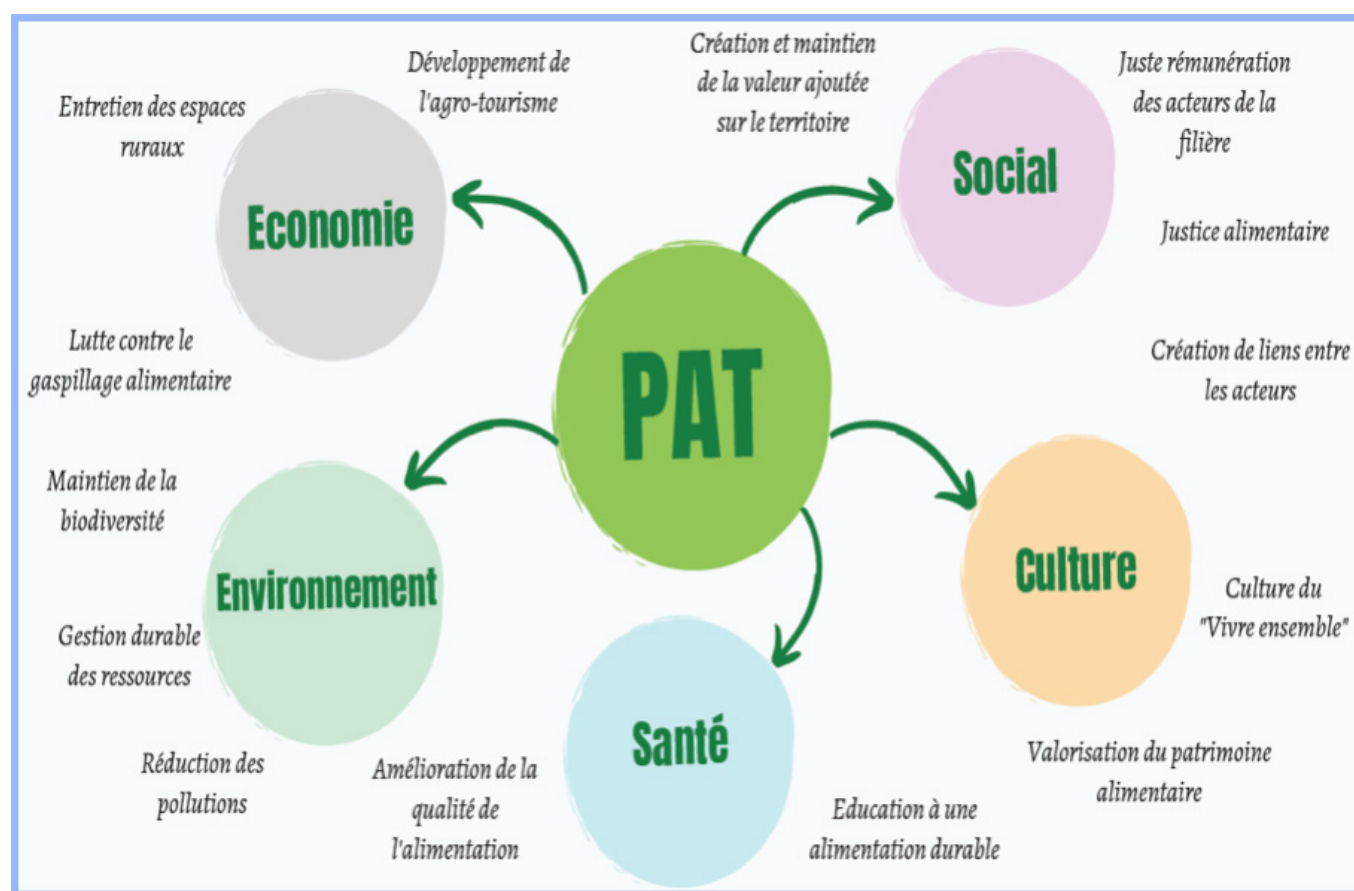
2. Faciliter l'accès aux produits locaux pour toutes et tous

- cibler le grand public avec des actions de promotion des produits audois mis en valeur dans les rayons des grandes et moyennes surfaces, et en facilitant, sur les marchés, la distinction des producteurs locaux des revendeurs. Ces actions seront soutenues par les différentes chambres consulaires.
- accentuer la communication sur les points de vente et autres systèmes de distribution locaux existants : brochures, plateformes numériques...
- soutenir les personnes en précarité financière avec des paniers solidaires de produits bio locaux ou des bons d'alimentation en lien avec les services d'action sociale du Département, les associations caritatives, l'aide alimentaire, les centres communaux d'actions sociales...
- développer les épiceries solidaires itinérantes de produits locaux et soutenir la création de jardins et vergers vivriers collectifs favorisant l'autonomie alimentaire dans les territoires ruraux
- déployer des produits locaux de qualité dans la restauration collective : plateforme Agrilocal, rencontres entre les chefs cuisiniers et les producteurs...



3. Sensibiliser aux enjeux agricoles et alimentaires.

- mettre les produits locaux au cœur de tout événement audois (agricoles, alimentaires, culturels) dans lesquels ils occuperont une place centrale dans les repas grâce à Agrilocal.
- sensibiliser le grand public grâce aux marchés, journées portes ouvertes itinérantes et journées participatives
- valoriser les expériences inspirantes de transition alimentaire et écologique des différents territoires auprès du grand public, des élus, des scolaires et des acteurs du monde agricole : média d'information, circuits de visites favorisant la démarche apprenante... Ces actions innovantes proposées lors des ateliers participatifs ont pour but de mettre en valeur les solutions aux problématiques actuelles ainsi que les acteurs qui les mettent en place
- proposer des actions de sensibilisation "santé et alimentation durable" à destination du public fragile : ateliers de cuisine, soirées débats avec des documentaires...
- sensibiliser le public scolaire de l'école à l'université : visites de fermes, ateliers de lutte contre le gaspillage alimentaire, jardins dans les écoles... Pour cela les associations locales de sensibilisation à l'environnement et à l'alimentation durables seront des acteurs clés.



3. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Favoriser le développement de l'agriculture biologique (AB)

Les surfaces et le nombre d'exploitations bio sont en augmentation dans toutes les régions de France mais la progression est particulièrement vraie en Occitanie, avec une forte dynamique sur les 4 dernières années. L'Occitanie reste la première région bio de France.

La part de l'agriculture biologique dans l'Aude a fortement augmenté depuis 10 ans. Le nombre d'exploitations agricoles en bio a progressé de 224 % et les surfaces qui y sont consacrées ont été multipliées par 3,5 entre 2008 et 2018.

La commercialisation de la production audoise fait essentiellement appel aux circuits courts (vente directe à la ferme ou par livraison, marchés locaux et foires spécialisées, livraison aux magasins spécialisés...). Certaines productions, comme les grandes cultures ou les bovins engraisés, sont commercialisées par l'intermédiaire de coopératives spécialisées locales. La viticulture représente un secteur en plein développement en matière de conversion AB (plus de 25 % des caves particulières sont labellisées).

Le Département soutient le Biocivam 11 ainsi que l'association Nature & progrès (pour les activités de soutien au développement et à la promotion du bio). Il agit en encourageant le développement de la consommation de produits bio dans les cantines des collèges.



Lutte contre le ver de la grappe grâce à la confusion biologique

La confusion sexuelle est une technique biologique de lutte contre la tordeuse de la grappe (parasite de la vigne) dont les ravages sont importants dans les vignobles. Ce dispositif impacte très faiblement l'environnement. Le principe est de perturber le système hormonal des parasites en utilisant des phéromones synthétiques qui imitent le parfum hormonal des femelles. Les mâles, déboussolés, ont du mal à trouver les femelles pour s'accoupler. La reproduction est donc fortement réduite. Les dégâts causés par les vers de la grappe sont ainsi limités sans avoir recours à des pulvérisations d'insecticides chimiques.



Un engagement fort du Département a permis d'aider financièrement les agriculteurs et coopératives souhaitant adopter ce principe pour améliorer leurs méthodes de production et de culture. Une aide forfaitaire a été versée depuis 2018 et jusqu'à cette année à hauteur de 40 € l'hectare la première année de conversion puis à 20 € la seconde. La subvention ainsi accordée a permis l'acquisition des capsules de phéromones et de leurs supports d'accroche dans les vignes.

Depuis 2018, 2 188 dossiers ont été déposés au Département, 1 200 viticulteurs ont participé à « Ma vigne au naturel ».

Depuis le démarrage du dispositif en 2018, l'aide financière du Département s'élève à 902 000 €.

4. S'APPUYER SUR LA MARQUE PAYS CATHARE® POUR VALORISER LE TERRITOIRE

Dans un contexte de crise sanitaire persistante, les entreprises du secteur agroalimentaire fédérées par la bannière de la marque Pays cathare® ont poursuivi leurs efforts pour inscrire durablement l'achat de produits locaux de qualité et les circuits de vente de proximité dans les nouvelles tendances des consommateurs audois.

Ceux du secteur touristique ont valorisé la force d'un réseau d'ambassadeurs d'un territoire d'exception et le gage de qualité apporté par la marque pour rassurer leurs hôtes avec des prestations adaptées aux demandes de clientèles urbaines en recherche de séjours et de "vacances sereines".



Manifestations

Les principales manifestations soutenues par la marque à l'échelle départementale ou nationale ont connu une deuxième année d'annulation. Quelques initiatives tentées sur le mois d'août ont été accompagnées par la marque mais l'application de protocoles sanitaires stricts en ont restreint la fréquentation (fête du haricot à Castelnaudary, escale culturelle à Ville-sèquelande). La formule d'un "drive évènementiel" testée en 2020 en remplacement de la foire d'Espezel a été reproduite sur cette saison.

Le partenariat engagé depuis 2 ans avec le club de rugby de Carcassonne (USC) s'appuie sur les valeurs communes de solidarité, d'authenticité et d'ancrage local. Il s'est concrétisé par l'organisation sur la place Carnot le 14 juillet de "Mêlées en cuisine" et la diffusion d'une campagne mix media "jouer et manger audois : une même intensité".

La marque reste investie dans l'éducation au bien manger pour un public scolaire (2 animations pour plus de 1 000 élèves) et accompagne l'éducation à une consommation respectueuse des saisons par des actions de communication dédiées en 2021 :

- ∞ au lancement de la saison des oignons doux de Citou en plus des melons et des truffes

- ∞ l'élaboration et la diffusion d'un nouveau dépliant "Recettes des 4 saisons" qui répond à une forte demande de partage de savoir-faire gastronomique d'excellence et d'expériences œnotouristiques



Dispositif qualité de la marque

La consolidation du dispositif qualité de la marque est un chantier majeur qui s'est poursuivi pour :

- ∞ coordonner la marque départementale avec les signes officiels de la qualité et de l'origine (IGP haricot de Castelnaudary, AOP Lucques du Languedoc, Qualité tourisme caveaux), et les autres marques de qualité territoriales en émergence (Pyrénées, Canal du Midi)
- ∞ finaliser les plans de contrôle des filières agroalimentaires avec les professionnels concernés
- ∞ remobiliser les partenaires des filières viandes agneaux, porcs et bovins pour réinscrire cette production carnée dans la gamme de la marque

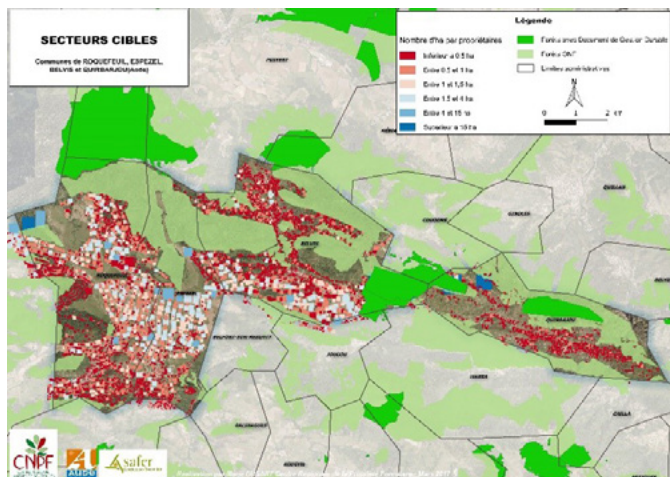
Enquête et démarche de progrès

Enfin sous la coordination de l'Agence de développement touristique, une enquête a été conduite auprès des prestataires touristiques qui ont globalement confirmé leur attachement à la marque Pays cathare pour participer au développement économique de leur territoire et bénéficier de la notoriété, de l'image identitaire et de la promotion qu'elle leur apporte.

Elle a été complétée par une analyse approfondie de l'accompagnement de ces filières qui servira de support à la construction de démarche de progrès dans le domaine du développement durable et d'une feuille de route pluriannuelle.

5. MOBILISER L'AMÉNAGEMENT FONCIER, OUTIL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement foncier est une compétence du Département depuis 2006. Le dispositif d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (Afafe) est régi par le Code rural et de la pêche maritime.



Initié par les communes mais mis en œuvre par le Département, il contribue à l'aménagement du territoire et à limiter l'artificialisation des terres agricoles. Il permet de valoriser les espaces naturels ruraux, d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés agricoles et participe à la résorption des friches agricoles. Il contribue de fait à la prévention des risques naturels et assure la mise en valeur du patrimoine rural et des paysages.

En 2021 :

- ∞ clôture de l'opération de Roquetaillade-et-Conilhac
- ∞ réalisation des programmes de travaux connexes aux Afafe (voirie, hydraulique, plantations) des communes de Laurac, La Serpent, Soulatgé et Saint Jean de Paracol retardée par les différentes phases d'état d'urgence sanitaire
- ∞ phase opérationnelle pour les Afafe intercommunaux de Belvis-Espezel-Quirbajou-Roquefeuil et de Bouriège-Bourigeole-Festes et Saint-André : réunions publiques et la concertation
- ∞ aucune avancée significative pour la ligne TGV Montpellier-Perpignan relancée en décembre 2020. Il n'y a donc pas eu de mise en œuvre des Afafe prévus dans l'Aude.
- ∞ participation active de la collectivité à la Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, au Comité technique de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) Occitanie ainsi

qu'au Comité départemental de lutte contre les friches agricoles, contribue au développement de partenariats et à la mise en œuvre d'actions cohérentes et concertées dans une optique de développement durable.

Une opération initiée en 2018 dans le cadre du dispositif de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées, prévu au Code rural, est toujours en cours sur le territoire d'apport des Caves de Rocbère. En lien avec les services de l'État, la Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF) a constaté l'avancement de la procédure et l'engagement effectif de certains propriétaires à remettre leurs parcelles en culture.

La Safer Occitanie a développé pour le compte du Département une mission d'animation des espaces agricoles. Elle s'inscrit dans le cadre d'une convention annuelle élaborée dans une perspective de préservation et de développement de l'activité agricole, de soutien à l'installation des jeunes agriculteurs et de remise en culture des friches agricoles, en lien avec le PAT départemental.



6. PROMOUVOIR L'EMPLOI ET L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les chantiers d'insertion

Ce dispositif, constituant une 1^{re} étape dans un parcours d'insertion professionnelle par l'activité économique, s'adresse aux personnes éloignées du monde du travail.

	2019	2020	2021
Nombre de chantiers	39	35	40
Nombre de postes d'insertion	422	434	444
Dont réservés aux personnes BRSA socle	239	239	247

En 2021, nous pouvons notamment citer les actions de deux nouveaux chantiers :

∞ l'Association syndicale des familles

Sur le territoire du Lauragais, l'Association syndicale des familles a créé en 2021 un nouveau chantier d'insertion dont l'objectif est d'optimiser les déchets ménagers par l'organisation du tri sélectif et de réduire les déchets verts par le compostage et le broyage. Cette action s'inscrit dans le programme départemental d'insertion. Elle permet de conjuguer l'insertion des personnes et le développement durable par la sensibilisation des bénéficiaires et du public à l'intérêt d'une gestion écoresponsable des déchets au bénéfice du cadre de vie et de la protection de l'environnement.

∞ le Trenal

Le 1^{er} octobre 2021, le Trenal a choisi de diversifier ses supports d'activités sur le chantier et a créé un chantier d'insertion autour du recyclage informatique : Recycl'info. Ainsi le Trenal répond à deux besoins :

- la nécessité de recycler le matériel informatique pour qu'il ait une seconde vie
- permettre à des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) d'accéder à du matériel informatique à moindre coût.

Les autres chantiers d'insertion poursuivent leur activité en favorisant également pour la plupart d'entre eux des pratiques de développement durable.



Création d'activité et d'emplois non délocalisables dans le secteur de l'ESS

L'accompagnement à la création d'activité

Cette action est, pour la 2^e année, impactée par la crise Covid-19.

Au 1^{er} semestre 2021, 926 personnes bénéficiaires du RSA ont été accompagnées au titre de la création et/ou du développement de leur activité (dont 102 au titre d'une activité artistique et 15 au titre d'une activité agricole). (733 personnes au 1^{er} semestre 2020).

Les financeurs solidaires dans le cadre de la création d'entreprises

L'Association pour le droit à l'initiative économique mobilise des outils financiers (primes, garanties, prêt d'honneur à taux 0, apport) afin d'aider les participants fragiles souhaitant créer leur micro TPE.

Au 30 juin 2021, ce sont :

- ∞ 217 personnes accueillies
- ∞ 81 personnes (dont 25 BRSA) accompagnées dans la construction d'un plan de financement sur mesure compte tenu de leurs profils et de leurs projets.



L'Airdie intervient en complémentarité avec les dispositifs d'aide à la création d'entreprise existants sur le territoire. Là où ces outils interviennent pour faire effet levier sur des crédits bancaires (via des garanties de prêts ou des prêts d'honneur), l'Airdie finance directement et en totalité les besoins du chef d'entreprise sans complément bancaire.

Au 31 août 2021, 171 personnes ont été accueillies dans l'Aude (dont 25 BRSA). 6 bénéficiaires du RSA ont profité de micro-crédits personnels axés sur des problématiques comme la mobilité, les assurances ou l'obtention d'un emploi.

La clause d'insertion

Le Département est fortement engagé dans la mise en œuvre de la clause sociale. En effet, non seulement il intègre la clause d'insertion dans ses propres marchés dès que possible, mais il dédie également une équipe de 3 agents en charge d'aider les autres maîtres d'ouvrage publics ou privés (hors territoire des agglomérations) à intégrer la clause sociale dans leurs marchés et à suivre sa mise en œuvre.

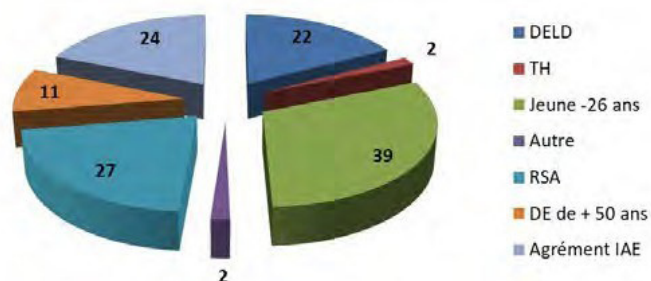
En 2021, ce sont plus de 190 000 heures d'insertion (pour 346 participants) qui ont été réalisées sur les chantiers suivis par le Département. Il est à noter que les chiffres sont en constante augmentation malgré deux années traversées par une crise sanitaire mondiale qui a profondément modifié la relation au travail des demandeurs d'emplois.

La clause sociale reste donc un dispositif d'insertion professionnelle efficient avec la signature de 37 contrats à durée indéterminée et de 43 contrats en alternance.

Le suivi de marchés structurants sur le département permet la création de réels parcours d'insertion durables, c'est notamment le cas en 2021 avec 2 marchés.

Extension du port de Port-La-Nouvelle :

Les travaux afférents ont démarré en juin 2019. Depuis cette date, 119 participants (+23) éligibles au dispositif de la clause sociale ont travaillé sur cette opération dont 16 femmes, 31 BRSA et 46 jeunes de moins de 26 ans ayant peu ou pas d'expérience professionnelle :



En tout, ce sont donc 224 contrats de travail effectués par ces 119 participants sous différentes modalités d'embauche :

- ∞ 8 contrats de professionnalisation (alternance)
- ∞ 22 embauches directes

- ∞ plus de 175w contrats d'intérim d'insertion couplant mise à disposition en entreprise et accompagnement socioprofessionnel visant la levée définitive des freins à l'emploi.

Marché d'élargissement de l'A61 entre Lézignan et Narbonne (démarrage en janvier 2019 – chantier en cours)

82 participants dont 4 femmes et 25 bénéficiaires du RSA ont travaillé en moyenne 880 heures chacun sur cette opération portée par VINCI Autoroutes. Ces 82 personnes ont donc réalisé 128 contrats de travail répartis sur les secteurs d'activité suivants :

Métier	Nbre contrats	Nbre heures réalisées
Assistanat de direction	1	1 779,
Espaces naturels et espaces verts	1	140,
Conduite d'engins de terrassement et de carrière	2	151,
Construction de routes et voies	113	56 496,30
Construction en béton	2	2 350,50
Direction de chantier du BTP	1	427,50
Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles	1	1 299,61
Mesures topographiques	2	3 121
Pose de canalisations	1	3 348,50
Préparation du gros œuvre et des travaux publics	2	681,67
Secrétariat	2	3 069
Total	128	71 864,08

7. S'IMPLIQUER FORTEMENT DANS LES LABELLISATIONS À HAUTE VALEUR DE QUALITÉ POUR DÉVELOPPER NOTRE ATTRACTIVITÉ

La participation au programme de sauvegarde du Canal du Midi et de son label Unesco

Une instance de gouvernance *l'Entente pour le Canal du Midi* a été mise en place et le plan de gestion du bien a été défini.

En 2021, le Département a participé avec les membres de *l'Entente pour le Canal du Midi*, à la mise en œuvre des premières actions du Plan de gestion du Canal du Midi à savoir le projet de marque canal Midi et les événements estivaux de l'Entente: les escales culturelles du Canal du Midi relatifs à l'action n°20 du plan d'actions *Définir l'identité du bien Canal du Midi et définir une stratégie de valorisation de celle-ci*.



La marque **Canal du Midi** dont la commission permanente du 26 avril 2021 a approuvé la convention relative à la gouvernance entre les membres de l'Entente, a été inaugurée à la cale du Radoub le 08 juillet 2021. Il s'agit d'une marque institutionnelle qui vise à affirmer la forte valeur de cette œuvre remarquable et à fédérer les divers membres de l'Entente et ses partenaires qui participent à la valorisation du bien par leurs actions en faveur du canal.

Les escales culturelles du Canal du Midi ont constitué un temps fort de mise en lumière du bien à l'occasion des 25 ans de classement. Elles se sont déclinées en quatre temps en divers lieux du linéaire dont Villesquelande pour l'Aude le 07 août 2021.

La gouvernance du bien se consolide, permettant une approche plus intégrée géographiquement et entre acteurs œuvrant sur et autour de cet ouvrage.

Par ailleurs le Département poursuit sa participation à **la réhabilitation de l'ouvrage** par la mise en œuvre d'une première tranche de travaux pour la véloroute du Canal du Midi entre Argeliers et Argens-Minervois en étant maître d'ouvrage des travaux de restauration des berges et de replantation pour le compte des Voies navigables de France (VNF) en plus de ceux d'infrastructure de la bande de roulement.

L'accompagnement des parcs naturels régionaux

Le Département est membre du syndicat mixte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (PNRNM) et soutient également son programme d'actions:

- ∞ mise en œuvre des plans de gestion sur les sites propriétés du Conservatoire du littoral et cogérés par le PNRNM: marais du Narbonnais, étang du Doul et saline et île de la Planasse à Peyriac-de-Mer, salins de Sigean, l'Oustalet Fleury d'Aude, le site des Auzils à Gruissan, réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie et par la communauté de communes La Domitienne pour le site des Basses-plaines de l'Aude
- ∞ poursuite des travaux d'aménagement du domaine de Sainte-Lucie en refuge du Littoral cofinancés par le Département et lancement de la consultation pour le recrutement du gestionnaire du refuge
- ∞ finalisation de la phase de conception du projet Maison de la Narbonnaise, Maison du Parc naturel régional au domaine du Grand Castérou à Narbonne et lancement des marchés de recrutement des entreprises, projet cofinancé par le Département



Parc naturel régional
Corbières-Fenouillèdes

Qu'est-ce qu'un PNR ?

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité

- il est reconnu au niveau national pour la richesse de son patrimoine naturel, culturel et pour ses paysages, mais, à l'équilibre fragile,
- il s'organise autour d'un projet commun de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Un Parc naturel régional est un territoire vivant et dynamique. Il a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire, en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes en création

Un projet porté par les intercommunalités puis les communes. La genèse de la création de ce Parc est à l'initiative des élus du Fenouillèdes qui élargissent leur réflexion aux territoires voisins pour présenter un projet de PNR à cheval sur deux départements mais avec des similitudes fortes et une identité partagée : les Corbières et le Fenouillèdes.

Agenda

févr. 2022

Pour protéger et valoriser les richesses patrimoniales et environnementales des Corbières et du Fenouillèdes, les collectivités locales ont engagé en 2012 une démarche de création du Parc naturel régional Corbières Fenouillèdes (PNRCF).

L'année 2021 est celle du classement du Parc naturel régional Corbières Fenouillèdes par décret du 04 septembre 2021. C'est à la fois la reconnaissance de l'exceptionnelle richesse patrimoniale de ce territoire et de l'ambition de son projet et de ses acteurs au service du développement durable.

Le syndicat mixte de gestion et d'aménagement, instance de gouvernance du Parc et de sa charte, a été installé.

La mise en œuvre des premières actions de préfiguration s'est poursuivie avec le projet de géo parc: définition de l'itinéraire géotraverse en lien avec le PNR Pyrénées catalanes, édition de la carte des géo-sites, mise en œuvre de la stratégie d'accompagnement à la transition énergétique (recrutement d'un chargé de mission dédié), lancement de l'opération solaire en toiture, édition du carnet de recette à l'issue de la collecte de la mémoire culinaire, démarrage du travail sur le schéma culturel.

Le PNRCF opérateur pour l'animation des sites Natura 2000 continue le travail autour des plans de gestion et développe un programme de découverte et d'animations de ces sites.



Développement durable et patrimoine mondial

Le Programme 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 intègre, pour la première fois, le rôle de la culture par le biais du patrimoine culturel et de la créativité comme moteur du développement durable pour l'ensemble des objectifs de développement durable.

Le 19 novembre 2015, la 20^e Assemblée générale des États Parties de la Convention du patrimoine mondial a adopté une politique sur l'intégration de la dimension du développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial. L'objectif de la politique est d'aider les États parties, les professionnels, les institutions, les communautés et les réseaux, par des orientations appropriées afin d'exploiter le potentiel des biens du patrimoine mondial et du patrimoine en général, pour contribuer au développement durable.

Il est en effet évident qu'en plus de sa valeur intrinsèque pour les générations présentes et futures, le patrimoine mondial et le patrimoine en général peuvent contribuer de façon importante au développement durable dans ses différentes dimensions.

Candidature au patrimoine mondial des citadelles du vertige

Inscrit depuis 2017 sur la liste indicative des biens français, le dossier de candidature de la Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne (Lastours, Termes, Aguilar, Quéribus, Peyrepertuse, Puilaurens et Montségur) poursuit son chemin vers une inscription sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

- ∞ La co-élaboration du plan de gestion 2021 a été une année riche en termes d'avancées pour le dossier. Le travail sur la co-élaboration du plan de gestion du bien en série, enclenché en 2020 s'est poursuivi sur toute l'année 2021 et a notamment permis d'aboutir à la définition des périmètres des zones tampons ainsi qu'à l'écriture du schéma d'engagements communs, définissant les grandes orientations communes à déployer de manière partagée pour assurer la gestion, la préservation et la valorisation du bien en série.

Afin d'associer les différents acteurs et la population locale à ce travail, et malgré un contexte sanitaire compliqué, de nombreux temps de concertation ont jalonné les phases d'écriture de ce plan de gestion : balades paysagères, ateliers de travail thématique, séminaires...

- ∞ audition devant le Comité français du patrimoine mondial (CFPM)

Le 8 juin 2021, à l'occasion de la 3^e audition des porteurs de projets devant le CFPM, ont ainsi pu être validés les périmètres de la zone tampon et de l'aire d'influence paysagère de ce bien en série, nouvellement défini et permettant d'assurer un surcroît de protection aux abords des monuments (cf encadré).

Afin d'assurer la comptabilité des orientations et actions définies dans le cadre du système de gestion en cours d'écriture, l'AMPM a par ailleurs rejoint la réflexion nationale portée par l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM) et les groupes de travail dédiés à cette thématique. La finalisation du plan de gestion interviendra à l'été 2022 et devra faire l'objet d'une validation par le CFPM.



08 juin 2021 - 3^e édition des porteurs de projet devant le CFPM



L'Unesco pour nos châteaux !

La Cité de Carcassonne, Aguilar, Lastours, Montségur, Peyrepertuse, Puilaurens, Queribus et Termes

La dimension scientifique internationale, le partage de connaissances et l'association des populations au service d'une candidature au patrimoine mondial de l'Unesco

Bénéficier d'apports extérieurs, nouer des partenariats internationaux, favoriser les échanges culturels, scientifiques et partager les connaissances constituent autant de clefs de réussite d'un dossier de candidature au patrimoine mondial.

Dans cette optique, un colloque scientifique international s'est tenu à la Cité de Carcassonne du 18 au 21 novembre 2021. Organisé par l'Association mission patrimoine mondial et le Département, dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco de la Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne, celui-ci avait pour thème "Fortifications et pouvoirs souverains – architecture fortifiée et contrôle des territoires au XIII^e siècle". Une quarantaine d'intervenants nationaux et internationaux se sont ainsi rassemblés quatre jours durant afin d'échanger et de débattre sur le sujet. Les participants et conférenciers ont également pu profiter de la découverte de quelques-uns des emblématiques châteaux et citadelles du vertige à travers les visites du château Comtal de Carcassonne, des châteaux de Lastours, Peyrepertuse et Quéribus sous un grand soleil.



Au total seize nationalités étaient représentées. Leurs apports, riches et nombreux sont venus étoffer le dossier de candidature dans sa dimension scientifique et ainsi conforter la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) de ce Bien en série. Leurs travaux feront l'objet d'une publication. L'événement, ouvert au grand public, a également favorisé une diffusion forte de la connaissance et une meilleure appropriation par les populations de la démarche et de ses enjeux.

Une pierre de plus posée au vaste édifice qu'est ce projet de candidature au patrimoine mondial, et dont la prochaine étape sera la validation du plan de gestion auprès du Comité français du patrimoine mondial (CFPM) en 2022.

En outre et depuis le lancement de la démarche, le Département veille à inscrire cette dynamique de projet au sein des réseaux nationaux et internationaux du patrimoine mondial, et à associer de manière assidue la population locale à l'ensemble des actions menées sur le territoire, au service d'un développement durable et soucieux du confort des habitants.

8. ACCOMPAGNER LES CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET L'EXPÉRIMENTATION D'UN REVENU DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

Signature des contrats de relance et de transition écologique

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du Contrat de plan État - Région, a été affichée en Occitanie une volonté de travailler sur une convergence dans les contractualisations proposées par l'État et par la Région aux territoires. Le Département a souhaité s'inscrire dans cette dynamique, sans renoncer à ses relations étroites et directes avec chaque niveau de collectivité

Telle qu'affichée dans la circulaire, la transition écologique doit être l'axe transversal des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) avec des enjeux affichés par l'État de :

- ∞ lutte contre l'artificialisation des sols
- ∞ accompagnement des nouvelles politiques agricoles et circuits courts
- ∞ développement des mobilités douces
- ∞ rénovation énergétique des bâtiments
- ∞ développement de l'économie circulaire
- ∞ préservation de la biodiversité et de la ressource en eau
- ∞ promotion des énergies renouvelables
- ∞ prise en compte de l'empreinte carbone des projets financés

Les 5 territoires de projets retenus dans l'Aude par l'État dont le principe de découpage était de regrouper des intercommunalités entières est le suivant :

- ∞ CRTE du Lauragais Audois, de la Piège et de la Malepère (regroupant les communautés de communes Castelnaudary Lauragais Audois et Piège Lauragais Malepère)

- ∞ CRTE du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Vallée de l'Aude (regroupant les communautés de communes Pyrénées Audoises et Limouxin)
- ∞ CRTE pour le territoire du Carcassonnais et de la Montagne Noire (regroupant Carcassonne Agglo et la Communauté de Communes de la Montagne Noire)
- ∞ CRTE Corbières-Minervois-Salanque (regroupant les communautés de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois et Corbières Salanque Méditerranée)
- ∞ CRTE du Grand Narbonne

Enjeux de transition écologique et de développement durable au cœur des logiques des interventions départementales

La nouvelle Assemblée départementale souhaite renforcer l'efficacité de son action en matière de transition écologique et réduire ses éventuels impacts négatifs.

Les élus départementaux ont souhaité travailler sur deux axes complémentaires : l'exemplarité de la collectivité et l'impact des aides accordées. 2 groupes de travail ont ainsi été constitués. Le travail se poursuit en 2022 mais des principes ont d'ores et déjà été posés :

- ∞ prendre en compte une définition élargie d'éco-conditionnalité, au-delà des seuls critères environnementaux (en intégrant les enjeux sociaux



notamment : impact sur l'emploi local, sur les services à la population, sur l'accessibilité, sur la prise en compte des publics fragiles...)

- ∞ être dans une logique d'encouragement et non de punition: donner plus aux projets les plus vertueux, montrer les exemples à suivre, accompagner les projets pour qu'ils intègrent ces critères dès leur conception
- ∞ avoir une démarche déterminée, ambitieuse mais progressive
- ∞ avoir une démarche globale qui doit concerner :
 - toutes les aides aux tiers (aides aux communes, aux associations...)
 - toutes les politiques (achats, bâtiments, déplacement...) du Département : importance de l'exemplarité
- ∞ identifier et prendre en compte les risques de la démarche: risques de complexification des démarches (et de surcoût d'études importants), risques d'exclusion des petites communes, risques d'exclusion des entreprises locales, difficulté à inscrire et à analyser les réponses transmises et à contrôler les réalisations.

Deux autres RTE ont été versés sous forme de prestation au sein de l'association, grâce à des financements de la Fondation de France, de la Région et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Les activités concernées, avec ces premiers RTE sont essentiellement liées à l'agroécologie et l'alimentation, en appui au PAT de la Haute-Vallée, et aussi à la transition énergétique citoyenne-photovoltaïque, low tech et énergie bois. Le PAT de la Haute-Vallée s'inscrit dans la complémentarité du travail du Département dont l'objet est de donner une dimension départementale par coordination de l'ensemble des territoires porteurs de PAT.

Expérimentation du revenu de transition écologique dans la Haute-Vallée



Le Département a poursuivi en 2021 son soutien à l'expérimentation du revenu de transition écologique (RTE) initiée en 2019 et 2020 en partenariat avec la Fondation Zoein et le pôle territorial de coopération économique relayé en 2020 par l'association de préfiguration de la coopérative de transition écologique.

Il est intervenu à deux niveaux:

- ∞ l'aide à la structuration de l'association vers la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)
- ∞ l'aide à la création de RTE sous différentes formes :
 - par la mise en œuvre d'un dispositif dérogatoire permettant de cumuler RSA et RTE sous forme de complément de revenus pour 300 h rémunérées par an (2 personnes concernées en 2021)
 - par le financement direct sur le fonds social (2 personnes)

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Département
de l'Aude

Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne cedex 9

www.aude.fr

